

PLAN D'URGENCE

« PRÉLIMINAIRE »

LE PROJET ÉNERGIE CACOUNA



PRÉLIMINAIRE

**3 AVRIL, 2006
REVISION 1**

Préface

Énergie Cacouna, un projet impliquant Petro-Canada et Trans-Canada Pipelines Limitée se propose de développer et construire un terminal d'importation de gaz naturel liquéfié (GNL) dans la paroisse de St-Georges-de-Cacouna, Québec, Canada sur la rive sud du fleuve St-Laurent. Le développement proposé sera situé à environ 15 km au nord-est de Rivière-du-Loup, Québec, à un site sur l'île de Gros-Cacouna, sur un terrain appartenant à Transport Canada et zoné présentement pour utilisation industrielle. Le but principal de ce développement est d'importer du gaz naturel produit outre-mer pour rencontrer les besoins énergétiques à longs termes du Canada central (Québec et Ontario) et du nord-est des États-Unis.

Le projet sera exploité par Trans-Canada. Petro-Canada sera responsable du transport de tout le GNL vers le terminal de Cacouna Énergie.

Les installations proposées comportent un poste unique d'amarrage pour les méthaniers et pourra recevoir, entreposer et regazéifier, le GNL importé à un taux de 500 millions de pieds cubes par jour.

Le présent document couvre le plan d'urgence des installations proposées. Il est complémentaire à celui qui a été préparé pour TERMPOLE.

AVIS IMPORTANT

Ce document présente le plan d'urgence du terminal méthanier. Comme le terminal méthanier est au stage de la planification et de la conception préliminaire, ce plan va évoluer au fur et à mesure que l'information se précisera durant l'ingénierie détaillée, pour finalement refléter les installations et la structure organisationnelle qui auront été choisies.

Table des matières

PRÉFACE I

1	ADMINISTRATION	1-1
1.1	Préambule	1-1
1.2	Politique de santé, sécurité, environnement et relations communautaires	1-1
1.3	Responsabilité	1-2
1.4	Administrateur du plan	1-2
1.5	But du plan d'urgence	1-3
1.6	Relation avec les autres plans	1-3
1.7	Objectifs spécifiques du plan	1-3
1.8	Portée du plan	1-4
1.9	Conformité réglementaire	1-4
1.10	Procédures de distribution du plan	1-4
1.11	Procédure de révision et de mise à jour du plan	1-5
2	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	2-1
2.1	Établissement	2-1
2.2	Administrateur du plan	2-1
2.3	Description des installations	2-1
2.4	Propriétés et caractéristiques du GNL et du gaz naturel	2-2
3	PRÉVENTION, PRÉPARATION, INTERVENTION ET RÉTABLISSEMENT	3-1
3.1	Prévention	3-1
3.2	Préparation	3-1
3.3	Intervention	3-2
3.4	Rétablissement	3-2
4	ORGANISATION DES MESURES D'URGENCE	4-1
4.1	Structure des équipes d'intervention	4-1
4.2	Brigade d'intervention d'urgence	4-3
4.3	Équipe de gestion de l'intervention	4-4
4.4	Équipe de gestion de crise	4-5
4.5	Relation entre la compagnie maritime et le terminal de GNL	4-5
4.6	Relation entre le terminal de GNL et la municipalité	4-7
5	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5-1
5.1	Brigade d'urgence	5-1
5.2	Opération	5-1
5.3	Équipe de gestion de l'intervention	5-1
5.4	Équipe de gestion de la crise	5-3
5.5	Intervenants externes	5-3
6	CENTRES DE CONTRÔLE D'URGENCE	6-1
6.1	Centre de coordination	6-1

7	COMMUNICATIONS ET NOTIFICATION	7-1
7.1	Responsabilités et ressources	7-1
7.2	Système de communication	7-1
7.3	Équipement de communication	7-1
7.4	Procédures de notification	7-3
7.5	Notification externe	7-3
8	INTERVENTION D'URGENCE	8-1
8.1	Classification des déversements / urgences	8-1
8.2	Première personne au service de la compagnie notifiée sur les lieux	8-3
8.3	Salle de contrôle principale	8-3
8.4	Chef de la brigade d'urgence	8-3
8.5	Équipe de gestion de l'incident – commandant d'incident	8-4
8.6	Interventions initiales	8-4
8.7	Intervention lors d'événements spécifiques	8-4
9	RESSOURCES POUR LES URGENCES	9-1
9.1	Systèmes d'alerte	9-1
9.2	Équipement d'intervention de la compagnie	9-1
9.3	Liste des équipements d'intervention	9-2
9.4	Essai des équipements	9-2
9.5	Inspection des équipements	9-2
9.6	Autres ressources de la compagnie	9-3
9.7	Ressources contractuelles	9-3
9.8	Ressources d'entraide mutuelle	9-3
9.9	Consultants en environnement	9-3
10	MÉDIAS	10-1
10.1	Directive à tous les employés	10-1
11	FORMATION	11-1
11.1	Formation de l'équipe d'intervention	11-1
11.2	Révision du plan d'urgence	11-2
11.3	Grille de formation	11-2
11.4	Système de commandement d'incident (SCI)	11-2
11.5	Réunion superviseur / équipe	11-2
11.6	Tenue des dossiers de formation	11-3
11.7	Formation des sous-traitants	11-3
11.8	Qualification des formateurs	11-3
11.9	Exercices pour l'équipe de gestion de l'intervention	11-3
11.10	Déploiement annuel et semi-annuel des équipements	11-4
11.11	Exercice de table annuel de l'équipe de gestion de l'intervention	11-4
11.12	Documentation des exercices	11-5
12	APPROBATION ET MISE EN APPLICATION DU PLAN	12-1
12.1	Approbaton du plan	12-1
12.2	Mise en application	12-1

ANNEXE A – NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE	1
---	----------

ANNEXE B – RESSOURCES HUMAINES ET DESCRIPTION DES OPÉRATIONS	1
ANNEXE C – SCHÉMA DE LA JETÉE ET DU TERMINAL	1
ANNEXE D – DISTANCE D'IMPACT POUR LE PIRE SCÉNARIO	1
ANNEXE E – LISTE DE DISTRIBUTION DU PLAN D'URGENCE	1
ANNEXE F – NOTIFICATIONS EXTERNES	1
ANNEXE G – LISTE DE CONTRÔLE POUR ALERTE À LA BOMBE	1
ANNEXE H – SOUS-TRAITANTS	1
ANNEXE I – RESSOURCES AIDE MUTUELLE	1
ANNEXE J – GRILLE DE FORMATION	1
ANNEXE K – SCÉNARIOS MINUTE PAR MINUTE	1
ANNEXE L – FICHE SIGNALÉTIQUE POUR LE GNL	1
ANNEXE M – PLAN SOMMAIRE	1

1 Administration

1.1 PRÉAMBULE

Les chapitres principaux du Plan d'urgence du Terminal méthanier ont été développés et présentent les procédures nécessaires pour une intervention en cas de sinistre. De plus, ce plan, permet de se conformer aux obligations réglementaires. En ce qui a trait aux informations d'intérêt pour le comité de revue TERMPOLE, des réponses spécifiques sont fournies au chapitre 8.7.

Le chapitre 8.7 présente le plan d'intervention pour les événements qui se produiraient lorsqu'un méthanier est à la jetée, lorsque la jetée est vacante et pour les autres types d'urgence. Le plan couvre aussi les urgences médicales et les actes de malveillance.

Le présent plan d'urgence est préliminaire, il continuera à être développé en parallèle avec la conception des installations. Il sera élaboré en consultation avec la municipalité, les intervenants locaux et les organismes régionaux responsables des mesures d'urgence, en particulier :

- Garde côtière canadienne
- Transport Canada
- Environnement Canada
- Ministère de l'environnement, du développement durable et des parcs
- Sécurité civile
- Sûreté du Québec
- Services de sécurité incendie de Saint-Georges de Cacouna
- Service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup
- Autorités portuaires de Gros Cacouna
- Société d'intervention maritime Est du Canada (SIMEC)

Le plan d'urgence va rencontrer les exigences des normes CSA Z276 et Z731-03 ainsi que celles de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement 1999 et les lois de Sécurité civile, Sécurité incendie et Santé et sécurité du travail du Québec.

1.2 POLITIQUE DE SANTÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Les gestionnaires et les employés de Énergie Cacouna et de Trans-Canada Pipelines et Petro-Canada sont responsables comme promoteurs et ils s'engagent à minimiser les risques et à assurer un milieu de travail sécuritaire et à assurer la protection de la collectivité et de l'environnement: Voici l'énoncé de politique :

- Nous allons conduire nos affaires pour rencontrer toutes les lois et règlements;
- Nous allons gérer nos opérations et travaillerons à réduire les impacts de nos opérations sur nos employés, la collectivité et l'environnement;

- Nous allons minimiser la production de déchets et gérer l'utilisation de l'énergie, des ressources naturelles et des matériaux d'une manière efficace;
- Nous sommes engagés à améliorer d'une façon continue notre performance en santé, sécurité et environnement par des évaluations régulières;
- Nous croyons que toutes les blessures et maladies reliées au travail peuvent être prévenues;
- Nous allons développer et garder en place une équipe de travailleurs compétents et bien formés;
- Nous allons nous efforcer de faire affaire avec des sous-traitants qui partagent nos attentes d'engagement et de performance en santé, sécurité et environnement et nous allons évaluer régulièrement leur performance;
- Nous allons travailler en collaboration avec la collectivité, entre autres par la mise sur pied d'un Comité Mixte Municipal Industriel (CMMI) dont la fonction sera de préciser plusieurs éléments dont l'information de la population et l'alerte en cas de sinistre;
- Nous croyons en une communication ouverte avec la collectivité et les décideurs; et,
- Nous allons travailler avec les intervenants pour développer le plan d'urgence et former nos employés pour assurer une intervention coordonnée lors d'événements non désirés.

Énergie Cacouna, Trans-Canada Pipelines et Petro-Canada comme promoteurs du Projet Énergie Cacouna veulent développer avec la collectivité des relations mutuellement bénéfiques en particulier pour mieux comprendre les attentes et les préoccupations de cette dernière et pour communiquer ouvertement leurs objectifs et leurs résultats.

1.3 RESPONSABILITÉ

"M. _____, Président du Conseil d'administration de Énergie Cacouna, PL (La Compagnie) est responsable de la conformité de Énergie Cacouna à cette politique. Des normes corporatives seront établies et des vérifications seront faites pour assurer la conformité aux normes établies pour ce Plan d'urgence."

1.4 ADMINISTRATEUR DU PLAN

Le poste chargé de l'administration de ce Plan d'urgence est _____.

Le poste d'administrateur du plan sera comblé à une date subséquente.

1.5 BUT DU PLAN D'URGENCE

Le but de ce plan d'urgence est d'assister le personnel de Cacouna Énergie à se préparer et à intervenir rapidement et en sécurité lors d'un événement qui aurait son origine au méthanier, au quai et à la tuyauterie du terminal et aux équipements qui y sont associés. Le Plan fournit les procédures et les directives pour exécuter une intervention efficace et coordonnée lors d'un incident qui pourrait se produire au terminal.

1.6 RELATION AVEC LES AUTRES PLANS

Ce plan est destiné à fonctionner avec les plans et ressources des autres organisations et il couvre les exigences de :

- Le code de sécurité maritime pour les navires et les installations portuaires;
- Le plan d'évacuation du terminal de Cacouna; (à être développé)
- La Loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPA);
- Le plan de contingence du méthanier;
- La Loi de sécurité civile du Québec;
- La loi de santé et sécurité du travail au Québec.

Les instructions contenues dans ce plan sont destinées à familiariser le personnel des installations avec les politiques et procédures de la compagnie concernant une intervention d'urgence. Aucune instruction ne peut être complète et couvrir toutes les éventualités. Dans tous les cas, le Commandant de l'incident et le Chef de la brigade d'urgence auront toute l'autorité pour choisir leur ligne de conduite selon les circonstances en coordination avec les Directeurs de sécurité incendie de Saint-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup.

1.7 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PLAN

Les objectifs spécifiques du Plan d'urgence sont de :

- Mettre en place des équipes d'intervention, désigner des individus pour remplir les positions dans ces équipes, et définir les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe;
- Établir les exigences concernant la formation des individus et des équipes d'intervention;
- Définir les procédures d'alerte, de notification, d'activation et de mobilisation à suivre si un événement non désiré se produisait;
- Définir les lignes de responsabilité organisationnelles à être maintenues durant une intervention d'urgence;
- Documenter les équipements, le personnel et les autres ressources disponibles pour porter assistance lors d'une intervention;
- Établir les procédures pour alerter la population de tout incident qui pourrait l'affecter;

- Établir les procédures pour s'assurer que les préoccupations de tous sont prises en compte; et,
- Assurer la conformité avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

1.8 PORTÉE DU PLAN

Le Plan d'urgence a été conçu pour intervenir de façon appropriée face à tous les incidents potentiels reliés aux activités du Terminal de Gros-Cacouna. Ces activités incluent tant les opérations à terre que celles au quai lorsqu'un méthanier fait les manœuvres d'accostage ou de départ et lorsqu'il est à l'amarrage. Il prend aussi en compte le plan de contingence du méthanier.

1.9 CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

Le développement, la mise à jour et l'utilisation de ce plan prend en compte les politiques de la compagnie et les exigences réglementaires, normatives et les directives qui suivent :

- Le code international pour la sécurité des navires et installations portuaires (International and Port Facility Security (ISPS) Code);
- LCPE, 1999 – Règlement sur les urgences environnementales 4(3);
- LCPE, 1999 – Partie 8, Section 200;
- LMMC, 1993 – Loi sur la marine marchande du Canada
- L.R.Q. chapitre S-2.1, Loi sur la santé et sécurité du travail;
- L.R.Q. chapitre S-2.3, Loi sur la sécurité civile;
- L.R.Q. chapitre S-3.4, Loi sur la sécurité incendie;
- CAN/CSA Z276, Gaz naturel liquéfié (GNL), production, stockage et manutention;
- CAN/CSA Z731-03, Planification des mesures et interventions d'urgence;
- Code de protection incendie du Canada.

1.10 PROCÉDURES DE DISTRIBUTION DU PLAN

L'administrateur du plan est _____. L'administrateur du plan a la responsabilité de garder le Plan à jour et de le diffuser. La diffusion du plan sera effectuée de la façon suivante :

- La diffusion du Plan sera contrôlée selon le chiffre qui apparaît sur la page couverture. Une liste de diffusion sera incluse;
- Le personnel de la compagnie qui pourrait être appelé à porter assistance lors des activités d'intervention aura accès à une copie du plan pour son utilisation et sa formation;

- Une copie du plan sera fournie au Service de sécurité incendie de Saint-Georges de Cacouna et de Rivière-du-Loup, à la Sûreté du Québec et à la Régie régionale de la santé et des services sociaux;
- C'est la responsabilité de chaque personne qui détient une copie du plan de s'assurer que cette copie est transférée à la personne qui la remplacera en cas de transfert de fonction ou de changement de responsabilité.
- Plusieurs organismes gouvernementaux recevront une copie du plan. La liste de ces organismes apparaît en Annexe D.
- Une version électronique de ce plan sera éventuellement disponible. Une copie sur papier sera conservée dans la salle de contrôle. Les changements seront reflétés à la liste de distribution lorsque ceci se produira.

1.11 PROCÉDURE DE RÉVISION ET DE MISE À JOUR DU PLAN

L'administrateur du plan assurera la coordination des procédures suivantes de revue et mise à jour du plan :

- Au moins une fois par année, faire une révision du plan et apporter les modifications appropriées pour prendre en compte les changements à l'opération, à l'organisation et aux lois et règlements. Les changements de noms et de numéros vont provoquer un changement immédiat au plan;
- Au moins une fois par année, faire une révision du plan et apporter les modifications appropriées aux noms et numéros de téléphones des personnes identifiées dans le Plan;
- Faire la coordination du secrétariat, de la publication et de la diffusion des révisions du Plan;
- Faire une révision du plan pour prendre en compte le retour d'expérience suite à une intervention ou d'exercices sur table ou à déploiement;

La personne qui détient une copie du plan doit immédiatement suite à la réception d'une mise à jour du plan :

- Réviser les modifications au plan avec son équipe et insérer les pages amendées dans le Plan;
- Détruire les pages périmées de façon appropriée pour préserver la confidentialité;
- Enregistrer dans le manuel, les révisions qui ont été faites et la date de révision;
- Retourner la feuille de contrôle de mises à jour à l'administrateur du plan.

2 Description des installations

Ce chapitre fournit une brève description des installations

2.1 ÉTABLISSEMENT

Établissement :	Énergie Cacouna
Adresse civique :	
Adresse postale :	
Téléphone général :	
Télécopieur :	
Cellulaire :	
Téléchasseur :	
Longitude :	
Latitude :	

2.2 ADMINISTRATEUR DU PLAN

Nom:	
Adresse civique :	
Adresse postale :	
Téléphone général :	
Télécopieur :	
Cellulaire :	
Téléchasseur :	
Courriel :	

2.3 DESCRIPTION DES INTALLATIONS

Le terminal de GNL proposé comprendra les éléments majeurs suivants :

- Facilités maritimes : Une jetée dotée de bras de chargement, de ducs d'albe d'amarrage et de digues brise glace ainsi qu'une jetée sur chevalets de 430 m s'avancant de 350 m dans le fleuve Saint-Laurent à partir de la rive;
- Réservoirs d'entreposage de GNL : Deux réservoirs de GNL d'une capacité approximative de 160 000 m³ chacun pour un total d'environ 320 000 m³ de stockage (équivalent d'environ 6,8 milliards de pieds cube (Bcf) de gaz naturel);
- Installations de regazéification : Quatre trains de vaporisation submergés permettant d'expédier une quantité moyenne annuelle de 500 millions de pieds cubes par jour (mmcf) de gaz naturel et d'une capacité en pointe de 625 mmcf.
- Il n'y aura pas de soutage de combustible au terminal de GNL.

L'Annexe B présente une estimation des populations présentes sur le site et une description des installations.

Le Tableau suivant présente une liste d'autres substances qui pourraient avoir un impact sur l'environnement en cas de déversement et leur localisation. Les déversements seront contenus par des cuvettes de rétention ou autres moyens appropriés.

Substance	Localisation	Utilisation
Soude	À définir	Contrôle de pH aux vaporiseurs
Huile lubrifiante	Divers équipements, magasin	Lubrification
Azote	Usine de production d'azote	Contrôle de la valeur calorifique du gaz naturel

.Cette liste sera mise à jour au fur et à mesure que l'information sera disponible.

2.4 PROPRIÉTÉS ET CARACTÉRISTIQUES DU GNL ET DU GAZ NATUREL

À l'état liquide, le GNL n'est pas explosif ni inflammable. Lorsque le GNL est réchauffé et passe à l'état gazeux, le gaz n'est pas explosif s'il n'est pas confiné; cependant, il peut être inflammable dans certaines circonstances. Le gaz naturel n'est inflammable que dans une plage de concentration dans l'air très étroite (de 5 à 15%). Lorsque la concentration de gaz dépasse 15%, la quantité d'oxygène disponible n'est pas suffisante pour permettre la combustion. Il s'agit de la limite supérieure d'inflammabilité (LSI). À une concentration inférieure à 5%, la quantité de gaz est insuffisante pour la combustion. Il s'agit de la limite inférieure d'inflammabilité (LII).

Le GNL est du gaz naturel ayant été converti à l'état liquide à une température de -160°C. À l'état liquide, le GNL occupe 1/600e du volume du gaz naturel à l'état gazeux.

La fiche signalétique pour le GNL est reproduite en Annexe L.

3 *Prévention, Préparation, Intervention et Rétablissement*

Ce plan d'urgence est destiné à rencontrer les quatre objectifs fixés par le Règlement sur les urgences environnementales de la Loi canadienne de protection de l'environnement soit :

- Prévention;
- Préparation;
- Intervention; et
- Rétablissement,

3.1 PRÉVENTION

L'aspect prévention est décrit succinctement dans ce chapitre et sera élaboré au fur et à mesure de l'évolution du projet et prise en compte dans des documents séparés. La prévention sera assurée par des politiques, normes, pratiques et procédures, illustrées par les exemples suivants:

- Conformité aux normes de conception du Code national du bâtiment du Canada, à la norme de l'Association canadienne de normalisation (CSA) Z-276 relative à la production, au stockage, et à la manutention du gaz naturel liquéfié, ainsi qu'aux autres codes et normes pertinents;
- Saines pratiques d'ingénierie et de construction;
- Utilisation de technologie de pointe;
- Études des dangers et identification des scénarios d'événements non désirables;
- Procédures d'exploitation;
- Procédures de maintenance;
- Formation du personnel;
- Gestion des changements;
- Enquête et analyse d'accidents et d'événements non désirables;
- Application stricte des règlements;
- Planification et tenue de vérifications et d'inspections régulières; et,
- Surveillance par l'industrie et les gouvernements.

3.2 PRÉPARATION

Le volet préparation du plan d'urgence est particulièrement couvert aux chapitres suivants du présent document:

- 5 - Organisation des mesures d'urgence;
- 6 - Rôles et responsabilités;
- 7 – Centres de contrôle d'urgence;

- 8 – Communication et notification ;
- 9 – Ressources pour les urgences;
- 10 – Médias;
- 11 – Formation :
- 12 – Approbation et mise en application du plan.

3.3 INTERVENTION

L'aspect intervention est particulièrement couvert aux ahapitres:

- 8 – Intervention d'urgence; et,
- Annexe M – Plan sommaire.

3.4 RÉTABLISSEMENT

Aussitôt qu'il sera possible après une urgence, Énergie Cacouna développera et appliquera en coopération avec les gouvernements locaux et les personnes affectées, un plan pour ramener le site sous conditions sécuritaires.

Énergie Cacouna sera responsable de cette activité et inclura dans la planification:

- Une évaluation des dommages et une communication aux personnes affectées;
- Une planification pour assurer que les ressources soient disponibles en temps approprié;
- Une collaboration avec les autres ressources pour supporter le rétablissement;
- Une aide aux ressources communautaires pour favoriser le rétablissement.

4 Organisation des mesures d'urgence

4.1 STRUCTURE DES ÉQUIPES D'INTERVENTION

Ce chapitre décrit la structure organisationnelle interne et externe des organisations supportant les mesures d'urgence. Les organisations pertinentes suivent :

- Gestionnaires et conseillers;
- Support médical;
- Organismes du gouvernement fédéral;
- Organismes du gouvernement du Québec;
- Service de sécurité incendie de Cacouna et Rivière-du-Loup;
- Sûreté du Québec;
- Commandants équipes d'urgence;
- Officiers de sécurité;
- Sous-traitants spécialisés;
- Autres intervenants si approprié.

La compagnie utilisera le Système de Commandement d'Incident (SCI) comme structure générale pour gérer les interventions d'urgence. De plus la compagnie divisera son intervention en trois niveaux. Les niveaux sont basés sur le TYPE d'intervention non son IMPORTANCE. La compagnie a identifié trois équipes séparées pour intervenir selon les circonstances.

Le **Niveau-1** réfère à l'intervention elle-même sur le site. Les activités du **Niveau-1** sont exécutées et dirigées par la Brigade d'urgence du site et supportées par les intervenants et sous-traitants externes. En cas d'incendie ou de nuage de gaz inflammable le Directeur de Sécurité incendie de Cacouna a la responsabilité légale pour l'intervention. Cependant, considérant la nature extrêmement spécialisé d'une intervention lors d'un incident impliquant du GNL, une entente sera préparée permettant au personnel qualifié de Énergie Cacouna de gérer l'intervention. Voir 12 – Approbation et mise en place du plan.

Pour les urgences médicales, les premiers soins seront fournis par les secouristes présents sur le site jusqu'à ce qu'ils soient relevés par les ambulanciers qui effectueront le transport des blessés ou des personnes gravement malades vers le Centre hospitalier qui sera désigné.

Les urgences qui impliqueraient des actes de malveillance seront traitées en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Le **Niveau-2** réfère aux activités qui sont en support à l'intervention du Niveau-1 dont la gestion globale de l'intervention, les communications et la coordination avec les personnes et groupes affectés par l'incident. L'équipe de gestion de l'intervention est responsable de l'intervention du Niveau-2 et dirigera les activités du Centre de

Coordination situé à _____. (à être identifié et décrit dans le plan à un stade plus avancé de la conception du projet)

Le **Niveau-3** réfère aux activités de gestion de crise qui pourraient inclure la continuité des affaires, leur reprise, l'image de marque de la compagnie, etc. Ces activités sont gérées par l'équipe de gestion de crise située au siège social de la compagnie. Les activités d'intervention à ce niveau seront coordonnées avec celles du Coordonnateur des urgences de St- Georges de Cacouna et celles des organismes gouvernementaux.

Ce plan couvre les activités et responsabilités des Niveau-1 (Brigade d'urgence) et Niveau-2 (Équipe de gestion de l'intervention). Bien que l'interface des équipes de Gestion de l'intervention et de la Crise soit couvert par le plan, le rôle et les activités de l'équipe de Gestion de crise sont décrits dans d'autres documents.

Le Tableau 4.1 présente la relation entre les niveaux d'intervention décrits précédemment :

Tableau 4.1 Niveau d'intervention

Niveau 1 (Opérations)	<ul style="list-style-type: none">• Équipe d'intervention d'urgence<ul style="list-style-type: none">– Intervention physique lors d'un événement non désiré– Coordonné par le centre de Coordination situé sur le site– Intervenants externes et sous-traitants
Niveau 2 (Gestion)	<ul style="list-style-type: none">• Équipe de gestion de l'intervention<ul style="list-style-type: none">– Gestion globale de l'intervention– Coordonné par le Centre de commandement (hors-site, au siège social de la compagnie)– Communications avec les parties prenantes
Niveau 3 (Executif)	<ul style="list-style-type: none">• Équipe de gestion de crise<ul style="list-style-type: none">– Responsable de la continuité des affaires– Coordonné par le siège social

4.2 BRIGADE D'INTERVENTION D'URGENCE

La première personne qui arrive au site de l'événement est responsable de l'intervention jusqu'à ce qu'elle soit relevée par un superviseur autorisé.

Le nombre de fonctions et de personnes requises pour intervenir en cas d'urgence dépend de l'ampleur et de la complexité de l'événement non désiré. Les fonctions de chaque position peuvent être remplies par le Chef de la brigade d'intervention d'urgence ou déléguées à d'autres personnes selon le besoin. Le Chef de la brigade d'intervention est toujours responsable de diriger les activités d'intervention de cette brigade et assumera les responsabilités de chaque fonction jusqu'à ce qu'elles puissent être déléguées à d'autres personnes qualifiées.

4.2.1 Catégories d'intervention

Le niveau de mobilisation suivra trois directions possibles selon la gravité de l'événement.

Gravité-1 Événements mineurs qui peuvent être traités par les personnes sur les lieux sans support additionnel, la personne responsable informera la salle de contrôle principale de la situation et interviendra ensuite selon les besoins. Comme exemples, mentionnons les premiers soins mineurs, un petit déversement (ne requérant pas d'être rapporté), un petit déversement de GNL, contenu dans un secteur.

Gravité-2 Lorsque l'incident dépasse les capacités des personnes sur place, la Salle de contrôle principale mobilisera la Brigade d'urgence. Si l'événement le requière, la Salle de contrôle mobilisera d'autres équipes et intervenants (i.e. Équipe de gestion de l'intervention, Service de sécurité incendie de Cacouna, etc.) ou plans (évacuation, LCPE, etc.) selon le besoin. Ce niveau requière la mobilisation des Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup.

Gravité-3: En cas d'événement qui s'aggrave ou qui pourrait avoir un impact à l'extérieur du site, l'Équipe de gestion de l'intervention sera mobilisée par la Salle de contrôle.

Le nombre de positions et de personnes requises pour former la Brigade d'urgence sera fonction de l'ampleur et de la complexité de l'incident. Les fonctions de chaque position pourront être accomplies par le Chef de la brigade d'urgence directement ou déléguées, selon la situation. Le Chef de la brigade d'urgence est toujours responsable de diriger l'intervention de la brigade et remplira les fonctions primaires jusqu'à ce que ces fonctions soient déléguées à un personnel qualifié. Le Chef de la brigade d'urgence coordonnera ses activités avec celles des Directeurs de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup.

Les fonctions d'une Brigade d'urgence typique sont présentées à la Figure 4.1.

Figure 4. 1 Brigade d'urgence

La figure 4.2 présente les niveaux de mobilisation fonction de la gravité de l'événement.

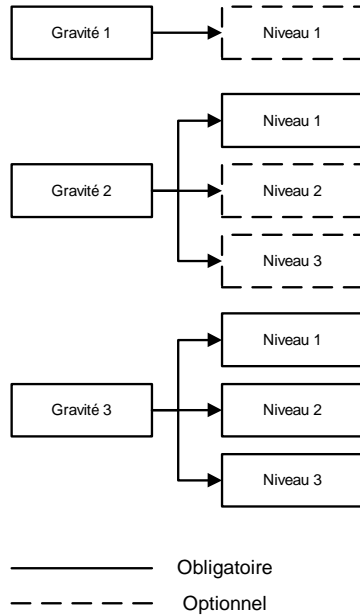


Figure 4. 2 Niveau de mobilisation

4.3 ÉQUIPE DE GESTION DE L'INTERVENTION

Lors d'événements dont la complexité dépasse les ressources de la Brigade d'intervention d'urgence, le Chef de la Brigade sera appuyé par l'Équipe de gestion de l'intervention. Pour fins de communication, (non de commandement et de contrôle), la Brigade d'urgence établira un lien avec la section opération de l'Équipe de gestion de l'intervention. Le nombre de positions et de personnes requises pour former l'Équipe de gestion de l'intervention sera fonction de l'ampleur et de la complexité de l'incident. Une équipe de gestion de l'intervention conçue selon le Système de commandement d'incident est présentée à la Figure 4.3. L'équipe de gestion de l'intervention est localisée au siège social de la compagnie. Elle est en communication avec le commandant de l'incident qui est situé à un centre de coordination situé au terminal de GNL.

Un décideur de Énergie Cacouna est délégué du Centre de coordination municipal pour assurer un lien efficace entre Énergie Cacouna et la municipalité

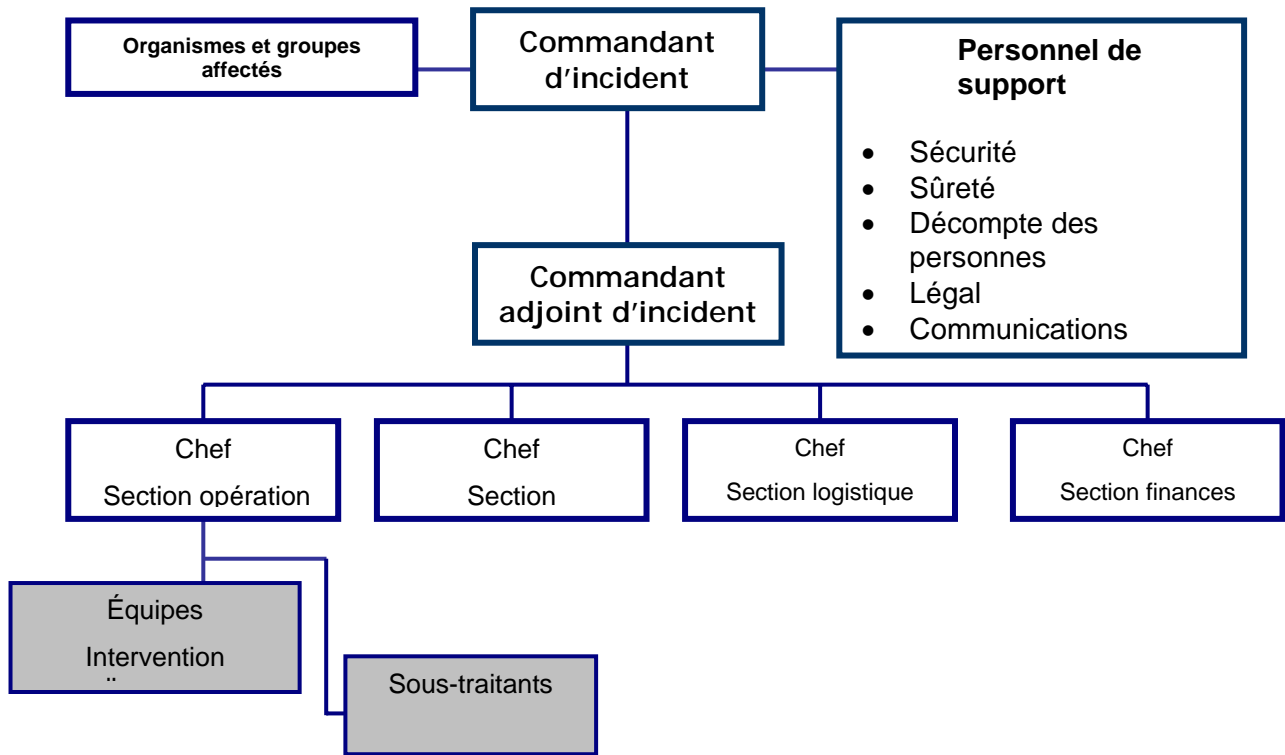


Figure 4. 3 Équipe de gestion de l'intervention

4.4 ÉQUIPE DE GESTION DE CRISE

L'équipe de Gestion de crise est basée au siège social de la compagnie. Le rôle de l'équipe de Gestion de crise est de supporter l'équipe de Gestion de l'intervention lors d'un événement majeur, dont la liaison avec les autorités publiques pour assurer la protection des employés et de la population et pour protéger les intérêts financiers et commerciaux ainsi que la réputation de l'entreprise comme citoyen corporatif responsable.

L'équipe de Gestion de crise est composée de cadres supérieurs de la compagnie et d'employés désignés dont la formation spécialisée et l'expertise sont nécessaires pour gérer la situation. Des ressources externes tel que les assureurs et les conseillers juridiques peuvent aussi être mobilisées selon les besoins de la situation.

4.5 RELATION ENTRE LA COMPAGNIE MARITIME ET LE TERMINAL DE GNL

Une relation étroite est établie entre le méthanier et le Terminal de GNL pendant la période de temps que le navire est dans les limites du Port. En cas d'accident

durant cette période, l'intervention appropriée de chaque partie dépendra des circonstances. De façon générale, un incident à bord du méthanier sera pris en charge par le capitaine et son équipage. Le capitaine informera immédiatement le terminal en cas d'incident, et si nécessaire, il demandera son aide et celle d'autres ressources locales disponibles.

D'une façon similaire, un incident à l'extérieur du méthanier (à l'extérieur de la passerelle), sur la jetée ou dans le Terminal sera pris en charge par l'organisation d'intervention du Terminal. Le méthanier sera immédiatement informé de l'incident et on l'avisera des dispositions appropriées à prendre. Le Terminal pourra selon les circonstances demander l'aide des ressources locales disponibles.

Avant de commencer les opérations de déchargement, le capitaine du méthanier et le Premier Officier rencontreront le Superviseur des opérations du Terminal ou un adjoint autorisé pour tenir une réunion de planification avant le déchargement du GNL pour revoir les procédures de sécurité et de communication pertinentes à une opération sécuritaire et efficace, et pour prévenir la pollution maritime pendant que le navire est à quai. Une convention devra être établie quant aux procédures de prévention des émanations à l'atmosphère et des déversements et de sécurité pendant que le navire est à quai. Les résultats de la réunion seront documentés et signés par les représentants du méthanier et du Terminal.

Les responsabilités du méthanier, du Terminal et des Services de sécurité incendie de Saint-Georges de Cacouna et de Rivière-du-Loup en cas d'événement sérieux requérant l'intervention combinée de ces parties, seront précisées durant les phases de conception détaillées du projet.

La Figure 4-3 illustre la relation entre le méthanier et le Terminal durant le déchargement.

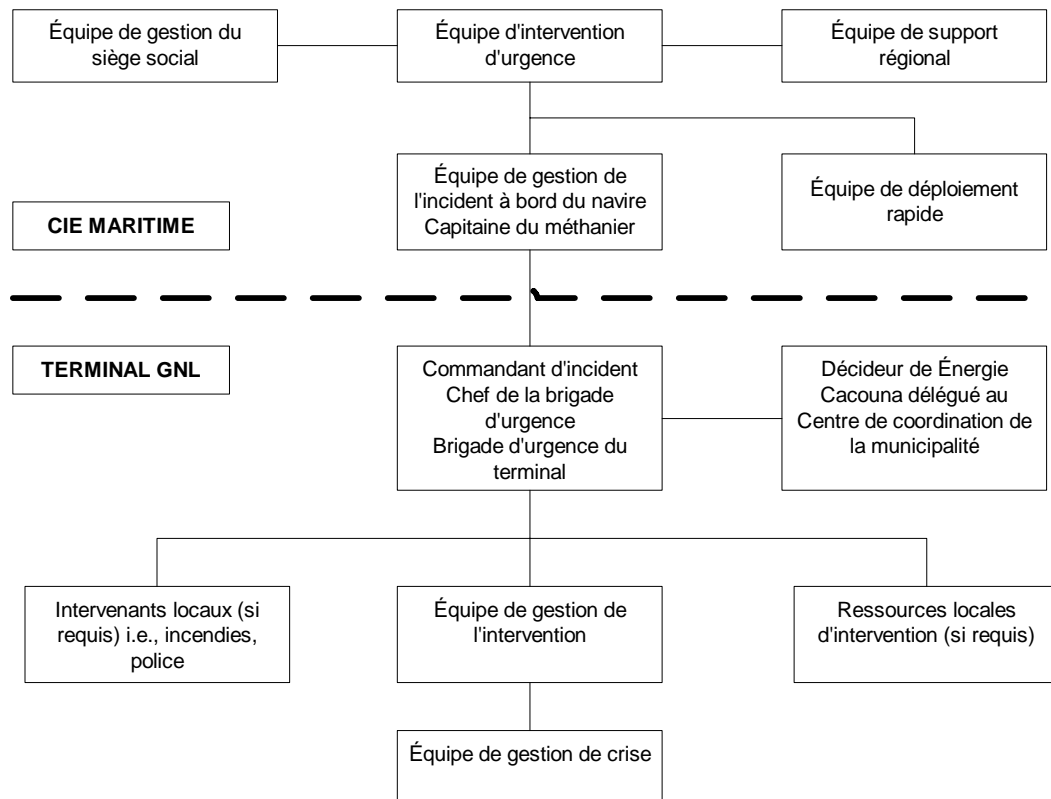


Figure 4-3 Structure d'intervention d'urgence (Méthancier et Terminal)

4.6 RELATION ENTRE LE TERMINAL DE GNL ET LA MUNICIPALITÉ

Une relation étroite existe entre le le Terminal de GNL et la municipalité de St-Georges de Cacouna en cas de crise. Un décideur de Énergie Cacouna est délégué du Centre de coordination municipal pour assurer un lien efficace entre Énergie Cacouna et la municipalité tel que montré à la Figure 4.3.

5 Rôles et responsabilités

Ce chapitre décrit les rôles et responsabilités des individus et groupes de support internes et externes tel que décrit au chapitre 4. Une description de la position ainsi que de la fonction en relation avec les autres groupes et les responsabilités associées, sera fournie dans le plan final.

5.1 BRIGADE D'URGENCE

5.1.1 Chef de la brigade d'urgence

(à être complété lors de la conception finale)

5.1.2 Combat d'incendie

(à être complété lors de la conception finale)

5.1.3 Sauvetage

(à être complété lors de la conception finale)

5.2 OPÉRATION

5.2.1 Logistique

(à être complété lors de la conception finale)

5.2.2 Officier de sécurité

(à être complété lors de la conception finale)

5.2.3 Sûreté

(à être complété lors de la conception finale)

5.2.4 Communication

(à être complété lors de la conception finale)

5.2.5 Décontamination

(à être complété lors de la conception finale)

5.3 ÉQUIPE DE GESTION DE L'INTERVENTION

5.3.1 Commandant de l'incident

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.2 Commandant adjoint

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.3 Agent de liaison auprès de la municipalité

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.4 Chef des opérations

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.5 Chef de la planification

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.6 Chef de la logistique

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.7 Chef des finances

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.8 Officier de sécurité

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.9 Officier de sûreté

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.10 Officier des affaires publiques

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.11 Officier responsable du décompte des personnes

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.12 Officier des communications

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.13 Conseil légal

(à être complété lors de la conception finale)

5.3.14 Ressources humaines

(à être complété lors de la conception finale)

5.4 ÉQUIPE DE GESTION DE LA CRISE

L'équipe de Gestion de crise sera organisée selon la structure habituelle de la compagnie.

5.4.1 Chef de l'équipe de Gestion de la crise

(à être complété lors de la conception finale)

5.5 INTERVENANTS EXTERNES

Les paragraphes qui suivent décrivent les rôles et responsabilités des intervenants externes. Ces informations ne sont pas destinées à imposer des contraintes à ces intervenants mais à faciliter la compréhension de leur mandat. **Ces informations sont partielles et évolueront durant le processus de finalisation du plan d'urgence. Elles servent présentement à lancer le débat.**

5.5.1 Intervenants externes sur le site

5.5.1.1 Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup

Considérant la complexité et la spécialisation des installations, une relation de coordination étroite est établie entre le Chef de la Brigade d'urgence de Énergie Cacouna et les Directeurs des services de sécurité incendie de Cacouna et Rivière-du-Loup pour :

- Agir en appui à la brigade d'intervention d'urgence du terminal méthanier de Cacouna
- Prévenir les incendies à l'extérieur du terminal qui pourraient être causées par les effets du sinistre;
- Combattre les incendies secondaires;
- Assurer le sauvetage dans les édifices en flammes;
- Dénombrer les personnes qui manquent à l'appel;
- Identifier les dangers qui menacent la population;
- Alerter les personnes potentiellement à risques;
- Assister les autres services pour l'évacuation de la population, le transport des blessés;
- Fournir l'expertise et les équipements spécialisés nécessaires pour faire face aux situations impliquant ces matières (Exemple : explosimètres, information sur les matières dangereuses, etc) dans le port et si requis dans le terminal.

5.5.2 Intervenants externes hors site

5.5.2.1 *Sûreté du Québec*

- Vérifier l'authenticité de l'alerte;
- Faire rapport au commandant d'incident de de Saint-Georges de Cacouna, sur la nature, la gravité et l'ampleur du sinistre;
- Contrôler l'accès des personnes et des véhicules à la zone sinistrée;
- Diriger la circulation des véhicules à l'intérieur de la zone sinistrée et sur les principales voies d'accès à cette zone;
- Demander le ou les services ambulanciers;
- Prévenir le ou les centres hospitaliers;
- Prévenir le pillage;
- Faire des enquêtes criminelles;
- Arrêter et détenir.

5.5.2.2 *Santé et services sociaux*

- Assurer la présence d'un personnel qualifié pour soigner les blessés et les diriger vers les établissements hospitaliers;
- Conseiller les autorités relativement à une évacuation de la population, si cette évacuation est nécessaire.

5.5.2.3 *Saint-Georges de Cacouna – Information*

- Informer la population au sujet de l'évolution de la situation et des services d'urgence disponibles, l'information doit être harmonisée avec l'entreprise;
- Aviser la population de la zone sinistrée des mises en garde relatives à la santé, au bien-être ou pour protéger les biens;
- Répondre aux demandes d'information des médias.

5.5.2.4 *Urgence Environnement (MENVDD)*

- Voir à assurer la sauvegarde de l'environnement et des biens;
- S'assurer de l'application des lois et règlements sous sa juridiction et à cet effet recevoir les avis de déversements exigés à l'article 21 de la loi, conseiller le ministre en vue de l'application des articles 114.1 et 115.1 de la Loi sur la Qualité de l'environnement;
- Agir en coordination avec la Sécurité civile;
- Faire des prélèvements dans le milieu;
- Conseiller les autorités relativement aux évacuations.

5.5.2.5 *Sécurité civile*

- Évaluer les besoins de la municipalité
- Apporter l'aide gouvernementale requise
- Assurer la coordination des ministères.

5.5.2.6 Environnement Canada

- Recevoir les déclarations d'accidents selon l'article 200 de la Loi Canadienne de Protection de l'Environnement;
- Fournir une équipe HazMat;
- Fournir les données météo;
- Fournir un support pour la modélisation du panache de dispersion;
- Faire le monitoring de l'air dans les zones dangereuses.

6 Centres de contrôle d'urgence

6.1 CENTRE DE COORDINATION

Un centre de coordination sera identifié lors du design final.

Ce centre est équipé des moyens de communication appropriés.

Les informations nécessaires pour coordonner une intervention y sont disponibles y incluant:

- Le plan d'urgence
- Les plans des installations
- Les bottins de ressources
- Etc.

Un centre de coordination alternatif est disponible avec le même niveau de ressources au cas où le centre principal ne soit pas accessible. Ce centre est situé à _____.

Postes de commandement Énergie Cacouna avec le support des services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivières-du-Loup, la Sûreté du Québec, les ambulanciers et les autres intervenants vont établir des postes de commandement près du lieu de l'intervention. Prévoir des moyens de communication entre le centre de coordination et les postes de commandement.

7 Communications et notification

7.1 RESPONSABILITÉS ET RESSOURCES

Cette section décrit le rôle du système de communication durant une intervention d'urgence et identifie les individus et fonctions responsables de diffuser l'information aux employés, à l'équipage du méthanier, au public, aux organismes réglementaires et aux autres parties intéressées.

La procédure de notification doit être appliquée immédiatement après qu'un incident aura été détecté. Les notifications internes et externes sont décrites séparément pour fins de clarté seulement. Toutes les notifications sont d'extrême importance et doivent être complétées avec diligence.

Des systèmes de communication efficaces sont essentiels pour l'intervention d'urgence à tous les niveaux. Le système de communication sera utilisé pour assembler l'information et obtenir des rapports de situation ainsi que pour assurer la coordination et le commandement de tous les intervenants.

Les lignes de communication entre le Commandant de l'incident, le Chef de la brigade d'urgence, les membres de l'équipe d'urgence et les intervenants locaux sont présentées au chapitre 4. Les communications lors d'un déversement entre la Compagnie et les organismes réglementaires seront incluses. Les protocoles seront établis après discussion avec les intervenants.

7.2 SYSTÈME DE COMMUNICATION

Des canaux de communication préétablis sont de la plus grande importance pour intervenir lors d'urgence. Les procédures de notification et les numéros de téléphone des intervenants et organismes gouvernementaux seront gardés à jour et publiés au fur et à mesure des changements. Les canaux de communication préétablis incluent ce qui suit :

- Une liste des numéros de téléphone pour la gestion interne de Énergie Cacouna et celle du personnel d'intervention d'urgence;
- Une liste de numéros de téléphone pour diverses ressources externes tel que les services de Sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec, le Coordonnateur des urgences de St-Georges de Cacouna et les organismes gouvernementaux;
- Une liste de numéros de téléphone pour diverses ressources (bottin de ressources).

7.3 ÉQUIPEMENT DE COMMUNICATION

Les communications durant une intervention d'urgence seront transmises par le réseau existant de communication d'urgence. Prévoir une fréquence d'urgence spécifique. Prévoir la compatibilité avec les équipements et fréquences utilisés par

le Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup. Ce réseau utilisera les radios existants, téléphones, téléphones cellulaires, téléchasseurs, télécopieurs et ordinateurs et sa maintenance sera faite par le personnel des systèmes. Seul de l'équipement à sécurité intrinsèque sera utilisé à l'intérieur du terminal.

7.3.1 Types de communication

Radios VHF / UHF – Ceci est le moyen primaire de communication durant une urgence. Les appareils radios portatifs et ceux installés dans les véhicules sont les moyens les plus efficaces de communication durant une intervention. Les unités sont alimentées par des piles, elles comportent plusieurs canaux et ont une portée suffisante pour couvrir le secteur de l'incident. Des appareils radios et des piles supplémentaires seront nécessaires en cas d'événement de durée prolongé. Le système principal de radio utilise une fréquence UHF dont les lettres d'appel sont _____ à _____ MHz.

L'opérateur de la salle de contrôle principale coordonne les communications radio dans le Terminal.

Téléphone (Conventionnel) – Les lignes téléphoniques conventionnelles sont les moyens de communication les plus efficaces pour la notification des organismes gouvernementaux durant une intervention d'urgence. Des lignes de téléphone additionnelles peuvent être installées en cas d'intervention prolongée.

Téléphone (Cellulaire) – Les téléphones cellulaires permettent la mobilité et une efficacité d'intervention. Les téléphones cellulaires sont utilisés par certains membres du personnel du terminal. Des téléphones cellulaires additionnels peuvent être acquis en cas d'intervention prolongée. Les téléphones cellulaires ne peuvent être utilisés à l'intérieur du terminal car ils ne sont pas intrinsèquement sécuritaires.

Téléchasseurs – Les téléchasseurs sont utilisés pour une notification rapide du personnel lorsque les radios et les téléphones ne sont pas disponibles. Les téléchasseurs ne peuvent être utilisés à l'intérieur du terminal car ils ne sont pas intrinsèquement sécuritaires.

Télécopieurs – Les télécopieurs permettent le transfert rapide d'information ou de documentation tel que les rapports de situation, les mises à jour, les notifications écrites et les bons de commande.

Ordinateurs – Les ordinateurs sont utilisés en réseau et permettent d'avoir accès à d'autres installations et au personnel de la compagnie. Les ordinateurs accélèrent la consolidation de l'information et la rédaction de rapports écrits.

Téléphones satellitaires : Les téléphones satellitaires avec capacité de liaison conférence sont aussi un autre outil de communication. Ils ne sont pas intrinsèquement sécuritaires et ne peuvent être utilisés à l'intérieur du terminal.

7.4 PROCÉDURES DE NOTIFICATION

Ce chapitre décrit la procédure de notification initiale pour activer le Plan, y incluant, la mobilisation de la brigade d'intervention d'urgence et l'équipement, le Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière du Loup, les organismes gouvernementaux, les sous-traitants et l'équipement additionnel si requis.

Lorsqu'un employé de la compagnie découvre un déversement ou devient conscient d'un déversement potentiel pouvant affecter le Terminal ou les opérations à la jetée, il doit informer immédiatement la salle de contrôle principale par téléphone au (xxx) xxx-xxxx ou par radio UHF/VHF à la fréquence xxxxxx.

Chaque fois qu'une déclaration de fuite/déversement ou d'incident potentiel est reçue, l'employé de la compagnie qui reçoit l'information initiale (habituellement, l'Opérateur de la salle de contrôle principale) devrait compléter la liste de contrôle d'incident qui est disponible à la salle de contrôle principale et à celle de la jetée.

Il utilise la liste de contrôle pour enregistrer la réponse aux questions suivantes :

- Nom de la personne qui appelle et son numéro de téléphone;
- Où le déversement s'est-il produit? (Identifier exactement l'endroit où le déversement a été découvert initialement)
- Quelle est la gravité du déversement? (Y a-t-il incendie?)
- Qui a découvert le déversement (Donner le nom)
- Est-ce que la personne qui rapporte le déversement a des suggestions pour en réduire les conséquences?
- Insérer ici la liste de contrôle qui sera préparée durant la conception finale des installations.
- Lorsque les informations auront été documentées, continuer d'appliquer la procédure de notification tel que décrite dans le présent chapitre.

7.5 NOTIFICATION EXTERNE

Les responsabilités typiques pour la notification des organismes externes sont présentées en Annexe F pour les exigences de notification et les numéros de téléphone des organismes fédéraux et provinciaux. L'Annexe H présente une liste de sous-traitants tel que les entrepreneurs en environnement, les experts et les consultants qui peuvent fournir des conseils techniques, etc.

8 Intervention d'urgence

8.1 CLASSIFICATION DES DÉVERSEMENTS / URGENCES

L'intervention de Énergie Cacouna face à une fuite de matière dangereuse, un incendie, une urgence médicale ou un désastre naturel va dépendre des faits, circonstances, dangers potentiels et matières impliquées dans l'incident. Tous les incidents seront évalués et caractérisés selon les critères suivants :

Incident impliquant une urgence – Un « incident impliquant une urgence » est un événement qui résulte ou pourrait résulter en incendie, blessure, explosion ou une émanation non contrôlée de matière dangereuse à l'air, à l'eau y incluant les aquifères, ou le sol. Cet événement peut nécessiter l'intervention d'intervenants à l'extérieur du secteur immédiat ou d'autres intervenants externes désignés (Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, organismes fédéraux et provinciaux, équipes haz-mat). Les urgences sont classées selon les niveaux de gravité qui suivent :

Gravité-1 : Incidents mineurs qui peuvent être pris en charge par le personnel sur place sans support additionnel, la personne responsable informera la Salle de contrôle principale de la situation et interviendra tel que requis. Les exemples incluent les premiers soins mineurs, un petit déversement (non rapportable) d'une substance non volatile, non toxique dans un endroit retenant le déversement.

Gravité-2: Lorsque l'incident dépasse les capacités des personnes sur les lieux, la Salle de contrôle mobilisera la Brigade d'urgence et le Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup. Si l'incident le requière, la Salle de contrôle peut mobiliser d'autres équipes et intervenants (i.e. Équipe de Gestion de l'intervention, Équipe de gestion de crise) ou plans (i.e. évacuation, LCPE, ISPS, etc.).

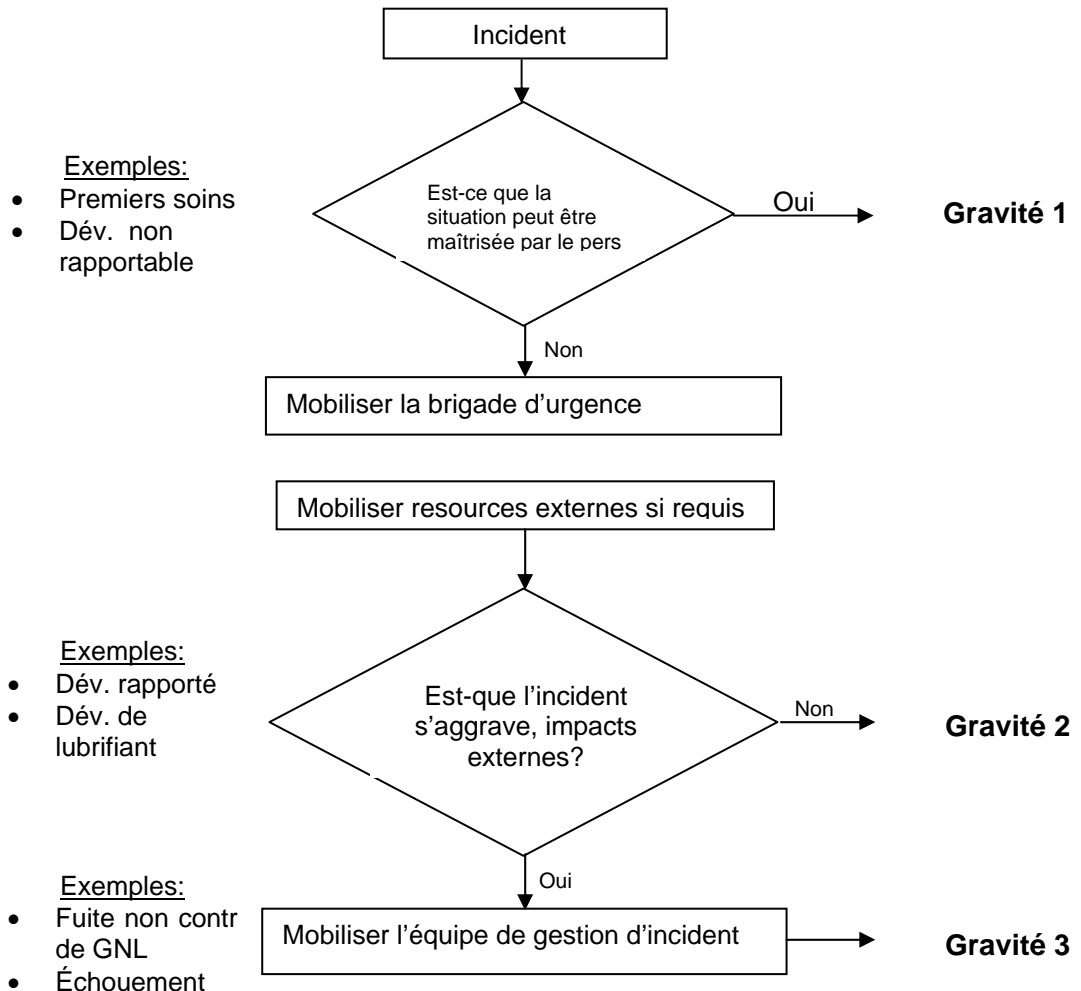
Gravité-3: En cas d'incident qui se dégrade ou qui pourrait avoir des conséquences hors site, l'équipe de Gestion de l'intervention sera mobilisée par la salle de contrôle.

Pour les urgences médicales, les premiers soins seront fournis par les secouristes présents sur le site jusqu'à ce qu'ils soient relevés par les ambulanciers qui effectueront le transport des blessés ou des personnes gravement malades vers le Centre hospitalier qui sera désigné.

Les urgences qui impliqueraient des actes de malveillance seront traitées en collaboration avec la Sûreté du Québec.

Des détails additionnels et exemples de niveau d'intervention seront ajoutés au plan final.

Figure 8-1 Classification des gravités d'incident



Incident ne représentant pas une urgence – Un incident ne représentant pas une urgence est un événement qui ne pose pas de risque pour la santé, la sécurité ou l’environnement. Les incidents ne représentant pas une urgence peuvent être pris en charge sécuritairement par les employés sur place dans le secteur immédiat ou par le personnel de maintenance d’autres secteurs des installations. Lors des incidents ne représentant pas une urgence, les employés qui interviennent doivent se conformer au présent Plan si approprié et aux politiques de sécurité de la Compagnie.

Si un incident se produit et ne peut être classé clairement comme n’étant pas une urgence, il sera classé comme urgence et les procédures d’urgence décrites dans ce Plan seront appliquées. Si les réévaluations de la situation démontrent qu’il n’y a pas de situation d’urgence, l’incident sera classé de façon appropriée.

8.2 PREMIÈRE PERSONNE AU SERVICE DE LA COMPAGNIE NOTIFIÉE SUR LES LIEUX

Les premières interventions sont critiques pour éliminer ou minimiser l'impact d'un incident. La première personne au service de la compagnie sur la scène doit :

- Déterminer la gravité de l'incident (gravité 1, gravité 2, gravité 3)
- Suivre la liste de contrôle de l'incident si sécuritaire de le faire. Voir à l'Annexe M le tableau 2.2
- Notifier la Salle de contrôle principale et l'informer si l'incident peut être géré ou si des ressources additionnelles ou externes sont requises.

8.3 SALLE DE CONTRÔLE PRINCIPALE

- L'opérateur de la salle de contrôle principale évaluera l'information fournie par la personne sur la scène de l'événement et agira en conséquence, y incluant la mobilisation du Chef de la brigade d'urgence.

8.4 CHEF DE LA BRIGADE D'URGENCE

Le Chef de la Brigade d'urgence devra :

- Évaluer la gravité, le potentiel d'impact, les préoccupations concernant la sécurité, les exigences concernant l'intervention en fonction des informations initiales fournies par la première personne sur les lieux ou par l'opérateur de la Salle de contrôle;
- Mobiliser la Brigade d'urgence si nécessaire;
- Mobiliser le Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup par le 911 si nécessaire;
- Établir un poste de commandement près des lieux de l'incident;
- Se présenter au lieu du déversement et coordonner les activités d'intervention et de nettoyage;
- Prendre en compte les aspects sécuritaires de l'intervention, y incluant les équipements de protection personnelle, les sources d'ignition et le potentiel d'évacuation;
- Communiquer avec le Commandant d'incident pour l'informer de la situation et évaluer le besoin de support additionnel pour l'équipe de Gestion de l'incident;
- Déterminer s'il est nécessaire de faire appel à des sous-traitants spécialisés en intervention d'urgence si la situation le justifie.

8.5 ÉQUIPE DE GESTION DE L'INCIDENT – COMMANDANT D'INCIDENT

- Mobiliser l'équipe d'intervention et assigner le personnel approprié;
- Ouvrir le Centre de coordination et s'assurer que les communications sont établies entre la section Opération de l'équipe de Gestion de l'incident et la brigade d'urgence;
- Informer les représentants municipaux dont le Coordonnateur des urgences de de Saint-Georges de Cacouna s'il y a un risque pour le public ou si des dommages potentiels à la propriété peuvent survenir
- S'assurer que l'Officier de liaison extérieur fait toutes les notifications des organismes réglementaires, selon ce que la situation demande (Les procédures de notification et les numéros de téléphones sont fournis à l'Annexe F).
- Contacter le gestionnaire de garde de l'équipe de Gestion de crise et le mettre au courant de la situation.

8.6 INTERVENTIONS INITIALES

L'intervention face à un événement sera fonction de sa gravité. Les premiers intervenants doivent évaluer la situation et déterminer le niveau approprié d'incident (gravité 1 (moins sévère), gravité 2, gravité 3 (plus sévère). Le paragraphe 8.1 présente les niveaux de gravité utilisés dans ce plan et les niveaux de ressources internes et externes à déployer.

D'autres incidents seront inclus durant la conception détaillée des installations au fur et à mesure que l'information deviendra disponible.

Les interventions initiales sont résumées par ce qui suit :

- Assurer la sécurité du personnel et la protection de la population, la première priorité;
- Éliminer les sources d'ignition;
- Isoler la fuite, réduire le débit;
- Faire les notifications internes;
- Faire les notifications externes;
- Informer le Commandant de l'incident et mobiliser l'équipe de Gestion de l'intervention;
- Mobiliser les sous-traitants et ressources extérieures si nécessaire;
- Surveiller et contrôler les actions pour contenir l'événement.

8.7 INTERVENTION LORS D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIFIQUES

Des modes d'intervention pour plusieurs événements spécifiques sont présentés dans ce chapitre y incluant :

- Intervention initiale;

- Bris d'équipement;
- Détérioration des conditions météo;
- Échouement, collision contre le quai;
- Bris de canalisation, de collecteur, fuite;
- Explosion et ou incendie au quai ou dans l'aire des réservoirs;
- Explosion ou incendie sur le méthanier;
- Sabotage, acte de malveillance;
- Bris d'un bras de chargement;
- Nuage de vapeur;
- Appel à la bombe;
- Fuite à l'entreposage, débordement
- Urgence médicale majeure.

8.7.1 Intervention initiale (Relatif à la jetée, au terminal ou aux réservoirs d'entreposage de GNL)

- Les interventions initiales sont les actions qui sont posées par la Brigade d'urgence. L'application rapide de ces étapes initiales est d'une importance stratégique car elle peut influencer toute l'intervention qui suivra.
- Évaluer la gravité de l'incident et être capable de le catégoriser selon les niveaux décrits précédemment sera d'une aide précieuse pour déployer l'intervention initiale. Lorsque informé du niveau d'incident, les opérateurs de la salle de contrôle prendront les actions immédiates pour obtenir des ressources additionnelles (internes et externes) si nécessaire pour prendre le contrôle de l'incident.
- Il est important de se rappeler le plan d'urgence présente une approche générale. L'intervention appropriée face à un incident peut varier selon la nature et la gravité de l'événement et des autres facteurs qui n'ont pas été pris en compte. Prendre note que la sécurité du personnel et la protection de la population est la priorité.
- La première personne au service de la Compagnie présente sur la scène de l'incident agira comme personne responsable jusqu'à ce qu'elle soit relevée par le Chef de la Brigade d'urgence. Le Chef de la Brigade d'urgence, durant la période initiale d'intervention, a l'autorité pour prendre les mesures nécessaires pour contrôler la situation et n'est pas nécessairement astreint par ces lignes directrices.

Intervention initiale commune à tous les événements:

- La première personne qui arrive sur la scène déclenche l'intervention;
- Déclencher l'alarme, Alerter la salle de contrôle, Alerter les personnes dans l'environnement immédiat, Alerter le méthanier si applicable;

- Prendre les mesures pour vous protéger;
- Déterminer si l'urgence est maîtrisable (Gravité 1) ou non maîtrisable (Gravité 2 et 3) par vous. S'il y a un doute traiter l'urgence comme non maîtrisable;
- **Si maîtrisable**, Traiter l'incident avec les précautions appropriées (voir les chapitres appropriés);
- Identifier et isoler la source du problème si sécuritaire de le faire;
- Éliminer toutes les sources potentielles d'allumage à proximité du déversement;
- Intervenir pour contrôler l'incendie si vous êtes entraîné pour le faire;
- Évaluer la situation;
- Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, demander de l'aide extérieure;
- **Si non maîtrisable** par vous, quitter immédiatement le secteur à pied;
- Utiliser la route d'évacuation la plus directe, se déplacer d'ou vient le vent et vers les endroits plus élevés. Se diriger vers un point de rassemblement;
- Contacter la salle de contrôle pour requérir de l'aide et pour déclencher le plan d'urgence;
- Établir un périmètre de sécurité, Empêcher l'accès au secteur affecté et au secteur adjacent sauf pour les intervenants, Poser toutes les actions nécessaires pour minimiser les risques pour le personnel et la population;
- Intervention de la salle de contrôle;
- Déclencher l'alarme, Arrêter immédiatement les opérations de transfert, enclencher le système d'arrêt d'urgence si applicable et isoler le système, Informer le méthanier si applicable selon la déclaration de sécurité, Mobiliser le chef et la brigade si requis, Mobiliser le service de Sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup si requis par le 911, Isoler la section si la situation le permet, Ouvrir les moniteurs incendies (canons à eau), Informer le Commandant d'incident de garde, Informer les autorités publiques;
- Arrêter immédiatement les opérations de transfert de cargo et actionner les équipements d'arrêt d'urgence automatique si applicable et isoler le système

8.7.2 Bris d'équipement (relatif à la jetée)

- Déterminer le niveau de sévérité de l'événement : Niveau 1, niveau 2 ou niveau 3;
 - Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
 - Arrêter immédiatement les opérations de transfert de cargo si les équipements en panne l'affectent;
 - Isoler l'équipement si ceci peut être fait à distance et si la situation le justifie;
 - Informer le chef de la brigade d'urgence;
 - Informer le méthanier de la situation;
 - Demander à l'opérateur externe de vérifier,
- L'opérateur externe fait l'intervention initiale**

- Utiliser des détecteurs de gaz combustible, d'oxygène ou autres équipements de détection pour s'assurer que le secteur est sécuritaire avant d'y pénétrer pour poursuivre les opérations d'intervention;
- Si l'équipement est situé à l'intérieur d'une aire de collecte des déversements, s'assurer que les vannes de drainage sont fermées;
- Isoler l'équipement avec les vannes manuelles si applicable;
- S'il y a une fuite ou un bris de canalisation, drainer les sections de canalisation et permettre au GNL de s'évaporer et de se disperser si applicable et faire toutes les réparations nécessaires;
- Informer la salle de contrôle de l'état de la situation et informer le méthanier si nécessaire;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation;
- Remettre l'équipement en service lorsque les réparations auront été complétées;
- Compléter le suivi et les rapports d'événement requis par la situation.

8.7.3 Détérioration des conditions météorologiques (Relatif à la jetée et au méthanier)

- Le superviseur des opérations est responsable de se garder informé des conditions météorologiques particulièrement lorsqu'elles se dégradent ou sont inclémentes;
 - Lorsque des conditions météorologiques menaçantes se développent tels que vents forts, mer agitée, lors d'avertissement de tempête (avertissement de vents violents, ouragans), le superviseur des opérations devra poser les actions appropriées concernant les opérations de transfert du cargo du méthanier;
 - Des tactiques différentes seront nécessaires lors de présence de glace ou non. Le superviseur des opérations en accord avec le capitaine du méthanier et les pilotes devront évaluer chaque situation à son mérite;
 - La sécurité du personnel au quai, celles des installations de la jetée et du méthanier sont les priorités lors de conditions météorologiques qui se dégradent.
 - **Intervention de la salle de contrôle:**
 - S'assurer que les communications avec le méthanier sont maintenues lorsque les conditions météorologiques deviennent de plus en plus inclémentes;
 - S'assurer que des remorqueurs sont disponibles pour assister si requis;
 - Si la vitesse du vent atteint 25 noeuds - arrêter les opérations de déchargement;
- Si la vitesse du vent atteint 25 noeuds ou que des vents violents sont imminents :**
- Suspendre les opérations de transfert du cargo;
 - Débrancher les bras de déchargement;
 - Quitter la jetée;
 - La décision à savoir si la jetée peut être évacuée sécuritairement sera prise après discussion entre le personnel du terminal, le capitaine du méthanier et les pilotes et prendra en compte les facteurs incluant les conditions météorologiques actuelles et les prévisions, son exposition au vent et la disponibilité et l'utilisation de remorqueurs;

- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence.

8.7.4 Urgence navire échouement ou collision contre le quai

Les méthaniers qui arrivent à Gros-Cacouna sont assistés lors de leur approche, leur amarrage et lors de leur départ. En cas improbable d'échouement ou de collision contre le quai, les actions suivantes doivent être appliquées immédiatement :

- La gravité de cet incident est de niveau 3. Dans le cas de collisions mineures avec un remorqueur, la mobilisation du Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna n'est peut-être pas nécessaire;
- Établir un contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de sécurité – plan ISPS);
- S'assurer que tout le personnel du quai est en sécurité;
- Informer le chef de la brigade d'urgence et le commandant d'incident de garde.

Y a-t-il une fuite de GNL? Non

- Informer les autorités appropriées (Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière du Loup, Sûreté du Québec, Transport Canada, Garde côtière canadienne);
- Si possible, le méthanier devra quitter le quai et se déplacer vers un ancrage sécuritaire pour inspection;
- Garder la communication avec le méthanier et être prêt à porter assistance au capitaine et aux pilotes;
- Évaluer la situation; Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, demander de l'aide extérieure.

Y a-t-il une fuite de GNL? Oui

- Déclencher l'alarme le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;
- Fermer toutes les sources d'allumage;
- Activer les mécanismes automatiques d'intervention: mise en sécurité du secteur, injection de mousse;
- Alerter le 911 pour obtenir l'aide des Services de sécurité incendie et des ambulanciers;
- Alerter les autorités appropriées (Transport Canada, Garde Côtière Canadienne, etc.);
- Établir un périmètre de sécurité;

- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna.

Déversement de GNL sans incendie

- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'allumage;
- Préparer le système de couverture de mousse (S'assurer que le système fonctionne);
- S'assurer que le GNL ne touche pas de structures qui pourraient être fragilisées par les températures cryogéniques;
- Laisser l'évaporation sous contrôle du GNL se produire.

Déversement de GNL avec incendie

- Utiliser les dispositifs automatiques de protection;
- Ne pas éteindre l'incendie avant l'arrêt de la fuite;
- Activer le système de couverture de mousse si approprié;
- S'assurer que les structures adjacentes sont refroidies avec des jets d'eau;
- Évaluer la situation;
- Situation sous contrôle, fin de l'urgence;
- Situation hors contrôle, demander de l'aide extérieure, si approprié.

8.7.5 Bris, fuite sur canalisation de transfert ou de collecteur sur le méthanier (Relatif à la jetée et au méthanier)

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
- Arrêter immédiatement toutes les opérations de transfert (ESD);
- Activer le système de vanne PERC pour isoler le méthanier du terminal;
- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'allumage dans le secteur affecté;
- Enclancher l'alarme (sirène) tout le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;
- S'assurer que tout le personnel est pris en compte;
- Entrer en contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de Sécurité - ISPS) si le méthanier est à quai;
- Demander au méthanier d'être prêt à quitter le quai sur court avis, si nécessaire;
- Si possible isoler la conduite où le bris / la fuite s'est produit;
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : niveau 1, niveau 2 ou niveau 3;
- Selon la gravité de l'événement, considérer débrancher le méthanier des canalisations du terminal en utilisant les vannes PERC;
- Activer le plan d'évacuation du terminal et procéder au décompte du personnel;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;

- Alerter les Services de sécurité incendie de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers par le 911;
- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna;
- Si nécessaire, en coopération avec les autorités municipales, alerter les habitants du Village et de la Paroisse de Cacouna qui pourraient être affectés par la situation;
- Se rappeler que la seule action sécuritaire en présence de nuage de vapeur de GNL est de s'en éloigner;
- Informer les Autorités (Coordonnateur des urgences de St-Georges de Cacouna, MENVDD, Environnement Canada, Garde côtière canadienne, Transport Canada);
- Être prêt à utiliser les canons à eau pour combattre l'incendie;
- Si le bris / la fuite sont contenus dans les goulottes de drainage, s'assurer que les drains sont fermés;
- Si le bris / la fuite ne sont pas contenus déterminer l'étendue et la direction des vapeurs;
- Ne permettre l'accès au site du bris / de la fuite qu'au personnel entraîné seulement;
- Permettre au GNL déversé de s'évaporer avant de relancer les opérations;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation.

8.7.6 Explosion et ou incendie sur la jetée (Relatif à la jetée ou au méthanier)

En cas d'explosion ou d'incendie pendant que le méthanier transfère son cargo.

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
- Arrêter immédiatement toutes les opérations de transfert (ESD) en utilisant le système de vanne PERC;
- Isoler le secteur de la jetée du reste du terminal en fermant les vannes appropriées;
- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'allumage dans le secteur affecté;
- Enclencher l'alarme (sirène) tout le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;
- S'assurer que tout le personnel est pris en compte;
- Entrer en contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de Sécurité - ISPS) si le méthanier est à quai;
- Demander au méthanier d'être prêt à quitter le quai sur court avis, si nécessaire;
- Déterminer l'endroit de l'explosion ou de l'incendie;
- La salle de contrôle devra encenser les procédures d'intervention d'urgence et diriger les premiers intervenants vers le lieu de l'urgence;
- Si possible isoler la conduite où le bris;

- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;
- Alerter les Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers par le 911;
- Déterminer si le feu doit être éteint ou doit être contenu et permettre de brûler jusqu'à épuisement du combustible;
- Si possible d'éteindre l'incendie, utiliser de la poudre chimique si approprié après s'être assuré que le secteur est sécuritaire;
- Considérer utiliser de l'eau pour refroidir les structures adjacentes;
- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna;
- Si nécessaire, en coopération avec les autorités municipales, alerter les habitants du Village et de la Paroisse de Cacouna qui pourraient être affectés par la situation;
- Informer les Autorités (Coordonnateur des urgences de St-Georges de Cacouna, MENVDD, Environnement Canada, Garde côtière canadienne, Transport Canada);
- Restreindre l'accès au site du bris / de la fuite au personnel entraîné seulement;
- Permettre au GNL déversé de s'évaporer avant de recommencer, évaluer la situation, les opérations;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation.

8.7.7 Explosion ou incendie sur le méthanier

En cas d'explosion ou d'incendie pendant que le méthanier est à l'amarrage à la jetée.

Les explosions et incendies sur les méthaniers seront combattus par les équipages des navires avec l'assistance du personnel du terminal méthanier.

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
- Arrêter immédiatement toutes les opérations de transfert (ESD);
- Activer les vannes PERC pour isoler et débrancher le méthanier du terminal;
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3;
- Enclencher l'alarme (sirène) tout le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;
- Entrer en contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de Sécurité - ISPS);
- La salle de contrôle devra enclencher les procédures d'intervention d'urgence et diriger les premiers intervenants vers le lieu de l'urgence;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;

- Alerter les Services de sécurité incendie de St-Geroges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers par le 911;
- Être prêt à diriger le jet des canons à eau sur la tuyauterie du méthanier;
- Être prêts à protéger les installations de la jetée et du terminal pour éviter la conflagration;
- Considérer utiliser de l'eau pour refroidir les structures adjacentes;
- Être prêts à défaire les amarres du méthanier;
- Préparer le méthanier pour qu'il quitte rapidement la jetée;
- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna;
- Si nécessaire, en coopération avec les autorités municipales, alerter les habitants du Village et de la Paroisse de St-Georges de Cacouna qui pourraient être affectés par la situation;
- Informer le management de Énergie Cacouna;
- Informer les Autorités (Coordonnateur des urgences de Cacouna, MENVDD, Environnement Canada, Garde côtière canadienne, Transport Canada);
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation.

8.7.8 Sabotage, acte de malveillance

Général

Un terminal de GNL comme toute autre installation pourrait potentiellement devenir la cible d'une attaque terroriste. Le Terminal développera un plan exhaustif de Sûreté pour les installations portuaires pour réduire la possibilité d'une telle attaque. De même, la conception du terminal a pris en compte les stratégies potentielles des terroristes et elle inclut des éléments (prévention et surveillance) pour réduire la possibilité d'un tel événement.

En cas d'activités de sabotage avec un méthanier amarré à la jetée.

- Déterminer l'étendue des activités de sabotage;
- Arrêter immédiatement les transferts et soyez prêts à débrancher les bras de déchargement;
- Aviser le capitaine du méthanier et les pilotes de toutes les informations connues sur les événements de sabotage (tel que convenu dans la déclaration de sécurité);
- Si possible, être prêts à défaire les amarres;
- Informer le personnel de la sécurité de Énergie Cacouna;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;
- Alerter la Sûreté du Québec et les Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup;

- Alerter la division de Sécurité maritime du Ministère des transports;
- Soyez prêts à déplacer le méthanier;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence.

En cas d'activités de sabotage sans méthanier à la jetée.

- Déterminer l'étendue des activités de sabotage;
- Informer le personnel de la sécurité de Énergie Cacouna;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;
- Alerter la division de Sécurité maritime du Ministère des transports;
- Alerter la Sûreté du Québec et les Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence.

8.7.9 Appel à la bombe (relatif à la jetée et à l'entreposage de GNL)

Les employés du terminal qui recevraient un appel à la bombe devront tenter d'obtenir l'information suivante:

- Où est la bombe? (Dans les bâtisses du terminal, à bord du méthanier, sur le quai, sous la coque du navire, dans un conteneur, adjacent à un réservoir, etc.);
- À quel moment va-t-elle se déclencher?
- Est-elle piégée?
- Grosseur et description de la bombe?
- Quantité et type d'explosif?
- Quelle organisation l'a déposée?

De plus noter ce qui suit:

- Identification de la voix: (homme ou femme, accent, ton (fâché, anxieux, pressé, calme, etc));
- Heure de l'appel et durée;
- Bruits environnants (bruits industriels, domestiques, enfants, bar, restaurant, etc.)
- Toute autre information qui permettra d'identifier la personne qui appelle ou le point d'origine de l'appel;

Un employé qui reçoit un appel à la bombe doit informer l'Officier de sécurité du terminal de Énergie Cacouna qui informera le Gestionnaire de service / les Gestionnaires du terminal et leur fournira une description des actions qui seront prises.

Réaction

L'incident sera traité initialement comme une menace et non comme une urgence. (Des interventions spécifiques seront faites si la bombe est trouvée ou si elle explose).

Contactez le Sûreté du Québec, le Service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, le Capitaine du port et les autres intervenants (équipe de disposition des bombes, remorqueur avec pompe incendie, etc) si requis

- Informer la salle de contrôle;
- Informer le capitaine du méthanier;
- Évacuer l'endroit menacé;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;
- Demander des ressources supplémentaires.

8.7.10 Bris d'un bras de déchargement (Relatif à la jetée et au méthanier)

En cas de bris ou d'une fuite sur bras de déchargement.

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
- Arrêter immédiatement toutes les opérations de transfert (ESD);
- Activer le système de vanne PERC pour isoler le méthanier du terminal;
- Isoler la conduite où le bris / la fuite s'est produit;
- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'allumage dans le secteur affecté;
- Enclencher l'alarme (sirène) tout le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;
- S'assurer que tout le personnel est pris en compte;
- Entrer en contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de Sécurité - ISPS) si le méthanier est à quai;
- Demander au méthanier d'être prêt à quitter le quai sur court avis, si nécessaire;
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3;
- Activer le plan d'évacuation du terminal et procéder au décompte du personnel;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;
- Alerter les Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers par le 911;
- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna;
- Si nécessaire, en coopération avec les autorités municipales, alerter les habitants du Village et de la Paroisse de St-Georges de Cacouna qui pourraient être affectés par la situation;
- Être prêt à utiliser les canons à eau pour combattre l'incendie;
- Se rappeler que la seule action sécuritaire en présence de nuage de vapeur de GNL est de s'en éloigner;

- Informer les Autorités (Coordonnateur des urgences de St-Georges de Cacouna, MENVDD, Environnement Canada, Garde côtière canadienne, Transport Canada);
- Être prêt à utiliser les canons à eau pour combattre l'incendie;
- Si le bris / la fuite sont contenus dans les goulottes de drainage, s'assurer que les drains sont fermés;
- Si le bris / la fuite ne sont pas contenus déterminer l'étendue et la direction des vapeurs;
- Restreindre l'accès au site du bris / de la fuite au personnel entraîné seulement;
- Permettre au GNL déversé de s'évaporer avant de recommencer, évaluer la situation, les opérations;
- Activer le plan d'évacuation et faire le décompte du personnel;

L'annexe K présente un scénario minute par minute pour cet événement..

8.7.11 Nuage de vapeur (Relatif à la jetée et au méthanier)

En présence d'un nuage de vapeurs de GNL, se rappeler que la seule bonne action est de s'en éloigner.

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site;
- Localiser la source de la fuite;
- Déterminer l'étendue et la direction vers laquelle le nuage se déplace;
- Fermer toutes les sources d'allumage du secteur;
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3;
- Si possible fermer la source de la fuite causant le nuage de vapeur;
- La salle de contrôle devra enclencher les procédures d'intervention d'urgence et diriger les premiers intervenants vers le lieu de l'urgence;
- Informer le Chef de la brigade d'urgence et le Commandant d'intervention;

Si la fuite, le bris, sont contenus.

- Restreindre l'accès au site de la fuite, du bris au personnel d'intervention qualifié;
- Laisser le GNL s'évaporer avant de commencer les réparations;
- Préparer le système d'addition de mousse pour contrôler le taux d'évaporation;
- Utiliser le système d'eau incendie pour contrôler le nuage de vapeur.

Si le bris, la fuite ne sont pas contenus.

- Si le bris, la fuite ne sont pas contenus arrêter immédiatement les opérations;
- Enclencher l'alarme (sirène) tout le personnel doit se rapporter à la salle de contrôle;

- Entrer en contact avec le méthanier et les pilotes (selon la déclaration de Sécurité - ISPS);
- Alerter les Services de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers par le 911;
- Être prêts à défaire les amarres du méthanier;
- Préparer le méthanier pour qu'il quitte rapidement la jetée;
- En coopération avec les autorités municipales, alerter les personnes présentes sur les sentiers pédestres de l'Île Gros Cacouna et les résidents des chalets d'été dans le secteur nord-ouest de l'île Gros-Cacouna;
- Si nécessaire, en coopération avec les autorités municipales, alerter les habitants du Village et de la Paroisse de St-Georges de Cacouna qui pourraient être affectés par la situation;
- Informer les Autorités (Coordonnateur des urgences de St-Georges de Cacouna, MENVDD, Environnement Canada, Garde côtière canadienne, Transport Canada);
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation.

8.7.12 Fuite à l'entreposage, débordement

- Détecter et valider l'urgence : Alarmes, Personnes sur le site
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3 ;
- Déterminer si l'urgence est maîtrisable sans aide extérieure
- Oui
- Ne pas hésiter à faire appel à l'aide extérieure s'il y a doute quant à la capacité de prendre le contrôle de l'urgence;
- Alerter les personnes présentes et évacuer les personnes non essentielles;
- Intervenir pour prendre contrôle de l'urgence;
- Évaluer la situation;
- Situation sous contrôle, fin de l'urgence; Situation hors contrôle, demander de l'aide extérieure;
- Non
- Alerter les personnes présentes et évacuer les personnes non essentielles;
- Arrêter immédiatement toutes les opérations;
- Activer les mécanismes automatiques d'intervention: mise en sécurité du secteur, injection de mousse;
- Alerter le 911 pour obtenir l'aide des services de sécurité incendie, de la police et des ambulances;
- Prendre charge des intervenants extérieurs;
- Établir un périmètre de sécurité;
- Alerter les personnes présentes sur le sentier de l'Île Gros-Cacouna;
- Déversement de GNL sans incendie;
- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'allumage;

- S'assurer que l'addition de mousse fonctionne;
- S'assurer que le GNL ne touche pas de structures qui pourraient être fragilisées;
- Laisser l'évaporation sous contrôle du GNL se produire;
- Déversement de GNL avec incendie;
- Les dispositifs automatiques de protection;
- Évaluer la situation : Situation sous contrôle, fin de l'urgence, Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation.

8.7.13 Urgence aux vaporisateurs

- Détecter l'urgence
- Alarmes de gaz inflammables;
- Alarmes de procédé;
- Personnes sur le site;
- Valider l'urgence;
- Déterminer le niveau de gravité de l'événement : gravité 1, gravité 2 ou gravité 3 ;
- Alarmes de gaz inflammables;
- Données de procédé;
- Personnes sur le site / Opérateur externe;
- Déterminer l'ampleur du sinistre;
- Maîtrisable par le personnel sur place;
- Ne pas hésiter à faire appel à l'aide extérieure s'il y a doute quant à la capacité de prendre le contrôle de l'urgence;
- Alerter les personnes présentes et évacuer les personnes non essentielles;
- Intervenir pour prendre contrôle de l'urgence;
- Évaluer la situation;
- Situation sous contrôle, fin de l'urgence;
- Situation hors contrôle, demander de l'aide extérieure;
- Non Maîtrisable par le personnel sur place;
- Alerter les personnes présentes et évacuer les personnes non essentielles;
- Activer les mécanismes automatiques d'intervention: mise en sécurité du secteur, injection de mousse;
- Alerter le chef de la brigade d'urgence et le commandant d'intervention et les informer de la situation;
- Alerter les services de sécurité incendies de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers;
- Isoler la fuite :
- Arrêter les pompes de GNL (arrêt d'urgence);
- Isoler les canalisations de GNL alimentant le vaporisateur;
- Isoler le pipeline de livraison de GNL;
- Arrêter le vaporisateur et isoler l'alimentation de gaz aux brûleurs;

- Prendre charge des intervenants extérieurs;
- Établir un périmètre de sécurité;
- Déversement de GNL sans incendie;
- S'assurer qu'il n'y a pas de source d'ignition;
- S'assurer que le GNL ne touche pas de structures qui pourraient être fragilisées;
- Laisser évaporer le GNL sous contrôle;
- S'assurer que l'addition de mousse fonctionne;
- Ne pas éteindre l'incendie avant l'arrêt de la fuite;
- S'assurer que les structures adjacentes sont refroidies;
- Évaluer la situation;
- Situation sous contrôle, fin de l'urgence;
- Situation hors contrôle, évacuer, agrandir les périmètres d'évacuation;

8.7.14 Urgence médicale majeure

- Déterminer la nature de la blessure;
- Malaises;
- Brûlures par le GNL;
- Brûlure;
- Asphyxie;
- Blessures à la colonne;
- Saignement abondant;
- Alerter le 911 pour requérir l'intervention d'une ambulance;
- Appliquer l'intervention planifiée;
- Attention aux atmosphères dangereuses;
- Porter un appareil respiratoire autonome si nécessaire;
- Malaises: pratiquer la réanimation;
- Brûlures par le GNL: laver, décongeler les vêtements avant de les enlever;
- Brûlure: laver sous la douche;
- Asphyxie: pratiquer la respiration artificielle, donner de l'oxygène;
- Blessures à la colonne; ne pas déplacer la victime;
- Saignement abondant: faire des compressions pour arrêter les saignements;
- Accueillir les ambulanciers;
- Assurer la sécurité des ambulanciers;
- Guider les ambulanciers vers l'endroit où se trouve la victime.

9 Ressources pour les urgences

Les paragraphes qui suivent identifient les équipements d'intervention et les ressources disponibles au Terminal, aux autres installations voisines et les autres ressources externes.

9.1 SYSTÈMES D'ALERTE

Des systèmes d'alerte y incluant des sirènes avec suffisamment de puissance pour alerter le personnel sur le site et les personnes potentiellement exposées ou des moyens équivalents seront installés ou utilisés.

Une sirène ou autre moyen équivalent avec suffisamment de puissance pour alerter les habitants de St-Georges de Cacouna dans le cas improbable d'un accident pouvant les affecter sera installée.

Il y a besoin de deux niveaux de système d'alerte, l'un pour le site du terminal, l'autre pour les sentiers de l'île de Cacouna et la Paroisse et le Village.

Une information sera distribuée aux personnes potentiellement affectées quant ce qu'elles devraient faire pour se protéger.

Il est souhaitable que ces activités d'information et de participation soient appuyées par un Comité Mixte Municipal Industriel (CMMI).

9.2 ÉQUIPEMENT D'INTERVENTION DE LA COMPAGNIE

L'équipement d'intervention d'urgence du Terminal est localisé stratégiquement pour une intervention efficace et immédiate lorsque requis. Cet équipement est entreposé aux endroits suivants :

<p>Lors de la conception finale insérer un plan montrant la localisation des équipements d'intervention.</p>

La Compagnie a aussi des contrats avec des organisations d'entraide et des sous-traitants en environnement pour intervention en cas de déversement. L'Annexe I identifie les groupes avec lesquels la Compagnie a un contract d'entraide et les autres compagnies qui sont disponibles en cas d'incident.

Certains employés de Énergie Cacouna ont l'autorité pour mettre en application ces ententes et obtenir d'autres ressources de la Compagnie ou celles de sous-traitants privés et d'autres experts et consultants.

9.3 LISTE DES ÉQUIPEMENTS D'INTERVENTION

Voici une liste partielle des équipements d'intervention et de détection des urgences. Cette liste sera précisée au fur et à mesure de la conception des installations:

- Groupe électrogène d'urgence;
- Goulottes de captage de déversement de GNL et bassin de rétention;
- Pompes à eau incendie (capacité et nombre de pompes) à définir;
- Réseau d'eau incendie;
- Réseau de gicleurs;
- Générateurs de mousse :
 - Réserve de mousse, quantité;
 - Nombre de générateurs de mousse;
- Détecteurs de gaz inflammables fixes, nombre, localisation;
- Détecteurs de basse température fixes, nombre, localisation
- Détecteurs portatifs de gaz inflammables et d'oxygène
- Habits anti-feu pour pompiers;
- Appareils respiratoires autonomes;
- Barrages flottants pour contenir les déversements d'huile;
- Absorbant pour l'huile;
- Etc.

9.4 ESSAI DES ÉQUIPEMENTS

La Compagnie va exécuter une maintenance régulière et faire l'essai de tous les équipements selon l'échéancier de son programme de maintenance.

9.5 INSPECTION DES ÉQUIPEMENTS

Le personnel de maintenance exécutera une inspection planifiée de tous les équipements en conformité avec la politique de la Compagnie.

Les équipements de prévention et d'intervention sont inclus dans le programme de maintenance.

L'équipement d'intervention est vérifié par le personnel de la Compagnie et toutes les déficiences ou réparations sont inscrites au registre de maintenance des équipements. Les équipements d'intervention seront revus à intervalles réguliers pour vérifier si des améliorations technologiques ou procédurales pourraient être mises en place.

Les équipements motorisés (compresseurs, groupes électrogènes, bateaux, etc.) sont aussi vérifiés régulièrement et les déficiences et réparations sont notées.

Des équipements de réserve sont aussi gardés en condition d'opération par Énergie Cacouna. Ces équipements sont situés à _____.

9.6 AUTRES RESSOURCES DE LA COMPAGNIE

Des équipements de communication, équipements audio et vidéo sont aussi disponibles au Terminal.

9.7 RESSOURCES CONTRACTUELLES

En cas de déversement qui dépasse les capacités d'intervention initiale des intervenants locaux et des équipements d'intervention disponibles, des ressources contractuelles en personnel et équipement pourront être obtenues. Les ressources contractuelles sont identifiées à l'Annexe H.

La liste complète des ressources sera développée lors de la conception détaillée.

9.8 RESSOURCES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Les ressources d'entraide mutuelle seront utilisées lorsque disponibles et nécessaires. Des ententes d'entraide mutuelle ont été établies avec les compagnies apparaissant à l'Annexe I.

9.9 CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT

La Compagnie va établir des relations d'affaires avec divers consultants environnementaux et techniques qui pourront offrir un support en cas d'un incident. Ces consultants peuvent fournir l'expertise et le support dans les secteurs de gestion de l'intervention d'urgence, services environnementaux, évaluation de site, permis, traitement des déchets, recyclage, enlèvement de l'eau, disposition des déchets dangereux, et remédiation. L'utilisation de ces services devrait être coordonnée par le Commandant d'incident. Les numéros de téléphones sont fournis à l'Annexe H.

10 Médias

Ce chapitre traite des médias.

L'information diffusée aux médias doit être complète et prendre compte leurs contraintes de temps.

La diffusion d'informations aux médias relève du Directeur du terminal et toutes les demandes doivent lui être référées. Cela évite la confusion et assure qu'une information factuelle est transmise.

La diffusion de l'information sera coordonnée avec la municipalité selon le besoin.

Des pochettes de presse décrivant le site et sa fonction doivent être disponibles.

10.1 DIRECTIVE À TOUS LES EMPLOYÉS

Il est strictement défendu de donner quelques commentaires que ce soit aux journalistes. Diriger les journalistes vers le responsable de la compagnie.

11 Formation

11.1 FORMATION DE L'ÉQUIPE D'INTERVENTION

La Compagnie fournit la formation reliée à la prévention des fuites, les essais du plan et l'intervention lors d'incident, y incluant les mesures pour effectuer les réparations et réduire les conséquences d'émanations. Les formations traiteront des fuites aux équipements du quai ou du terminal selon plusieurs perspectives : santé et sécurité des personnes, contrôle des bris, opérations de réparation, contrôle de la pollution, et gestion d'une urgence. Les gestionnaires de Énergie Cacouna sont responsables pour la mise en place du programme de formation relié au plan d'urgence et pour la tenue des dossiers de formation. Les aspects premiers soins (secouristes) et sûreté des installations (gardiens de sécurité) font aussi partie des programmes de formation. La section formation est aussi responsable pour la coordination des sessions de formation des employés.

- Tous les employés doivent connaître le plan d'évacuation.
- De plus, les employés que le plan identifie, doivent connaître à fond le plan d'urgence de la compagnie. Un programme de formation sera défini au début de chaque année pour ces employés.
- Un programme de formation pour les secouristes sera aussi mis en place.
- La formation inclut les cours, les travaux pratiques, les exercices, les simulations, l'agencement des différentes interventions et les cours de "rafraîchissement".
- Le personnel devra être formé et entraîné pour rencontrer le niveau approprié de qualification de NFPA 472 (Standard for Professional Competence of Responders to Hazardous Materials Incidents) selon les responsabilités qui lui sont assignées.
- La performance de chaque méthode de formation est évaluée par la section formation par des observations et par la participation dans des sessions de formation.

Le programme de formation de la Compagnie est destiné à assurer les résultats suivants :

Tout le personnel doit connaître :

- Ses reponsabilités selon le plan d'urgence;
- La procédure pour contacter le personnel approprié 24 h / 24 h;
- Le déclenchement de l'intervention d'urgence;
- Le plan d'évacuation.

Tout le personnel qui rapporte un incident :

- Les détails de la jetée et du terminal pour la zone affectée;
- Les numéros de téléphones pour les notifications requises;
- Le processus de notification.

Tout le personnel d'intervention doit connaître :

- Les caractéristiques et les dangers des fuites de GNL;
- Les conditions qui aggraveraient une situation d'urgence y incluant les conséquences du mauvais fonctionnement des installations et les correctifs appropriés;
- Les étapes nécessaires pour réduire le potentiel d'incendie, d'explosion, ou de dommages environnementaux.
- La Compagnie exige que tout le personnel d'intervention, y incluant les sous-traitants ait la formation appropriée pour une urgence.

11.2 RÉVISION DU PLAN D'URGENCE

Tous les employés de la Salle de contrôle, tous les membres de la Brigade d'urgence et tous les membres de l'équipe de Gestion de l'intervention devraient réviser le plan d'urgence lors de changement de position ou de responsabilité. Les gestionnaires de Énergie Cacouna sont conscients de leurs nouvelles responsabilités selon le Plan d'urgence. Une copie du plan sera disponible en tout temps aux membres des équipes.

11.3 GRILLE DE FORMATION

Une grille de formation est présentée en Annexe J qui identifie les exigences de formation par fonction et les cours à suivre.

11.4 SYSTÈME DE COMMANDEMENT D'INCIDENT (SCI)

Les membres de la Brigade d'urgence recevront une formation sur le système de commandement d'incident et pourront aussi recevoir des formations supplémentaires sur des sujets associés au système de commandement d'incident.

11.5 RÉUNION SUPERVISEUR / ÉQUIPE

Des réunions périodiques entre le superviseur et son équipe sont tenues régulièrement. Ces réunions incluent habituellement une révision des procédures d'intervention contenues dans le Plan. Un ordre du jour typique pourrait contenir les sujets suivants :

- Revue générale de l'intervention d'urgence;

- Revue et discussion des diverses interventions de la Compagnie (avec priorité sur les notifications, l'évaluation de la gravité des événements, les activités fonctionnelles, les rôles et la structure organisationnelle);
- Révision des équipements d'urgence et plan du site;
- Revoir les rôles et responsabilités associés aux diverses listes de contrôle;
- Exercice d'intervention sur table.

11.6 TENUE DES DOSSIERS DE FORMATION

La Compagnie tient des dossiers pour enregistrer la formation reçue par le personnel des installations. Les dossiers seront conservés au Terminal pour une durée minimum de cinq ans et seront aussi disponibles aux organismes réglementaires pour vérification. Les rapports appropriés devront être complétés et transmis au Bureau régional des urgences de Environnement Canada.

11.7 FORMATION DES SOUS-TRAITANTS

La Compagnie reconnaît aussi que le personnel contractuel doit aussi recevoir une formation pour intervenir en situation d'urgence. La Compagnie emploiera de préférence des sous-traitants dont la réputation et l'expertise assurent que le personnel qui intervient est formé à un niveau approprié.

Les sous-traitants seront audités pour s'assurer que leur niveau de formation rencontre les exigences requises

11.8 QUALIFICATION DES FORMATEURS

La compagnie s'assurera de la compétence des formateurs et des fournisseurs de formation en choisissant des individus et organismes ayant une bonne réputation professionnelle et une grande expérience des exercices avec les équipements et les cours donnés en classe.

11.9 EXERCICES POUR L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'INTERVENTION

Le personnel du Centre de coordination, les membres de la Brigade d'urgence, les membres de l'équipe de Gestion de l'intervention, les organismes gouvernementaux, les sous-traitants et les autres ressources doivent participer aux exercices d'intervention.

Lors de la conception finale insérer une grille d'exercices et leur fréquence.

11.10 DÉPLOIEMENT ANNUEL ET SEMI-ANNUEL DES ÉQUIPEMENTS

Portée: L'équipe de gestion de l'intervention et la Brigade d'intervention d'urgence démontreront leur habilité à déployer l'équipement identifié dans le plan lors d'exercices définis.

Les exercices impliqueront les équipements de la Compagnie et ceux des sous-traitants.

Le nombre d'exercices impliquant le déploiement d'équipements devra être tel que le personnel de chaque zone fera au moins un exercice annuel. Si le même personnel intervient dans plusieurs zones, un exercice annuel est suffisant. Si des personnels différents interviennent dans diverses zones, ils doivent participer à un exercice annuel dans chaque zone.

Objectif: Démontrer la capacité de la Compagnie de déployer et d'opérer l'équipement d'intervention. S'assurer que l'équipement d'intervention est fonctionnel.

Général: Le Site peut prendre crédit des déploiements d'équipement lors de situation d'urgence si les activités d'intervention sont documentées adéquatement.

11.11 EXERCICE DE TABLE ANNUEL DE L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'INTERVENTION

Portée: Démontrer l'expertise de l'équipe de Gestion de l'intervention d'organiser, de communiquer et de prendre des décisions stratégiques concernant la population et la protection de l'environnement durant un déversement.

Objectif: Les membres de l'équipe de Gestion de l'intervention devraient démontrer après avoir reçu la formation, leur capacité à gérer l'intervention selon ce qui suit :

- Connaissance du plan d'urgence;
- Capacité à organiser les membres de l'équipe efficacement;
- Système de communication;
- Coordination des divers intervenants.

Généralité: Le Site peut prendre crédit des incidents qui ont requis l'intervention de l'équipe de Gestion d'incident lors de situation d'urgence si les activités d'intervention sont documentées adéquatement.

11.12 DOCUMENTATION DES EXERCICES

Énergie Cacouna s'assurera que les dossiers enregistrent les divers exercices de sa Brigade d'intervention et de son équipe de Gestion d'intervention et de l'équipement et que les dossiers sont gardés pour au moins cinq ans. Tous les dossiers sont gardés au terminal méthanier et accessible pour inspection par les organismes réglementaires.

Énergie Cacouna exécute ses exercices selon les directives des gestionnaires de la Compagnie. Ces exercices sont autoévalués. Des dossiers détaillés de ces exercices sont conservés par la Compagnie et incluent :

- Type d'exercice;
- Date et heure de l'exercice;
- Description de l'exercice;
- Ordre du jour;
- Feuille de présence signée;
- Objectifs de l'exercice;
- Critiques de l'exercice;
- Photographies, vidéos; et
- Items de suivi;
- Partager les retours d'expérience.

12 Approbation et mise en application du plan

Ce chapitre traite de l'approbation et de la mise en application du plan d'urgence.

12.1 APPROBATION DU PLAN

Le plan et ses révisions significatives doivent être partagés avec les Services de Sécurité incendie de St-Georges de Cacouna / Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec, la Régie régionale de la santé et les autres organismes responsables d'intervenir en cas d'urgence, pour commentaires et approbation.

12.2 MISE EN APPLICATION

La mise en application du plan touche de nombreux aspects, notamment les suivants:

- Considérant la spécialisation des installations et les expertises requises pour l'intervention et reconnaissant le statut légal des Directeurs du service de sécurité incendie de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup, un protocole sera établi pour assurer la coordination et le commandement des services de sécurité incendie de Énergie Cacouna et de ceux de St-George de Cacouna et Rivière-du-Loup.
- La convocation de rencontres régulières avec les Services de Sécurité incendie de St-Georges de Cacouna et Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et la Régie régionale de la santé et le responsable du plan pour se familiariser avec les installations et pour la tenue d'exercices communs;
- La distribution du plan aux personnes et organismes clés.

Annexe A – Numéro de téléphone d'urgence

ORGANISME	BUT / FONCTION	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
911	Recevoir la déclaration d'une urgence Mobiliser les premiers intervenants – Service de sécurité incendie – Police – Ambulances	911
Saint-Georges de Cacouna	Service de sécurité incendie	À venir
	Coordonnateur des urgences	À venir
Sûreté du Québec	Établir des périmètres de sécurité Questions de sûreté	À venir
Ambulance	Requérir une ambulance	À venir
SIMEC	Intervention en cas de déversement pétrolier	418.692.8989
Autorité portuaire de Gros-Cacouna	Sécurité portuaire	À venir
Ville de Rivière du Loup	Service de sécurité incendie	À venir
	Coordonnateur des urgences	À venir
Environnement Canada	Déclarer un accident impliquant une émission de substance dangereuse	866.283.333
Centre des opérations gouvernementales (Québec)	Déclarer un sinistre	866.776.7345
Urgence Environnement (Ministère de l'environnement et du développement durable et des parcs du Québec)	Déclarer un accident impliquant une émission de substance dangereuse	866.694.5454
Commission de la Santé et de la sécurité du travail au Québec (CSST)	Déclarer un accident impliquant perte de vie, blessure ou dommage aux installations	.418.725.6000

Garde côtière canadienne	Déclarer un accident maritime	À venir
Les Escoumins Pilotes	- Pilotes	À venir
Port aux Basques Avis sur les glaces	- Avis sur les glaces	À venir
Hôpital de Rivière du Loup	Communication spécifique	À venir
Énergie Cacouna Salle de Contrôle Principale	-	-
Énergie Cacouna Bureau de la Sûreté	-	-

Annexe B – Ressources humaines et description des opérations

Ressources humaines

Nombre d'employés: à venir Fonctionnement: 7 jours/semaine

EMPLOYÉS /QUART	JOUR	SOIR	NUIT
Semaine:	*	*	*
Fin de semaine:	*	*	*

Durant le jour -- personnes travaillent à l'extérieur. Ces personnes seront présentes lorsqu'un méthanier est à quai.

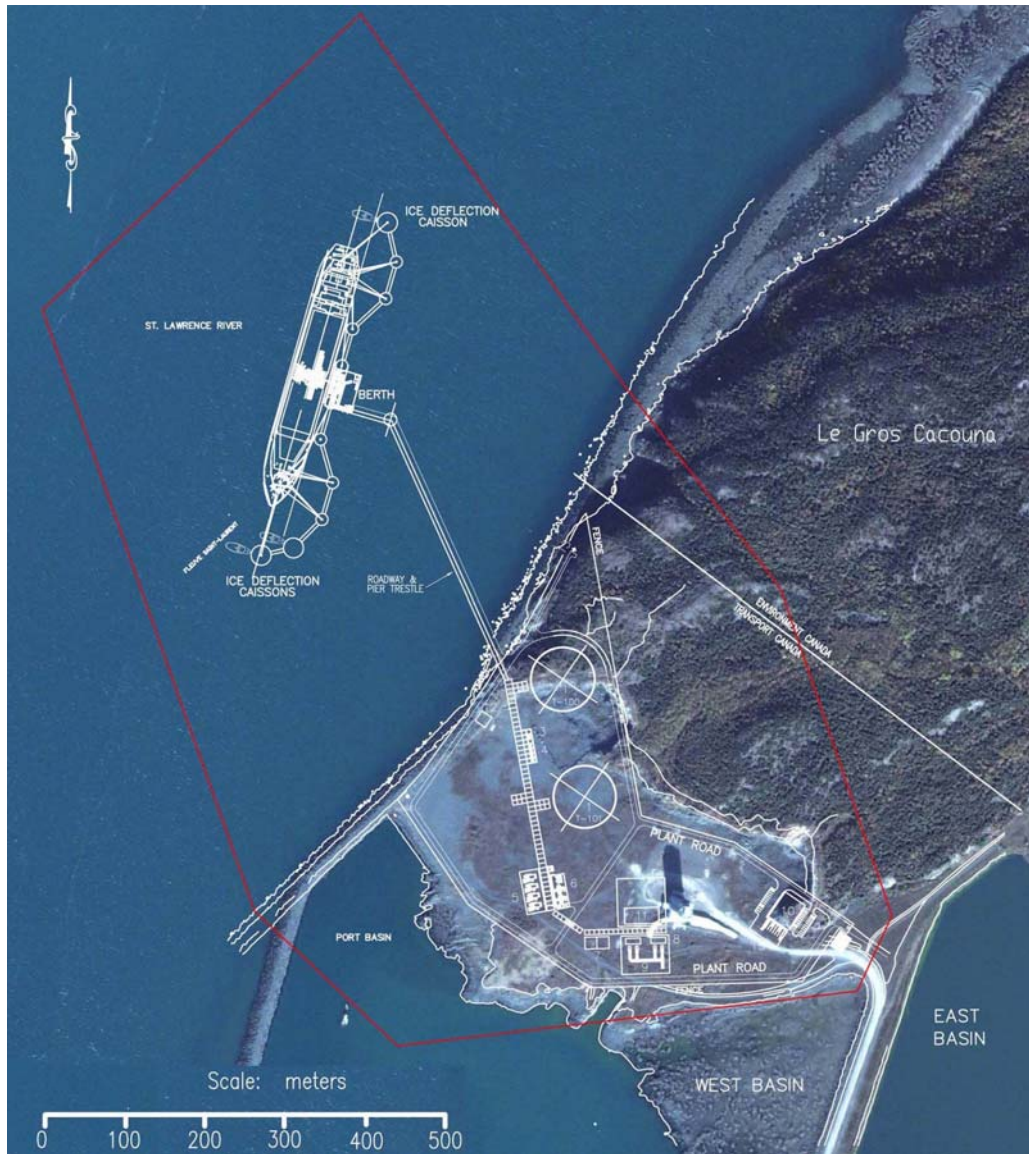
Description des opérations

Facilité	Description et Opérations	Base pour l'évaluation de risques
Méthanier	Capacité de base 165,000 m ³ Capacité maximum 216,000 m ³	Utiliser 165,000 m ³
	Approx. 1 arrivée par semaine de 165,000 m ³	165,000 m ³ avec 1 arrivée par semaine est utilisée.
	Nombre de membres d'équipage	37
	Assistance de remorqueurs durant le mouillage	Probablement 4 remorqueurs à 70 t BP
Déchargement	Taux de déchargement	12,000 m ³ à l'heure. Temps de déchargement environ 14 heures, Une opération de déchargement par semaine
	Taux maximum de déchargement par bras	4,000 m ³ à l'heure.
	Bras de déchargement pour le liquide	3 x 0.406 m Diamètre
	Conduite de déchargement	1 x 1.524 m Diamètre
Retour de vapeur	Conditions de déchargement	Pression = 600 kPa au bras de chargement et 450 kPa au pipeline Température = -160°C
	Taux de retour de vapeur par bras	12,000 m ³ à l'heure.
	Bras de retour de vapeur	1 x 0.406 m Diamètre
	Conduite de retour de vapeur	1 x 0.406 m Diamètre
	Conditions de retour de vapeur	Pression = 69 kPa Température = -130°C
	I ballon séparateur sur la jetée	Diamètre = 1.83 m Hauteur = 2.5 m
	Réservoir d'entreposage	Diamètre = 79 m
	Contenant double	
	Conception du réservoir	30 kPa, 0.3 seconde (surpression) 160 km/h @ 110 kg (conception du toit contre les projectiles)

Facilité	Description et Opérations	Base pour l'évaluation de risques
	Réservoirs 2 x 160,000 m ³	La capacité brute du réservoir est de 160,000 m ³ avec un remplissage minimum de 8,000 m ³ (basé sur 1.5 m niveau minimum) Niveau de remplissage moyen 100,000 m ³ utilisé pour la modélisation. Les deux réservoirs alimentent le pipeline de gaz naturel en même temps..
	Niveau résiduel minimum	1.5 m
	Conditions du réservoir	Pression = Atmosphérique Température = -160°C Densité = 470 kg/ m ³
Pompes à l'intérieur des réservoirs	4 pompes submergées par réservoir	Les 4 pompes sont en utilisation
	Condition de pompage à l'intérieur du réservoir	Pression = 1,200 kPa Temperature = -160°C Density = 470 kg/ m ³
	Taux de pompage	131 l/s, équivalent à 62 kg/s par réservoir. Taux total à 123 kg/s pour 2 réservoirs.
Condenseurs et pompes	1 condenseur pour gaz d'évaporation (V-100)	Diamètre = 3.05 m Hauteur = 19 m
	4 pompes centrifuges	Les 4 pompes centrifuges sont en utilisation
	Conditions de pompage	Pression = 9,900 kPa Température = -160°C Densité = 470 kg/ m ³
	Taux de pompage	85.8 l/s, équivalent à 40 kg/s par pompe. Taux total de pompage 161 kg/s, pour 4 pompes.
Compresseur et soufflante	Compresseur à 2 stages	En utilisation continue.
	Conditions de compression et taux	Pression d'aspiration = 19.3 kPa Pression de refoulement = 448 kPa Température = -130°C Taux = 8,512 m ³ /h
	1 compresseur pour les gaz d'évaporation avec un ballon séparateur (V-111)	Diamètre = 2,745 m Hauteur = 5,5 m
	2 soufflantes réciproques pour le retour des gaz cryogéniques	Une seule soufflante est utilisée durant les opérations de déchargement L'autre soufflante est en réserve. La conduite de retour de vapeur et la soufflante ne sont pas utilisées durant les opérations d'entreposage.
	Conditions d'opération de la soufflante et taux	Pression d'aspiration = 19.3 kPa Pression de refoulement = 69 kPa Température = -130°C Taux = 9,647 m ³ /hr
Évaporer et livrer	4 évaporateurs à combustion submergés	Tous les évaporateurs sont en opération.
	Taux moyen d'expédition 500 mmscf/d Taux de livraison en pointe 625 mmscf/d	Le taux de livraison normal est utilisé pour la modélisation.
	Condition de livraison	Pression = 9,900 kPa Température = 5°C
Recirculation	Conduite de recirculation de liquide	1 x 0.813 m Diamètre Du réservoir au collecteur à l'extrémité de la jetée.
Chauffage	1 appareil de chauffage au gaz naturel	

Facilité	Description et Opérations	Base pour l'évaluation de risques
Évent		Pas de torche
Composition	92% C ₁ min (C = Carbone) 6% C ₂ max 2% C ₃ max 2% N ₂ max (N = Azote)	100% C ₁ est utilisé pour la modélisation.

Annexe C – Schéma de la jetée et du terminal



Annexe D – Distance d'impact pour le pire scénario

Navire



Conduite de déchargement



Annexe E – Liste de distribution du plan d'urgence

À être développé durant la conception détaillée

Annexe F – Notifications externes

Notifications externes requises		
Organisme	Numéro de téléphone	Informations à rapporter
<p>Service Sécurité Incendie Cacouna</p> <p>Autorité portuaire de Gros-Cacouna</p> <p>Garde côtière canadienne</p> <p>Sûreté du Québec</p> <p>Transport Canada</p> <p>Environnement Canada</p> <p>Ministère de l'environnement et du développement durable du Québec</p> <p>Centre des opérations gouvernementales du Québec</p> <p>Commission de la santé et sécurité du travail au Québec</p> <p>SIMEC</p> <p>Etc.</p>		<p><i>Informations à rapporter à être identifiées</i></p>

Annexe G – Liste de contrôle pour alerte à la bombe

À être développé durant la conception détaillée

Annexe H – Sous-traitants

À être développé durant la conception détaillée

Annexe I – Ressources aide mutuelle

À être développé durant la conception détaillée

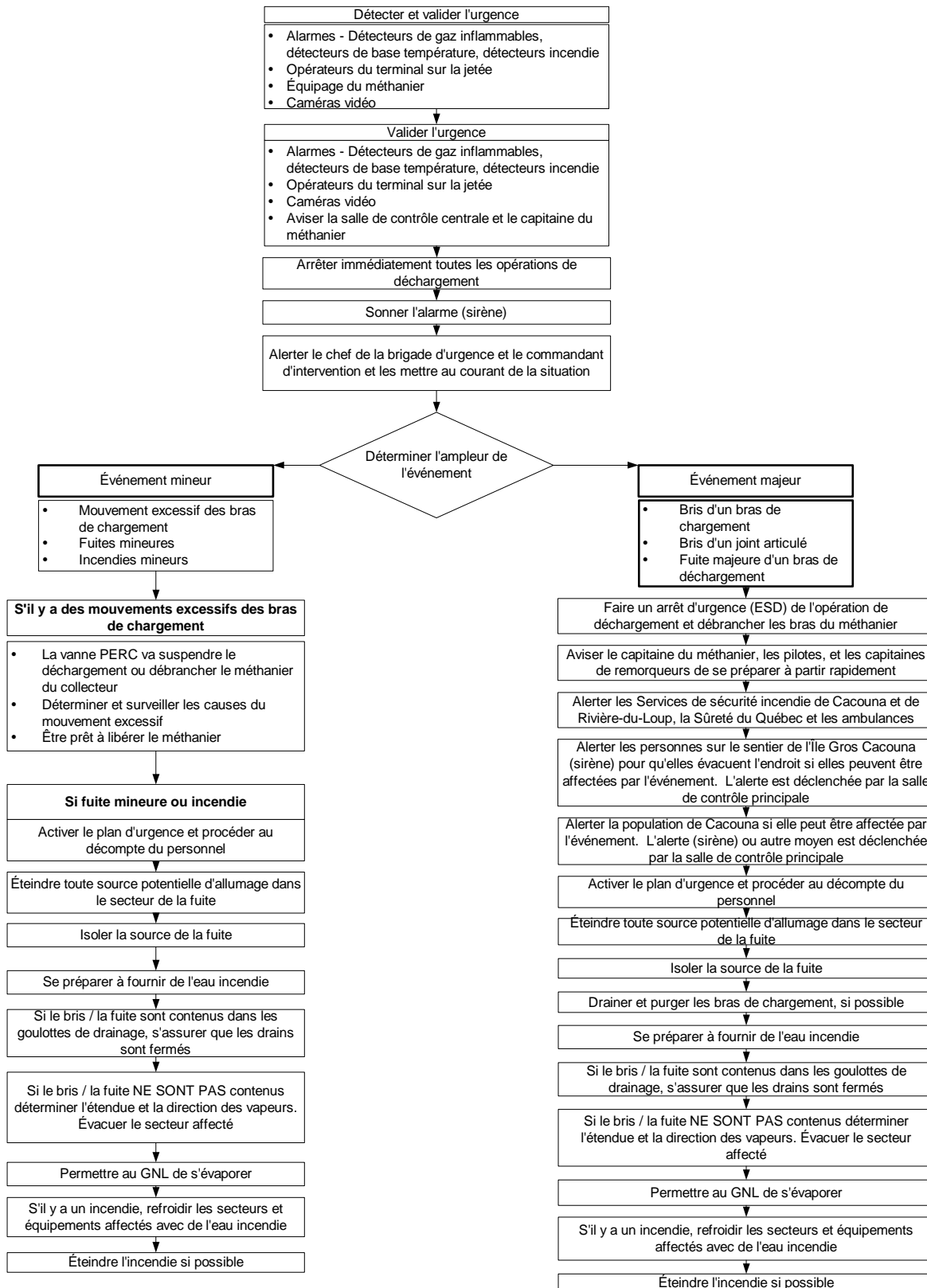
Annexe J – Grille de formation

À être développé durant la conception détaillée

Annexe K – Scénarios minute par minute

Ces données sont préliminaires et sujettes à être modifiées suite aux informations du design final et aux procédures d'exploitation.

Bras de déchargement – scénario minute par minute



FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
ÉVÉNEMENT		
0	Bris de bras de chargement	
DÉTECTER		
0 - 2	Détecteurs de débit, de gaz inflammables, détecteurs de basse température, caméras vidéo	Il y a des détecteurs de débit, de gaz inflammables et d'incendie
	Personnes présentes dans le secteur, opérateurs, équipage du méthanier	Le déchargement est sous surveillance constante du personnel de Énergie Cacouna et des membres de l'équipage du méthanier.
VALIDER		
2 - 5	Alarmes Opérateur de sur le site Équipage du méthanier	Alarme de gaz inflammables. VÉRIFIER sur place si l'alarme est réelle.
	Personnes présentes dans le secteur	ALERTER l'équipage du méthanier et l'opérateur à la salle principale de contrôle par radio.
2 – 5	Personnes présentes dans le secteur	ALERTER le Chef de la brigade d'urgence et le commandant d'intervention et les mettre au courant de la situation
5 – 10 jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • PRENDRE POSITION au lieu de l'urgence. • DIRIGER l'intervention de la brigade d'intervention.
2 – 5	Opérateur externe	VALIDER la nature de la situation et s'il y a une urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Fuite de GNL; • Personnes affectées; • Incendie.
DÉTERMINER L'AMPLEUR DU SINISTRE		
2 – 5	Équipage du méthanier	<ul style="list-style-type: none"> • ARRÊTER IMMÉDIATEMENT les opérations de transfert

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
2 – 5	Opérateur sur la jetée	<ul style="list-style-type: none"> • SONNER l'alarme
2 - 5	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Sinistre mineur maîtrisable par les ressources en place. • Sinistre majeur pouvant conduire à des conséquences majeures, mettre en danger les personnes sur le site ou à l'extérieur, causer des dommages graves aux installations ou requérir des ressources extérieures.
NOTE : NE PAS HÉSITER À CLASSER LE SINISTRE COMME SINISTRE MAJEUR À MOINS QUE CE SOIT CLAIREMENT UN ÉVÉNEMENT MINEUR.		
SINISTRE MINEUR		
Mouvement excessif des bras de chargement		
Fuites mineures		
Incendies mineurs		
MOUVEMENT EXCESSIF DES BRAS DE CHARGEMENTS		
ARRÊTER LES OPÉRATIONS		
0 - fin	Équipage du méthanier ; Opérateur sur la jetée.	<ul style="list-style-type: none"> • La vanne PERC va suspendre le déchargement ou débrancher le méthanier du collecteur sur le navire • ARRÊTER les fuites mineures à l'aide des contrôles à distances. • COMBATTRE les incendies mineurs à l'aide d'extincteurs à poudre. • ÊTRE PRÊT à libérer le navire
FUITE MINEURE OU INCENDIE		
2 - fin	Équipage du méthanier ; Opérateur sur la jetée.	<ul style="list-style-type: none"> • ACTIVER le plan d'urgence • PROCÉDER au décompte du personnel
SINISTRE MAJEUR		
2 - 5	Opérateur de la salle de contrôle sur la jetée. Équipage du méthanier Opérateur de la salle de contrôle principale	ARRÊTER immédiatement toutes les opérations de transfert à l'aide des contrôles à distance.
DÉCLENCHER L'ALARME		
2 - 5	Opérateur salle de contrôle	DÉCLENCHER L'ALARME par la sirène ou tout autre mécanisme d'alerte mis en place.
ATTENTION : SE RAPPELER QUE LA SEULE BONNE ACTION EN PRÉSENCE D'UN NUAGE DE VAPEURS INFLAMMABLES EST DE S'EN ÉLOIGNER.		

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
0 - 5	Personnel sur la jetée	SE METTRE EN POSITION SÉCURITAIRE, ÉVACUER si le secteur est affecté par le nuage de gaz.
0 - 5	Opérateur salle de contrôle principale	AVISER le capitaine du méthanier, les pilotes et les capitaines de remorqueurs de se préparer à partir rapidement
0 - 5	Superviseurs sur la jetée	S'ASSURER que tout le personnel de la jetée est pris en compte.
5 - 15	Personnel non essentiel	SE DIRIGER vers les points de rassemblement désignés.
5 - 15	Superviseurs	FAIRE le décompte des personnes qui ont évacuées.
5 - 30	Personnes sur le sentier de Gros Cacouna	ÉVACUER le secteur de l'île Gros Cacouna.
5 - 10	Brigade d'urgence	Se PRÉSENTER à la salle de contrôle ou au site de l'événement selon les instructions.
5 – 30 jusqu'à la fin de l'intervention	Commandant de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • OUVRIR le centre de coordination, établir les communications avec le chef de la brigade d'intervention, le directeur de sécurité incendie de Cacouna et les organismes réglementaires. • MOBILISER ou RENDRE DISPONIBLE les ressources requises pour l'intervention
5 – 10	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • ALERTER les services de sécurité incendie de Cacouna et Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers. Cette alerte devrait être programmée avec le 911.
5+ Si requis	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • ALERTER la population de Cacouna par l'intermédiaire d'une sirène ou de tout autre moyen mis en place
ISOLER LA FUITE		
2 - 5	Équipage du méthanier;	<ul style="list-style-type: none"> • ARRÊTER les pompes de GNL du navire; • ISOLER les conduites de GNL du navire
2 - 5	Opérateur sur la jetée	<ul style="list-style-type: none"> • ISOLER les conduites de déchargement de GNL
PRENDRE CHARGE DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS		
10 - 30	Garde de sécurité Opérateur externe	PRENDRE charge des intervenants externes et les diriger vers les lieux de l'intervention selon les instructions du chef de la brigade d'intervention et du commandant d'intervention

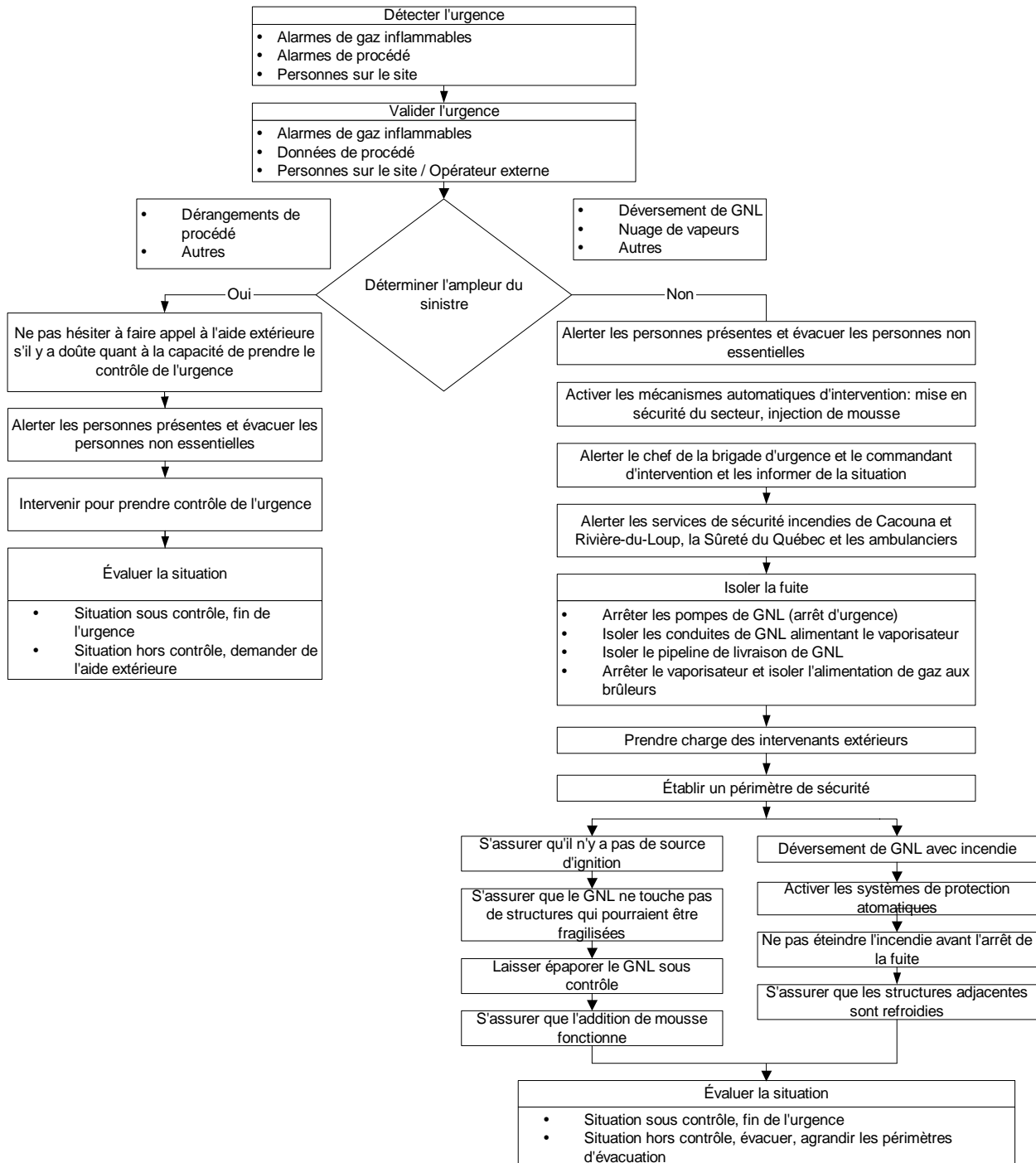
FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
10 - 30	Chef de la brigade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • INFORMER le chef du service de sécurité incendie de Cacouna et les policiers de la nature de l'urgence • FOURNIR LES INFORMATIONS pour que l'intervention se fasse en sécurité • FOURNIR LES INFORMATIONS précises au chef du service de sécurité incendie de Cacouna, sur les caractéristiques des lieux et les dangers, s'il faut faire le sauvetage ou la recherche de personnes blessées ou manquantes • ÉTABLIR un poste de commandement commun avec le service de sécurité incendie de Cacouna
10 - 30	Chef de la brigade d'intervention	RECOMMANDER au chef de sécurité incendie de Cacouna et aux policiers de la Sûreté du Québec la création de périmètres de sécurité, s'il y a lieu, fermer les voies de circulation.
10 jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'intervention	COORDONNER l'intervention de la brigade d'intervention avec celle du Service de sécurité incendie de Cacouna
	Chef de la brigade d'intervention	RENDRE DISPONIBLE au Service de sécurité incendie tout équipement utile pour l'intervention tel que : <ul style="list-style-type: none"> • Canons à eau fixes; • Bornes fontaines.
ANALYSER LA SITUATION		
5 - 20	Chef de la brigade d'intervention	ANALYSER la situation pour déterminer l'équipement, les secteurs affectés, l'ampleur de l'urgence et définir la stratégie d'intervention.
APPLIQUER L'INTERVENTION PLANIFIÉE		
		Action immédiate
5 – jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	ISOLER le secteur.
	NOTE : IL EST POSSIBLE QUE LE GNL RÉPANDU SOIT RETENU DANS LES CANIVEAUX ET DIRIGÉ VERS UN ENDOIT SÉCURITAIRE, IL EST AUSSI POSSIBLE QUE DU GNL SOIT RÉPANDU SUR LA JETÉE, SUR LE MÉTHANIER OU DÉVERSÉ DANS LA MER.	
	ATTENTION : S'IL FAUT PÉNÉTRER DANS UN ESPACE RESTREINT S'ASSURER QU'ON PEUT LE FAIRE EN SÉCURITÉ, PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME, S'ASSURER QUE L'ATMOSPHÈRE EST NON EXPLOSIBLE.	
	Pas d'incendie	
	ATTENTION : L'INTRODUCTION DE GNL DANS DES ESPACES CONFINÉS PEUT CRÉER DES CONDITIONS DANGEREUSES D'EXPLOSION.	
	ATTENTION : N'INTERVENIR QUE SI VOUS ÊTES ENTRAÎNÉS POUR LE FAIRE ET SI VOTRE SÉCURITÉ N'EST PAS EN DANGER.	
	ATTENTION : PORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION REQUIS, HABITS ANTI-FEU, APPAREILS RESPIRATOIRE AUTONOMES	

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
	ATTENTION : LE GNL PEUT CAUSER DES ENGELURES TRÈS GRAVES AU CONTACT AVEC LA PEAU.	
5 - 15	Équipage du méthanier; Chef de la brigade d'intervention; Brigade d'intervention	S'ASSURER qu'il n'y a pas de source d'ignition.
5 - 15	Équipage du méthanier; Chef de la brigade d'intervention; Brigade d'intervention	IDENTIFIER les zones potentiellement touchées par le nuage de vapeurs inflammables et PRENDRE les dispositions pour les alerter et les protéger.
10 – jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	COUVRIR le GNL de mousse pour en contrôler l'évaporation.
	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	S'ASSURER que le GNL ne touche pas de structures qui pourraient être fragilisées y incluant le navire.
Début jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	LAISSER ÉVAPORER le GNL.
Début jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	ÊTRE PRÊTS à intervenir en cas d'incendie.
10 – jusqu'à la fin	Équipage du méthanier Brigade d'intervention Service de sécurité incendie de Cacouna	SE SERVIR des canons d'eau en mode bruine afin de disperser les vapeurs. NE PAS DIRIGER de jet d'eau sur le GNL ceci causerait une évaporation très importante du GNL.
		En cas d'incendie

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
	<p>ATTENTION, NE PAS ÉTEINDRE LES FEUX DE GAZ (INCLUANT LE GNL) JUSQU'À CE QUE LA SOURCE DE GAZ SOIT FERMÉE.</p> <p>Note : À moins, qu'il soit nécessaire d'éteindre le feu pour fermer la source, la meilleure chose à faire quand la source est fermée est de laisser brûler le combustible résiduel tout en protégeant les environs refroidis avec de l'eau.</p>	
		<p>ATTENTION : LES ÉQUIPEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE AFFECTÉS PAR LES FLAMMES DOIVENT ÊTRE REFROIDIS.</p>
		<p>ATTENTION : N'INTERVENIR QUE SI VOUS ÊTES ENTRAÎNÉS POUR LE FAIRE ET SI VOTRE SÉCURITÉ N'EST PAS EN DANGER.</p>
		<p>ATTENTION : PORTER LES HABITS DE PROTECTION ANTI-FEU ET LES APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES.</p>
0	<p>Détecteur d'incendie (automatique) Manuel</p>	<p>DÉCLENCHER les gicleurs, les systèmes de déluge.</p>
10 – jusqu'à la fin	<p>Équipage du méthanier Brigade d'intervention Service de sécurité incendie de Cacouna</p>	<p>REFROIDIR à l'aide de jets d'eau les équipements qui pourraient être chauffés par les flammes</p>
IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES POTENTIELLES ET PRIORISER LES ENJEUX		
Continuel	<p>Capitaine du méthanier Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> • ÉVALUER comment l'urgence progresse. • MODIFIER les stratégies d'intervention en conséquence. • Si l'urgence devient hors contrôle, SE REPLIER à une distance sécuritaire, EVACUER.

DÉCLARER LA FIN DE L'ALERTE		
Fin	Capitaine du méthanier Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention	DÉCLARER la fin de l'alerte lorsque l'urgence est contrôlée
APPLIQUER LES STRATÉGIES DE REMÉDIATION		
Après la fin de l'urgence	Capitaine du méthanier Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention Organismes gouvernementaux	INSPECTER les équipements pour s'assurer qu'ils sont sécuritaires avant d'autoriser leur utilisation et la réintégration des lieux de l'urgence.
COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS		
Continuel	Personnel de Énergie Cacouna	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS FAIRE de déclaration aux médias. • DIRIGER les médias vers le responsable des communications de Énergie Cacouna
TENIR UN REGISTRE		
Continuel	Commandant d'intervention	TENIR un registre des événements.

Urgence aux vaporisateurs – scénario minute par minute



FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
ÉVÉNEMENT		
0	Urgence aux vaporisateurs	
DÉTECTER		
0 - 2	Détecteurs à gaz inflammables	Il y a des détecteurs de gaz inflammables ainsi que des détecteurs d'incendie dans l'édifice des vaporisateurs.
	Personnes présentes dans le secteur	Lors des inspections de routine, de travaux.
VALIDER		
2 - 5	Alarmes Opérateur de la salle de contrôle	Alarme de gaz inflammables. VÉRIFIER si l'alarme est réelle en utilisant les caméras de télévision, les paramètres de procédé (pression, débit) ou en demandant à un opérateur extérieur de vérifier sur place.
	Personnes présentes dans le secteur	ALERTER l'opérateur à la salle de contrôle par radio.
2 - 5	Opérateur externe	VALIDER la nature de la situation et s'il y a une urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Personnes affectées; • Incendie; • Fuite de gaz naturel; • Fuite de GNL.
DÉTERMINER L'AMPLEUR DU SINISTRE		
2 - 5	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Sinistre mineur maîtrisable par les ressources en place. • Sinistre majeur pouvant conduire à des conséquences majeures, mettre en danger les personnes sur le site ou à l'extérieur, causer des dommages graves aux installations ou requérir des ressources extérieures.
NOTE : NE PAS HÉSITER À CLASSER LE SINISTRE COMME SINISTRE MAJEUR À MOINS QUE CE SOIT CLAIEMENT UN ÉVÉNEMENT MINEUR.		
SINISTRE MINEUR		
2 - 5	Personnes qui ont découvert l'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • ALERTER les personnes présentes et évacuer les personnes non essentielles
2 - 5	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • INTERVENIR en prenant compte de l'urgence.

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
2 - fin	Opérateur de la salle de contrôle Opérateurs externes	<ul style="list-style-type: none"> • ARRÊTER les fuites mineures à l'aide des contrôles à distances. • COMBATTRE les incendies mineurs à l'aide d'extincteurs à poudre.
SINISTRE MAJEUR		
DÉCLENCHER L'ALARME		
2 - 5	Personnes qui ont découvert l'urgence	ALERTER les personnes présentes et ÉVACUER les personnes non essentielles
2 - 5	Opérateur salle de contrôle	DÉCLENCHER L'ALARME par la sirène ou tout autre mécanisme d'alerte mis en place.
2 - 5	Personnes qui a découvert l'urgence Opérateur de la salle principale de contrôle	ACTIVER les mécanismes automatiques d'intervention, METTRE en sécurité le secteur, DÉCLENCHER l'injection de mousse
2 - 5	Opérateur de la salle principale de contrôle	ALERTER le chef de la brigade d'urgence et le commandant d'intervention et les INFORMER de la situation
5 - 15	Personnel non essentiel	SE DIRIGER vers les points de rassemblement désignés.
5 - 15	Superviseurs	FAIRE le décompte des personnes qui ont évacuées.
5 - 30	Personnes sur le sentier de Gros Cacouna	ÉVACUER le secteur de l'île Gros Cacouna.
5 - 10	Brigade d'urgence	Se PRÉSENTER à la salle de contrôle ou au site de l'événement selon les instructions.
5 - 10 jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • PRENDRE POSITION au lieu de l'urgence. • DIRIGER l'intervention de la brigade d'intervention.
5 - 30 jusqu'à la fin de l'intervention	Commandant de l'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • OUVRIR le centre de coordination, établir les communications avec le chef de la brigade d'intervention, le directeur de sécurité incendie de Cacouna et les organismes réglementaires. • MOBILISER ou RENDRE DISPONIBLE les ressources requises pour l'intervention
NOTE : SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT À LA DIFFICULTÉ DE MAÎTRISER L'URGENCE, DEMANDER DE L'AIDE EXTÉRIEURE.		
5 - 10	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • ALERTER les services de sécurité incendie de Cacouna et Rivière-du-Loup, la Sûreté du Québec et les ambulanciers. Cette alerte devrait être programmée avec le 911.

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
5+ Si requis	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • ALERTER la population de Cacouna par l'intermédiaire d'une sirène ou de tout autre moyen mis en place
ARRÊTER LES OPÉRATIONS		
5 -10	Opérateur de la salle de contrôle	ARRÊTER immédiatement toutes les opérations de transfert.
ISOLER LA FUITE		
5 - 15	Opérateur de la salle de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • ARRÊTER les pompes de GNL (à partir de la salle de contrôle) • ISOLER les conduites de GNL alimentant les vaporiseurs (à partir de la salle de contrôle) • ISOLER le pipeline de livraison de gaz naturel (à partir de la salle de contrôle) • ARRÊTER le vaporiseur et isoler l'alimentation de gaz aux brûleurs
5 - 15	Opérateur externe	<ul style="list-style-type: none"> • VÉRIFIER que les pompes de GNL, les conduites de GNL et le vaporisateur sont fermés et isolés et les fermer si nécessaire.
PRENDRE CHARGE DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS		
10 - 30	Garde de sécurité Opérateur externe	PRENDRE charge des intervenants externes et les diriger vers les lieux de l'intervention selon les instructions du chef de la brigade d'intervention et du commandant d'intervention
10 - 30	Chef de la brigade d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • INFORMER l'officier du service de sécurité incendie et les policiers de la nature de l'urgence • FOURNIR LES INFORMATIONS pour que l'intervention se fasse en sécurité • FOURNIR LES INFORMATIONS précises à l'officier du service de sécurité incendie de Cacouna, sur les caractéristiques des lieux et les dangers, s'il faut faire le sauvetage ou la recherche de personnes blessées ou manquantes • ÉTABLIR un poste de commandement commun avec le service de sécurité incendie de Cacouna
10 - 30	Chef de la brigade d'intervention	RECOMMANDER à l'officier du service de sécurité incendie de Cacouna et aux policiers de la Sûreté du Québec la création de périmètres de sécurité, s'il y a lieu, fermer les voies de circulation.
10 jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'intervention	COORDONNER l'intervention de la brigade d'intervention avec celle du Service de sécurité incendie de Cacouna
	Chef de la brigade d'intervention	RENDRE DISPONIBLE au Service de sécurité incendie tout équipement utile pour l'intervention tel que : <ul style="list-style-type: none"> • Canons à eau fixes; • Bornes fontaines.
ANALYSER LA SITUATION		
5 - 20	Chef de la brigade d'intervention	ANALYSER la situation pour déterminer l'équipement, les secteurs affectés, l'ampleur de l'urgence et définir la stratégie d'intervention.

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
APPLIQUER L'INTERVENTION PLANIFIÉE		
Action immédiate		
5 – jusqu'à la fin de l'intervention	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	ISOLER le secteur.
NOTE : LE GNL QUI AURAIT ÉTÉ RÉPANDU SERA CONTENU DANS LES CANIVEAUX BÉTONNÉS ET DIRIGÉ VERS UN ENDROIT SÉCURITAIRE.		
ATTENTION : S'IL FAUT PÉNÉTRER DANS UN ESPACE RESTREINT S'ASSURER QU'ON PEUT LE FAIRE EN SÉCURITÉ, PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME, S'ASSURER QUE L'ATMOSPHÈRE EST NON EXPLOSIBLE.		
Pas d'incendie		
ATTENTION : L'INTRODUCTION DE GNL DANS DES ESPACES CONFINÉS PEUT CRÉER DES CONDITIONS DANGEREUSES D'EXPLOSION.		
ATTENTION : N'INTERVENIR QUE SI VOUS ÊTES ENTRAÎNÉS POUR LE FAIRE ET SI VOTRE SÉCURITÉ N'EST PAS EN DANGER.		
ATTENTION : PORTER LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION REQUIS, HABITS ANTI-FEU, APPAREILS RESPIRATOIRE AUTONOMES		
ATTENTION : LE GNL PEUT CAUSER DES ENGELURES TRÈS GRAVES AU CONTACT AVEC LA PEAU.		
5 – 15	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	ISOLER l'électricité, l'air et les autres sources d'énergie si nécessaire.
5 - 15	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	S'ASSURER qu'il n'y a pas de source d'ignition.
10 – jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	COUVRIR le GNL de mousse pour en contrôler l'évaporation.
	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	S'ASSURER que le GNL ne touche pas de structures qui pourraient être fragilisées.
Début jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention	LAISSER ÉVAPORER le GNL.

FOURCHETTE TEMPS minutes	QUI /QUOI	ACTION/COMMUNICATION
10 – jusqu'à la fin	Chef de la brigade d'intervention Brigade d'intervention Service de sécurité incendie de Cacouna	SE SERVIR des canons d'eau en mode bruine afin de disperser les vapeurs. NE PAS DIRIGER de jet d'eau sur le GNL ceci causerait une évaporation très importante du GNL.
		En cas d'incendie
		ATTENTION, NE PAS ÉTEINDRE LES FEUX DE GAZ (INCLUANT LE GNL) JUSQU'À CE QUE LA SOURCE DE GAZ SOIT FERMÉE. Note : À moins, qu'il soit nécessaire d'éteindre le feu pour fermer la source, la meilleure chose à faire quand la source est fermée est de laisser brûler le combustible résiduel tout en protégeant les environs refroidis avec de l'eau.
		ATTENTION : LES ÉQUIPEMENTS QUI POURRAIENT ÊTRE AFFECTÉS PAR LES FLAMMES DOIVENT ÊTRE REFROIDIS.
		ATTENTION : N'INTERVENIR QUE SI VOUS ÊTES ENTRAÎNÉS POUR LE FAIRE ET SI VOTRE SÉCURITÉ N'EST PAS EN DANGER.
		ATTENTION : PORTER LES HABITS DE PROTECTION ANTI-FEU ET LES APPAREILS RESPIRATOIRES AUTONOMES.
0	Détecteur d'incendie (automatique) Manuel	DÉCLENCHER les gicleurs, les systèmes de déluge.
10 – jusqu'à la fin	Brigade d'intervention Service de sécurité incendie de Cacouna	REFROIDIR à l'aide de jets d'eau les équipements qui pourraient être chauffés par les flammes
IDENTIFIER LES CONSÉQUENCES POTENTIELLES ET PRIORISER LES ENJEUX		
Continuel	Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> • ÉVALUER comment l'urgence progresse. • MODIFIER les stratégies d'intervention en conséquence. • Si l'urgence devient hors contrôle, SE REPLIER à une distance sécuritaire, EVACUER.

DÉCLARER LA FIN DE L'ALERTE		
Fin	Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention	DÉCLARER la fin de l'alerte lorsque l'urgence est contrôlée
APPLIQUER LES STRATÉGIES DE REMÉDIATION		
Après la fin de l'urgence	Chef de la brigade d'intervention Chef du service de sécurité incendie de Cacouna Commandant d'intervention	INSPECTER les équipements pour s'assurer qu'ils sont sécuritaires avant d'autoriser leur utilisation et la réintégration des lieux de l'urgence.
COMMUNICATIONS AVEC LES MÉDIAS		
Continuel	Personnel de Énergie Cacouna	<ul style="list-style-type: none"> • NE PAS FAIRE de déclaration aux médias. • DIRIGER les médias vers le responsable des communications de Énergie Cacouna
TENIR UN REGISTRE		
Continuel	Commandant d'intervention	TENIR un registre des événements.

Annexe L – Fiche signalétique pour le GNL

Méthane / GNL		Synonymes :
Apparence	Incolore	Carburated Hydrogen, Fredamp Hydrogen bicarbide Liquified natural gas LNG Gaz naturel liquéfié GNL
Odeur :	Tès faible, presque inodore	
No NU :	1972 / 1973	
Table MFAG	620	
Danger principal		
Inflammable		
PROCÉDURES D'URGENCE		
Incendie	ARRÊTER L'ALIMENTATION DU GAZ. Ne pas éteindre l'incendie avant que l'alimentation du gaz ou du liquide soit fermée pour éviter la possibilité d'un réallumage avec explosion. Éteindre avec de la poudre chimique sèche, du halon ou du dioxyde de carbone. Refroidir les réservoirs et les secteurs environnants avec des jets d'eau.	
Liquide dans les yeux	NE PAS ATTENDRE. En cas de contact avec le liquide, laver les yeux immédiatement avec de l'eau courante propre. Écartez les paupières, si nécessaire. Ne pas frotter la partie affectée. Continuer le lavage pendant au moins 15 minutes. Obtenir des conseils ou une assistance médicale aussitôt que possible.	
Liquide sur la peau	NE PAS ATTENDRE. Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement la partie affectée avec de l'eau courante propre. Déplacer la victime délicatement. Ne pas frotter la partie affectée. Immerger la partie où il y a engelure dans l'eau tiède jusqu'à ce qu'elle soit dégelée. Obtenir des conseils ou une assistance médicale aussitôt que possible.	
Inhalation devapeurs	TRANSPORTER LA VICTIME À L'AIR FRAIS. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'arrêt respiratoire appliquer la respiration artificielle ou donner de l'oxygène selon le besoin. Obtenir des conseils ou une assistance médicale aussitôt que possible.	
Déversement ou fuite	ARRÊTER LA FUITE. Éviter le contact avec le liquide ou la vapeur. Éliminer toutes les sources d'allumage. Noyer avec de grandes quantités d'eau pour disperser le déversement et pour prévenir la fragilisation des métaux. Informer les autorités portuaires et la Garde côtière du déversement.	

Données sur la santé	Valeur d'exposition moyenne pondérée (VEMP) 1000 ppm Asphyxiant	Seuil d'odeur 200 ppm
Effets du liquide	SUR LES YEUX : Dommages aux tissus par les engelures	Protection personnelle : Vêtement de protection couvrant le corps au complet, bottes, gants, lunettes monocoques ou visière, le tout avec isolation contre les attaques par le froid.
	SUR LA PEAU : Dommages aux tissus par les engelures	
	PAR ABSORPTION CUTANÉE : Non absorbé	
	PAR INGESTION : Non pertinent. Ce n'est pas un danger pour l'utilisation industrielle normale.	
Effets de la vapeur	SUR LES YEUX : Ce n'est pas un danger pour l'utilisation industrielle normale. Peut potentiellement causer des dommages aux tissus par les engelures,	
	SUR LA PEAU : Ce n'est pas un danger pour l'utilisation industrielle normale. Peut potentiellement causer des dommages aux tissus par les engelures,	
	PAR INHALATION : <i>Effets aigus</i> La vapeur a des effets narcotiques. Suite au taux d'évaporation très rapide, il y a possibilité de remplacer l'air et de présenter des dangers d'asphyxie. <i>Effets chroniques</i> Pas d'effets chroniques connus.	

FICHE DE SÉCURITÉ (GAZ LIQUÉFIÉ) ICS TANKER

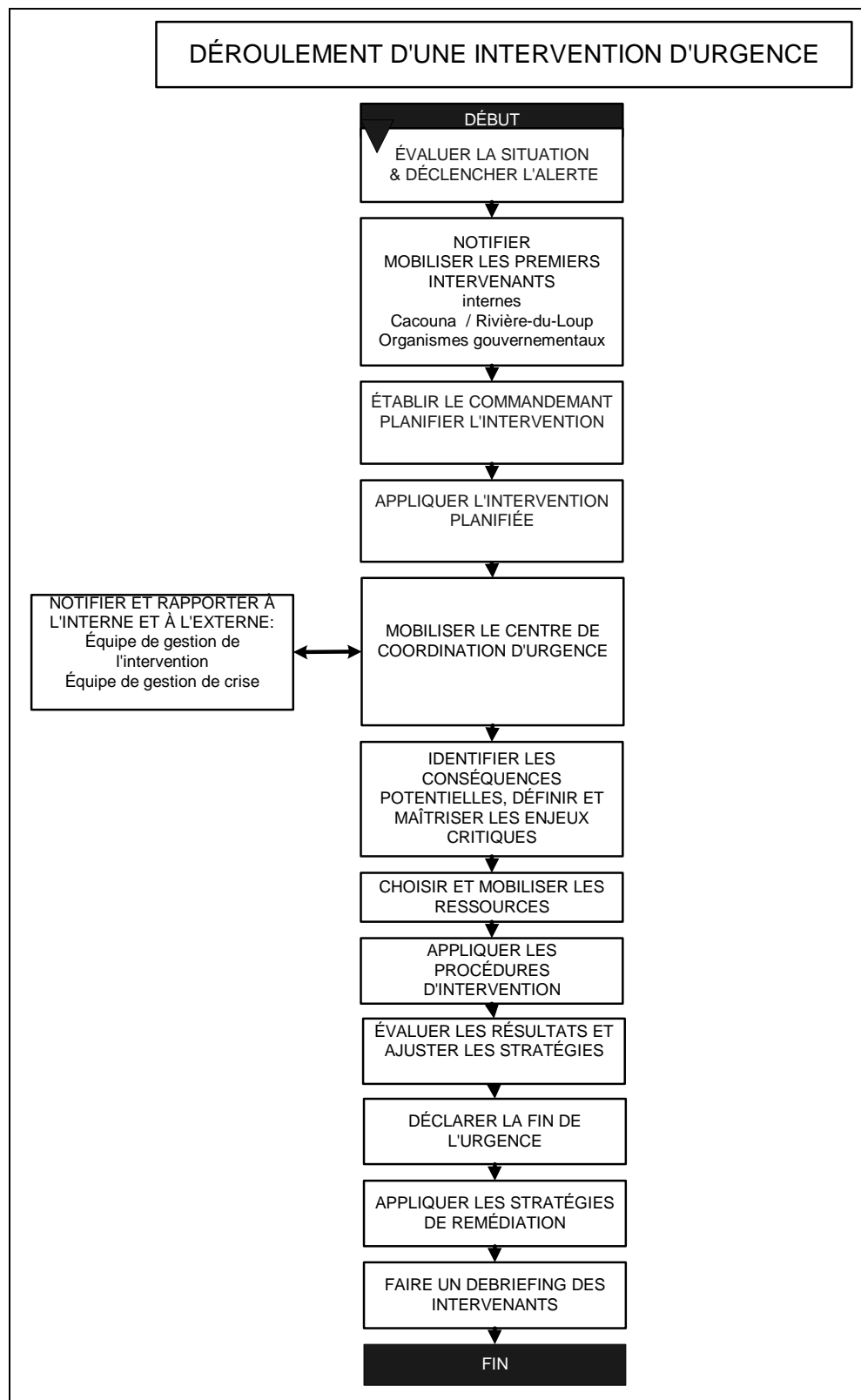
Annexe M – Plan sommaire

Cette annexe présente les étapes essentielles pour déclencher, exécuter et compléter une intervention d'urgence. Le détail des actions à appliquer est présenté dans les chapitres qui suivent.

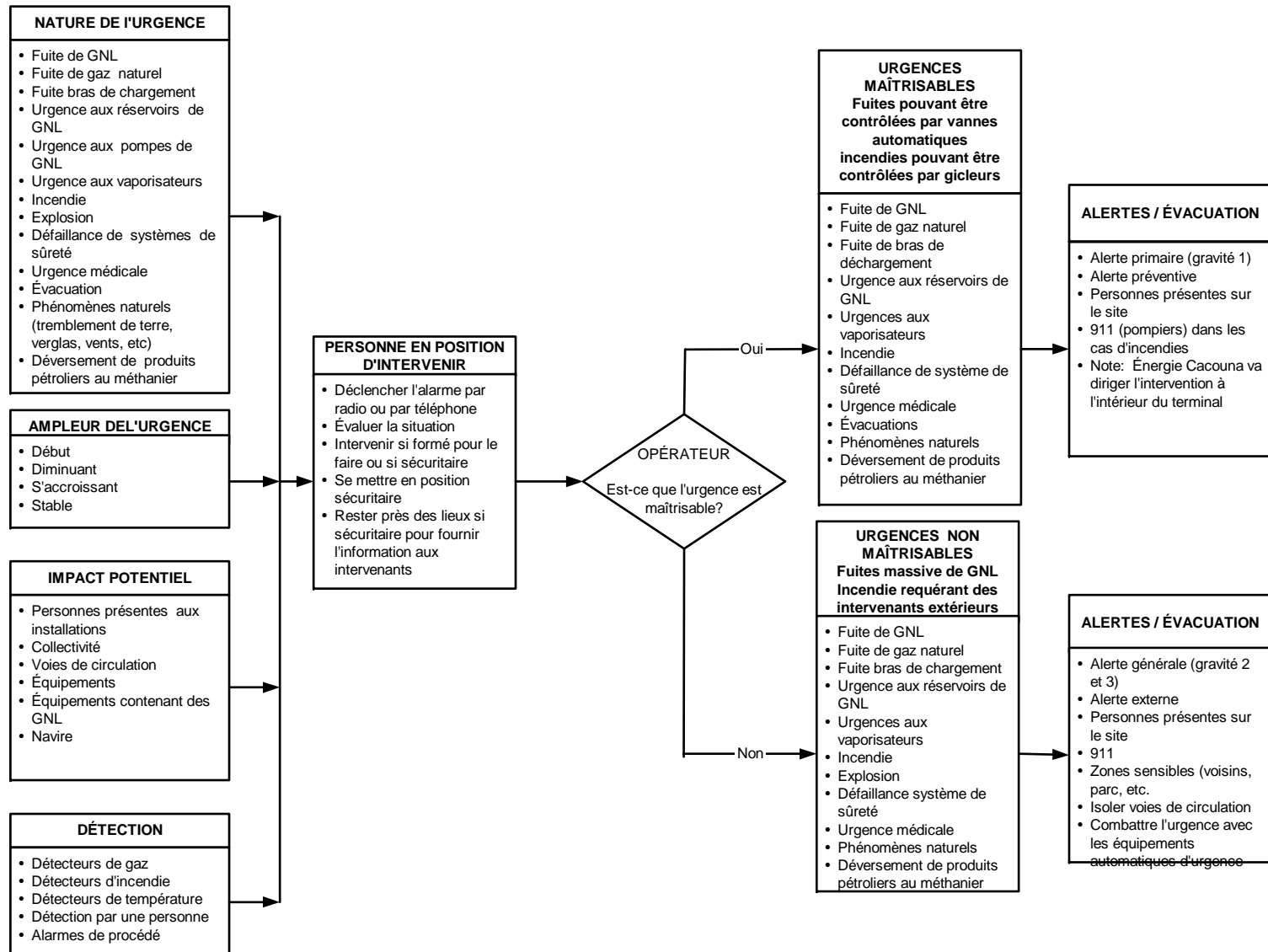
Ce plan d'urgence est établi selon les concepts du Système de commandement d'incident (Incident Command System). Le Système de commandement d'incident est conçu spécifiquement pour permettre aux intervenants d'adopter une structure organisationnelle intégrée pour faire face à la complexité et aux exigences d'un événement unique ou de plusieurs événements sans être affectés par les limites de juridiction. De plus, le mode de coordination des urgences utilisé au Québec sera aussi pris en compte.

Les étapes nécessaires pour évaluer un événement, déterminer son impact potentiel et informer le personnel approprié de la situation, sont présentées dans les Figures 2, 2.1 et 2-2. Il est essentiel que le personnel soit entraîné pour évaluer adéquatement la situation et initier les interventions appropriées pour réduire au minimum les conséquences potentielles.

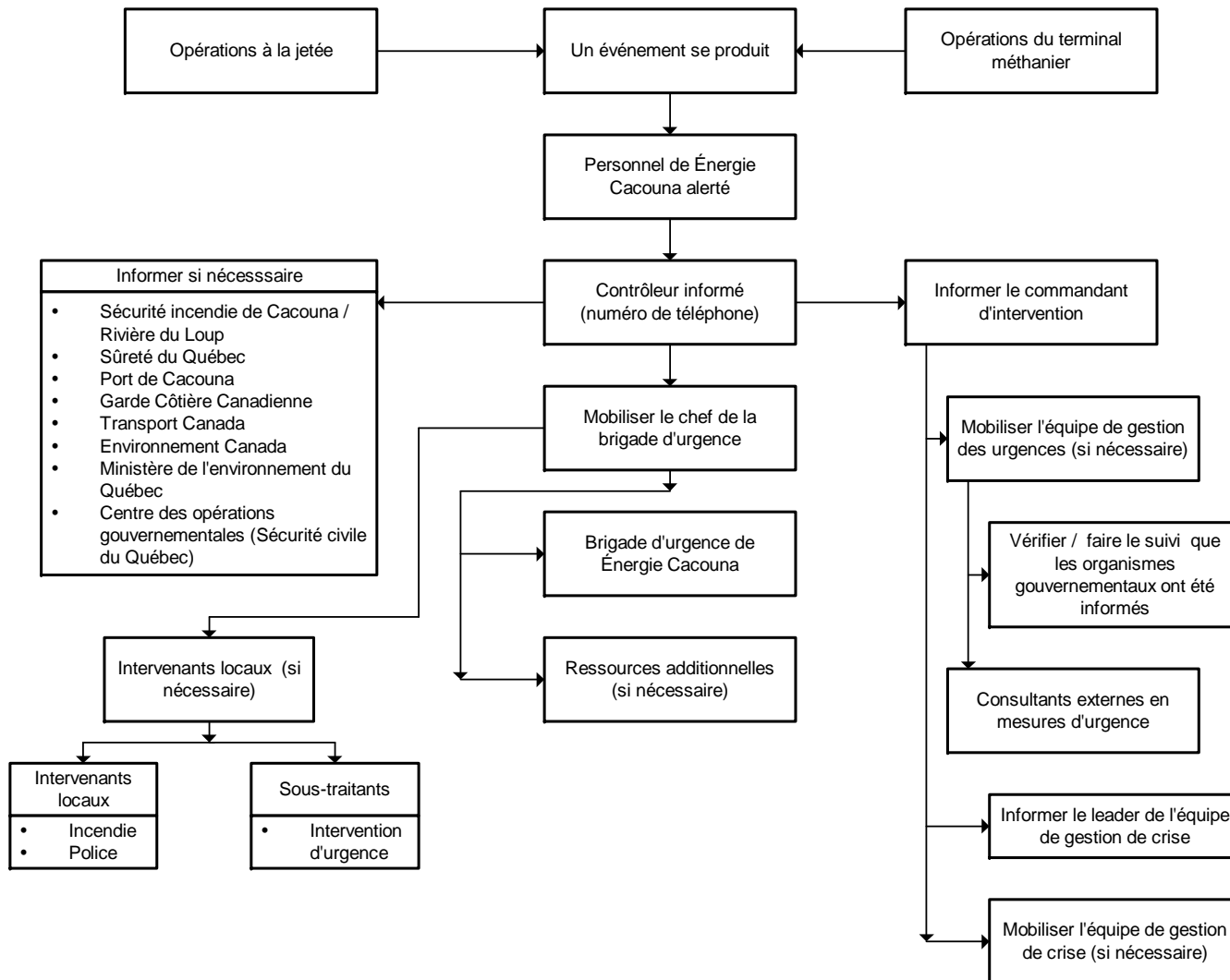
1. Séquence d'activités de l'intervention d'urgence



2. Évaluer la situation et déclencher l'alerte



2.1 Diagramme pour les notifications internes



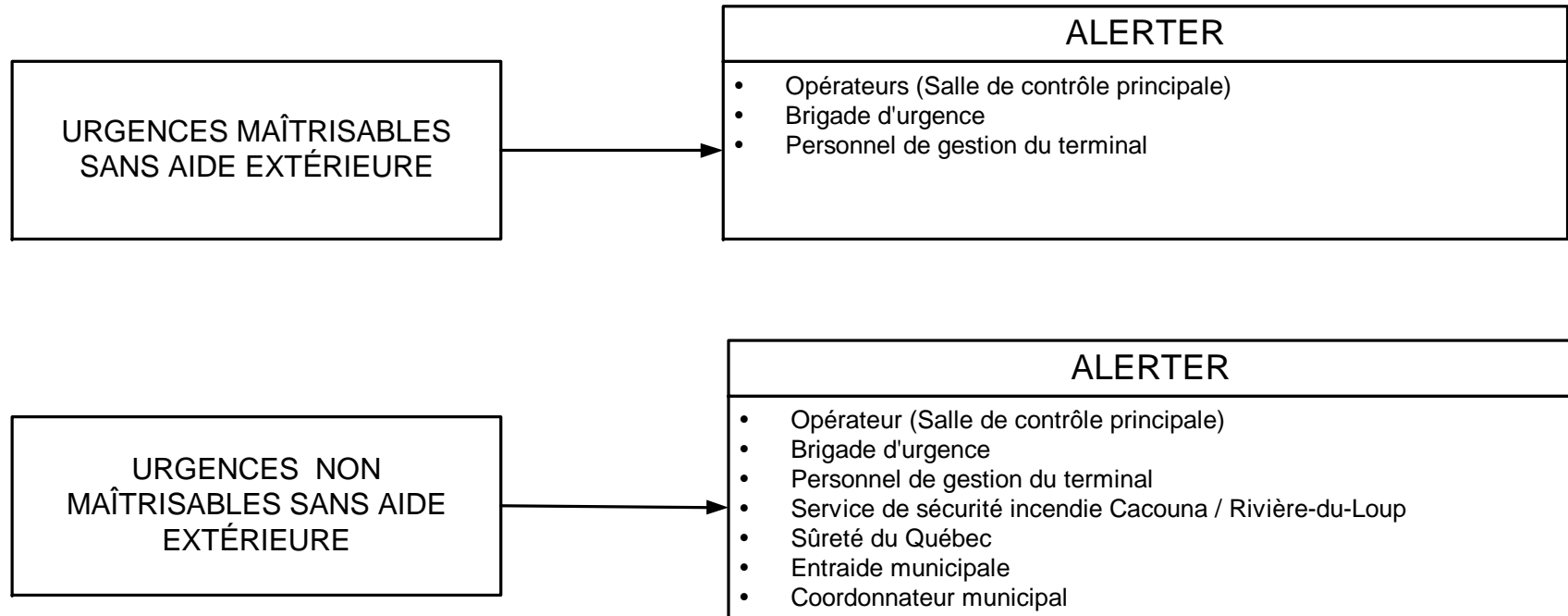
2.2 Évaluer la situation aide-mémoire

Substances	GNL	
	Gaz naturel	
	Matières dangereuses	
	Liquides inflammables	
	Combustibles	
	Huile	
Quantité de substance	Quantité	
Contenant, Équipement	Navire	
	Bras de chargement	
	Canalisation de GNL	
	Réservoirs de GNL	
	Pompes de GNL	
	Vaporisateurs	
	Canalisations de gaz naturel	
	Vannes et robinets de sectionnement	
	Compresseurs	
	Caniveau, bassin de captation	
	Génératrices	
	Pompes incendies	
	Gicleurs	
	Mouse, générateur de mousse	
	Salle de contrôle	
	Salle de contrôle auxiliaire	
	MCC	
Contrôle, DCS		
Atelier		
Autres		
État des contenants, équipements	Perforation, fuite	
	Rupturés	
	Trop pleins, débordements	
	Engouffrés dans les flammes	
	Stress, fragilisation causée par de basses températures	
	Stress, fragilisation causée par un séisme	
	Autres	
Type d'événement	Fuite/bris de bras de chargement	
	Fuite/bris de canalisation de GNL	
	Déversement de GNL, captation par les caniveaux et les bassins de captation, incendie	
	Urgence en réseau de gaz naturel liquide	
	Urgence aux vaporisateurs	
	Tonneau d'un réservoir de GNL	
	Pannes de contrôle, d'instrumentation	
	Vents violents	
	Verglas, neige abondante	
Séisme		

	Panne électrique	
	Panne des systèmes et des équipements de communication	
	Actes de malveillance	
	Urgences médicales	
	Autres	
Localisation	Dans structures pour contenir	
	Sans dispositifs pour contenir un déversement	
	À l'intérieur d'édifices	
	Milieu semi confiné	
	Milieu non confiné	
	En mer	
Conséquences	Incendie, feu de flaque	
	Incendie, torche	
	Incendie, retour de flamme	
	Incendie, boule de feu	
	Incendie, engouffrement d'équipement dans les flammes	
	Explosion, confinée	
	Explosion, semi confinée	
	Projection de fragments	
	Blessés	
Moment dans le temps	Jour, semaine (toutes les ressources disponibles)	
	Nuit, fin de semaine (ressources partielles)	
	Vacances, remplaçants	
État de l'urgence	Début	
	Instable; potentiel d'augmenter	
	Stable	
	Sous contrôle	
Conditions particulières	Considérer l'endroit: zone facile ou difficile d'accès	
	Considérer les conditions météo: température, vitesse et direction des vents, précipitation, prévisions météo, etc.	
	Autres	

Ce formulaire sera incorporé dans la procédure d'alerte initiée par la salle de contrôle.

3. Notifier et mobiliser les premiers intervenants



4. Mettre en place un poste de commandement et mobiliser le centre de coordination

METTRE EN PLACE LE COMMANDEMENT DE L'INTERVENTION
--

ÉTABLIR POSTE DE COMMANDEMENT PRÈS DU LIEU DE L'URGENCE
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Chef de la brigade d'intervention d'urgence• Directeur Service sécurité incendie de Cacouna , Sûreté du Québec, Ambulances (si nécessaire) |
|---|

MOBILISER LE CENTRE DE COORDINATION D'URGENCE
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Commandant d'incident• Équipe de gestion de l'intervention• Équipe de gestion de crise |
|--|

SE RABATTRE SUR LE CENTRE ALTERNATIF SI LE CENTRE PRINCIPAL EST DANS LA ZONE D'URGENCE

5. Planifier l'intervention

OBJECTIFS
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité des intervenants • Assurer la sécurité des personnes présentes sur le site • Assurer la sécurité des personnes extérieures au site • Protéger les biens des citoyens • Assurer la protection de l'environnement • Protéger les biens de l'entreprise • Assurer un retour rapide à la normale
RESSOURCES DISPONIBLES
<ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs, personnel d'entretien, personnel de gestion • Brigade d'urgence de la Cie • Services de sécurité incendie de Cacouna et Rivière-du-Loup • Entraide municipale • Équipes spécialisées • Rappel du personnel de la Cie en repos • Équipements fixes: réseau d'eau incendie, gicleurs, mousse, extincteurs à poudre • Équipements portatifs: lances incendie, extincteurs à poudre • Équipements de protection personnel • Système de communication
CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité des intervenants
PLAN D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les dangers • Déclencher / s'assurer que les équipements d'intervention automatiques fonctionnent • Établir un périmètre de sécurité • Alerter le personnel • Alerter les autorités municipales • Alerter le centre des opérations gouvernementales (Québec) • Alerter les organismes gouvernementaux • Mettre en place le système de commandement et gestion de l'urgence • Isoler les fuites • Établir les objectifs de l'entrée dans la zone chaude • Endoser les équipements de protection • Mettre en place les procédures de communication • Procéder aux évacuations et décompte du personnel; Procédures d'urgence et décompte du personnel • Prodiguier les premiers soins • Déclarer la fin de l'urgence • Faire le debriefing
RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> • Identifier le niveau de ressources requis selon l'importance du sinistre
CHOIX DE LA STRATÉGIE
<ul style="list-style-type: none"> • Faire un choix selon les objectifs de l'intervention et les ressources disponibles

6. Identifier les conséquences potentielles et prioriser les enjeux

DÉTERMINER COMMENT LE SINISTRE PEUT ÉVOLUER ET QUELLES SONT LES STRATÉGIES À ADOPTER SELON L'ÉVOLUTION

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Déversement de GNL• Émanation de gaz sans ignition• Feu de flaqué ou en torche• Fuite dans un espace confiné |
|---|

ENJEUX

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Sécurité des intervenants• Sécurité des personnes présentes sur le site• Sécurité des personnes à l'extérieur du site• Protection des biens des citoyens• Protection des biens de l'entreprise• Retour à la normale• Protection des équipements pouvant causer une aggravation du sinistre |
|--|

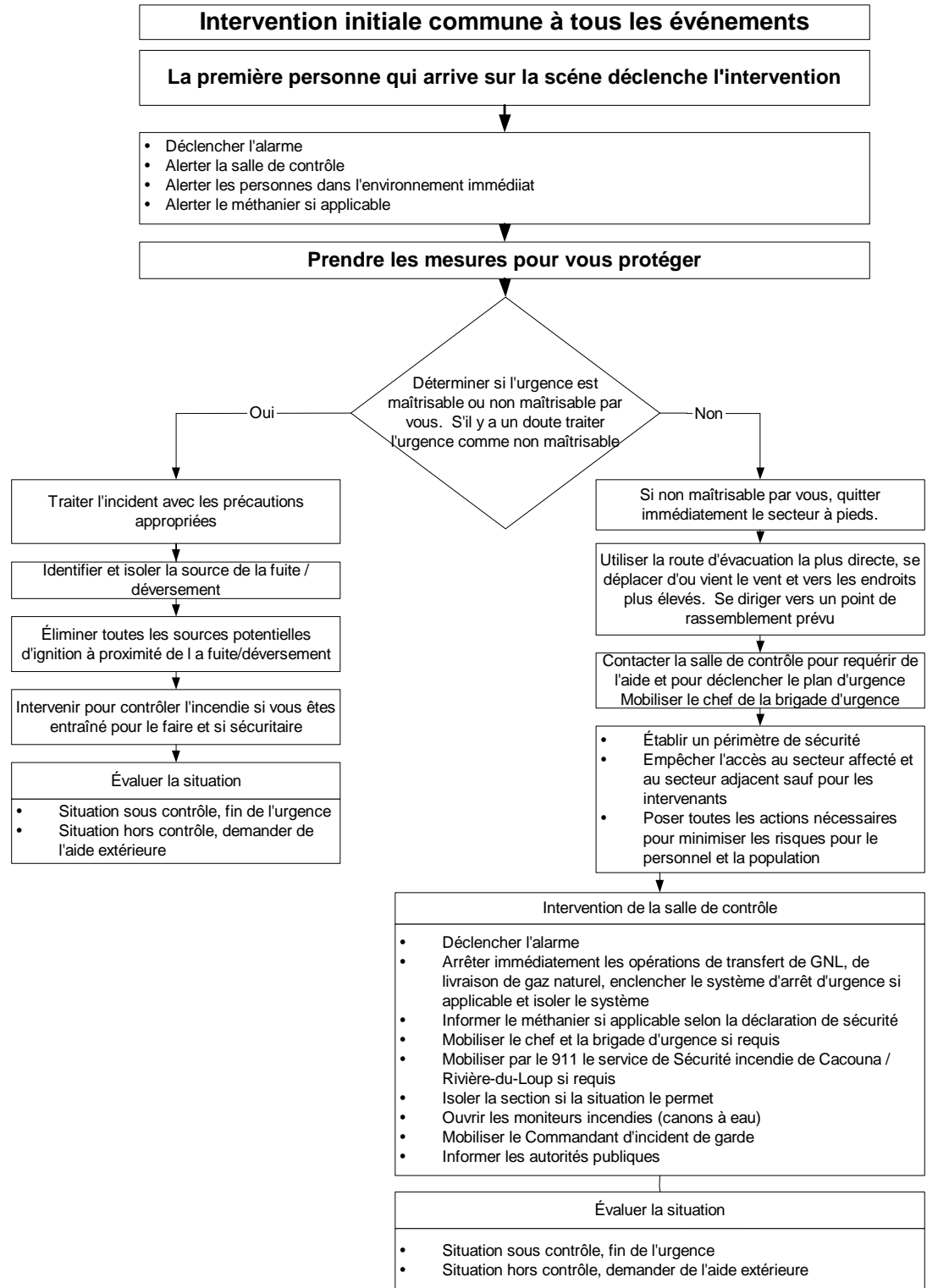
7. Choisir et mobiliser les ressources

COMMANDANT
OPÉRATEURS
<ul style="list-style-type: none">• Personnel sur place• Rappel des équipes en repos
PERSONNEL D'ENTRETIEN
PERSONNEL DE GESTION
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CACOUNA / RIVIÈRE-DU-LOUP
ENTRAIDE MUTUELLE
SPÉCIALISTES
MOBILISER LE PERSONNEL REQUIS
Fournir les ressources en personnes nécessaires selon l'évolution du sinistre

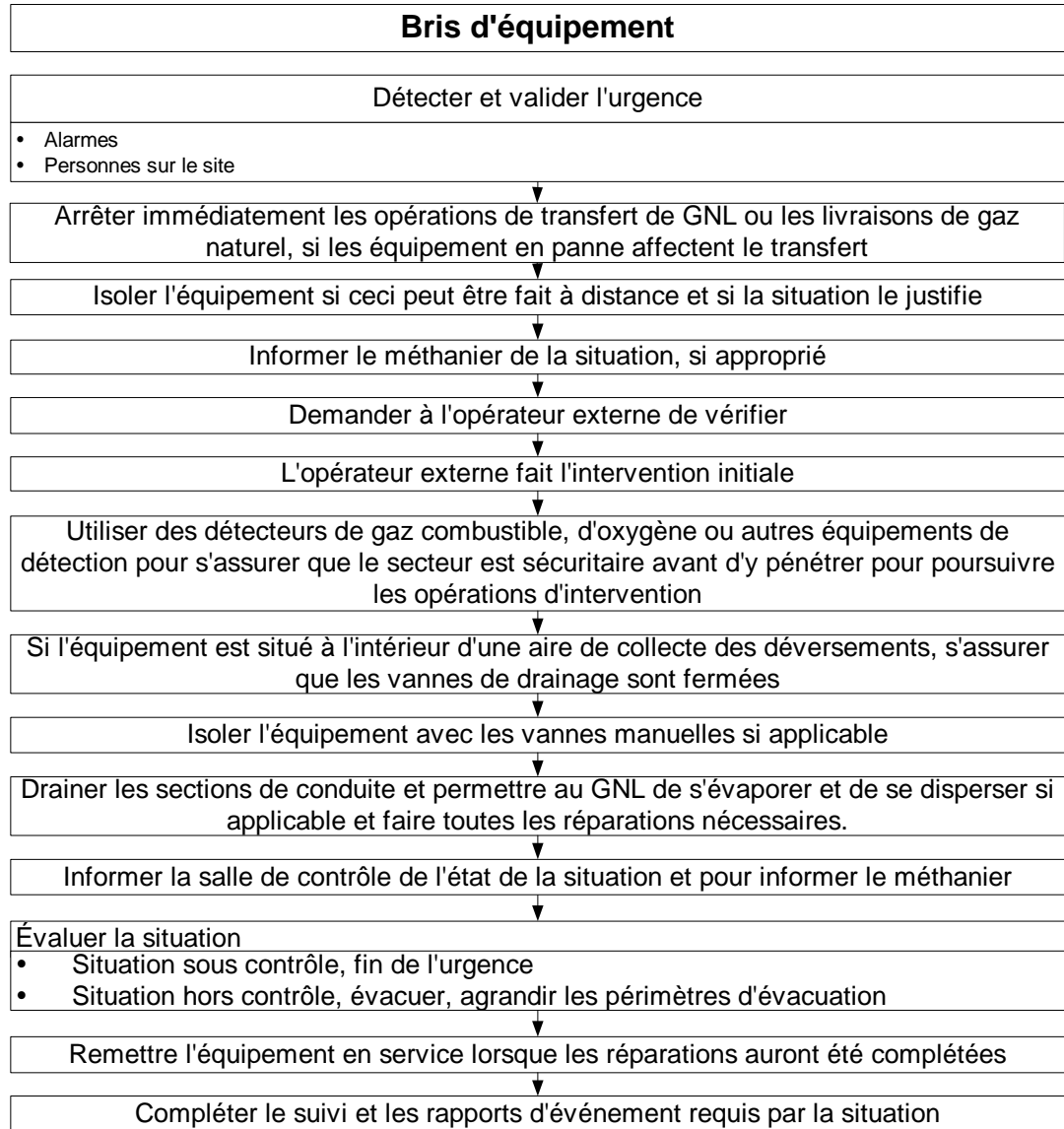
8. Appliquer l'intervention planifiée

8.1	Intervention initiale
8.2	Bris d'équipement
8.3	Détérioration des conditions météorologiques
8.4	Échouement, collision contre la jetée
8.5	Bris de canalisation, de collecteur, fuite
8.6	Explosion et ou incendie sur la jetée ou dans l'aire des réservoirs
8.7	Explosion ou incendie sur le méthanier
8.8	Sabotage, acte de malveillance
8.9	Appel à la bombe
8.10	Bris d'un bras de chargement
8.11	Nuage de vapeur
8.12	Fuite à l'entreposage, débordement
8.13	Urgence vaporisation
8.14	Urgence médicale majeure

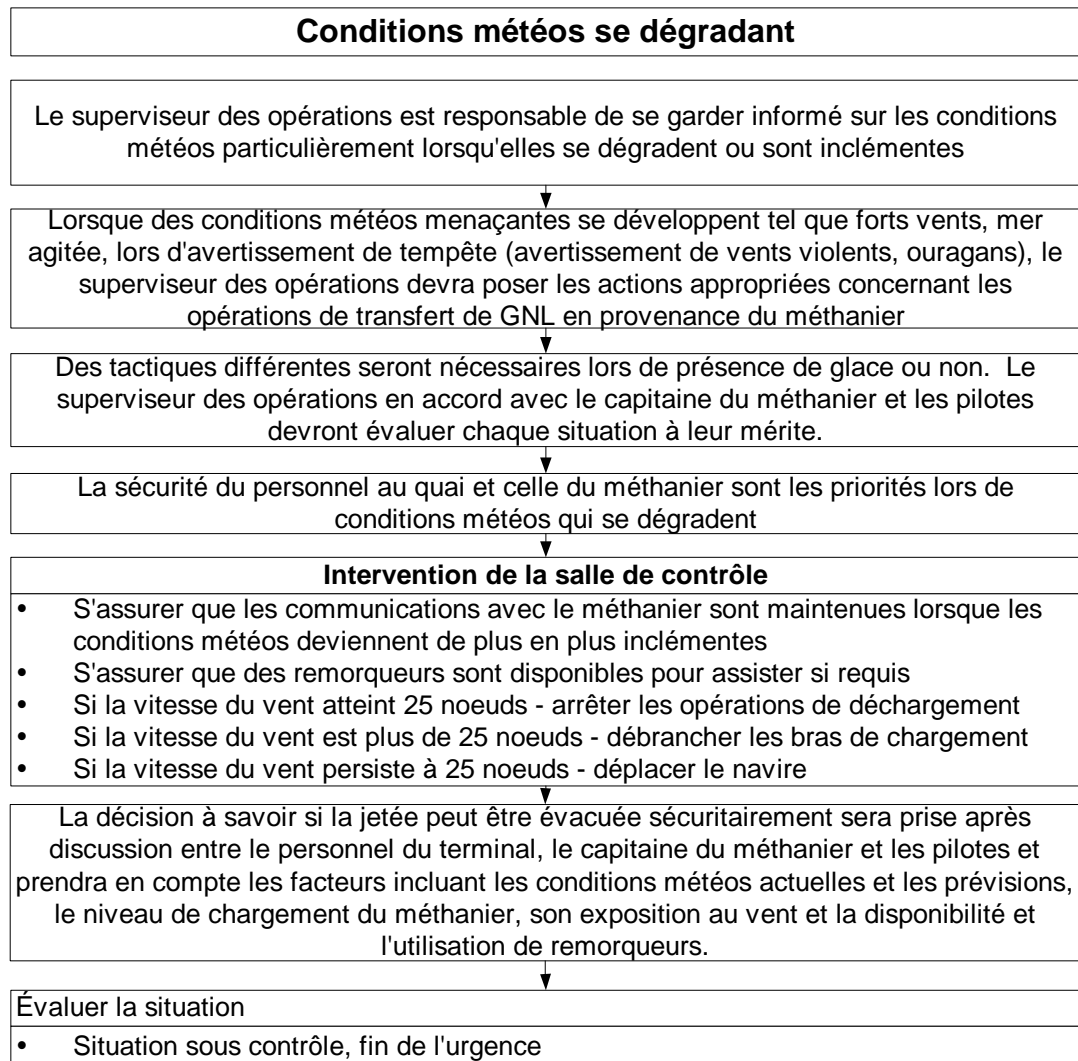
8.1 Intervention initiale



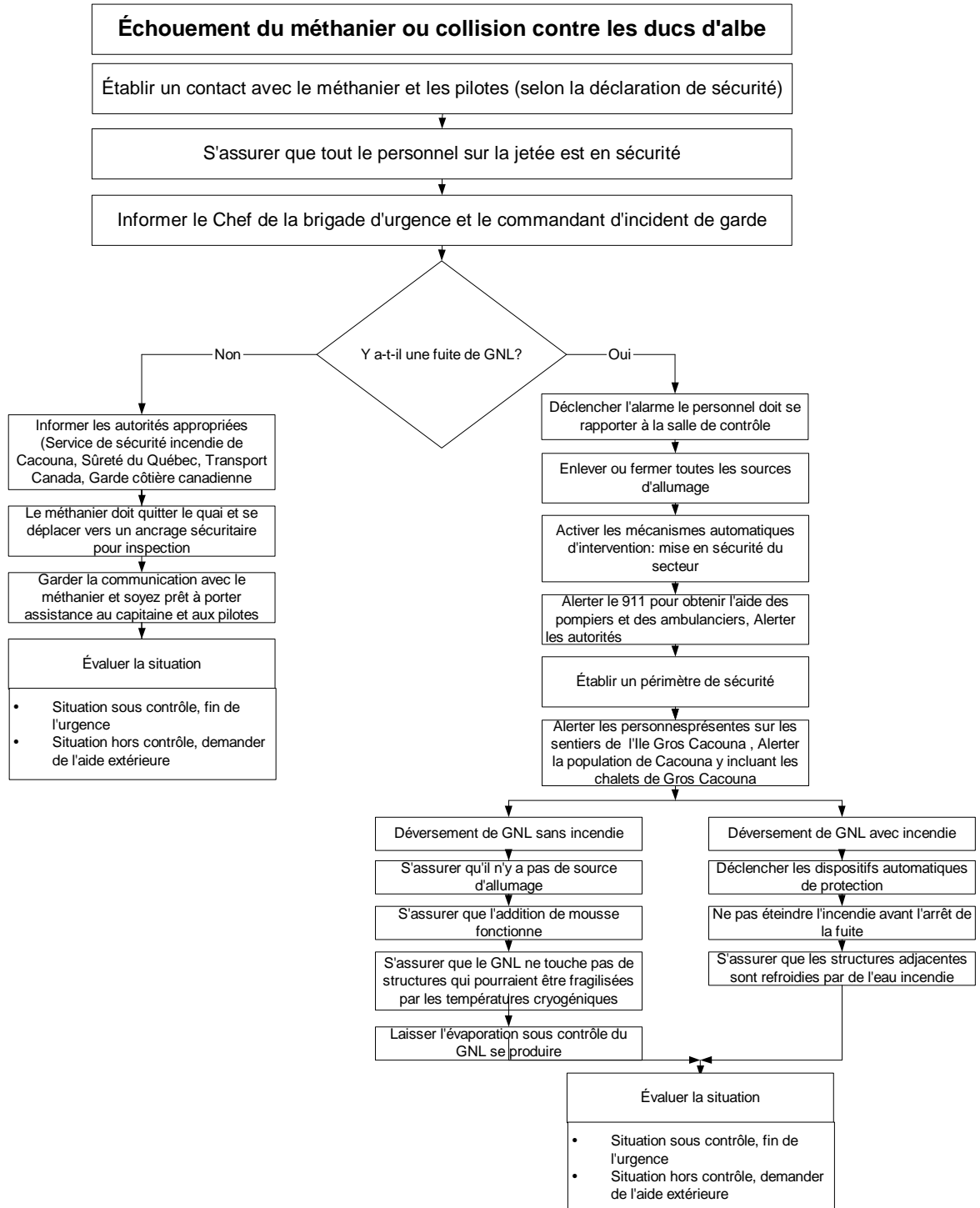
8.2 Bris d'équipement qui résulte en une fuite de gaz ou un déversement de liquide



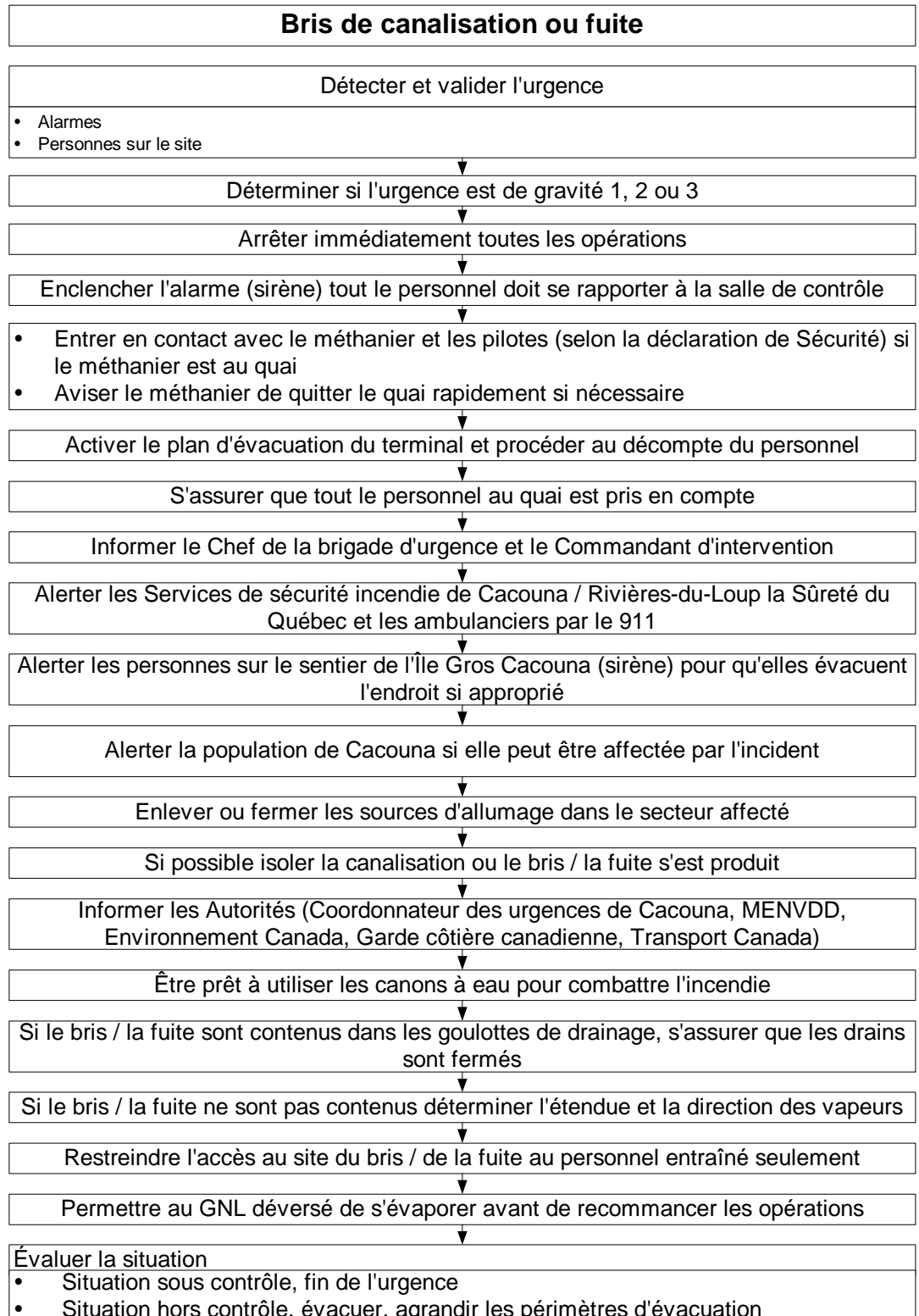
8.3 Conditions météo défavorables – Impact sur le méthanier lors du déchargement



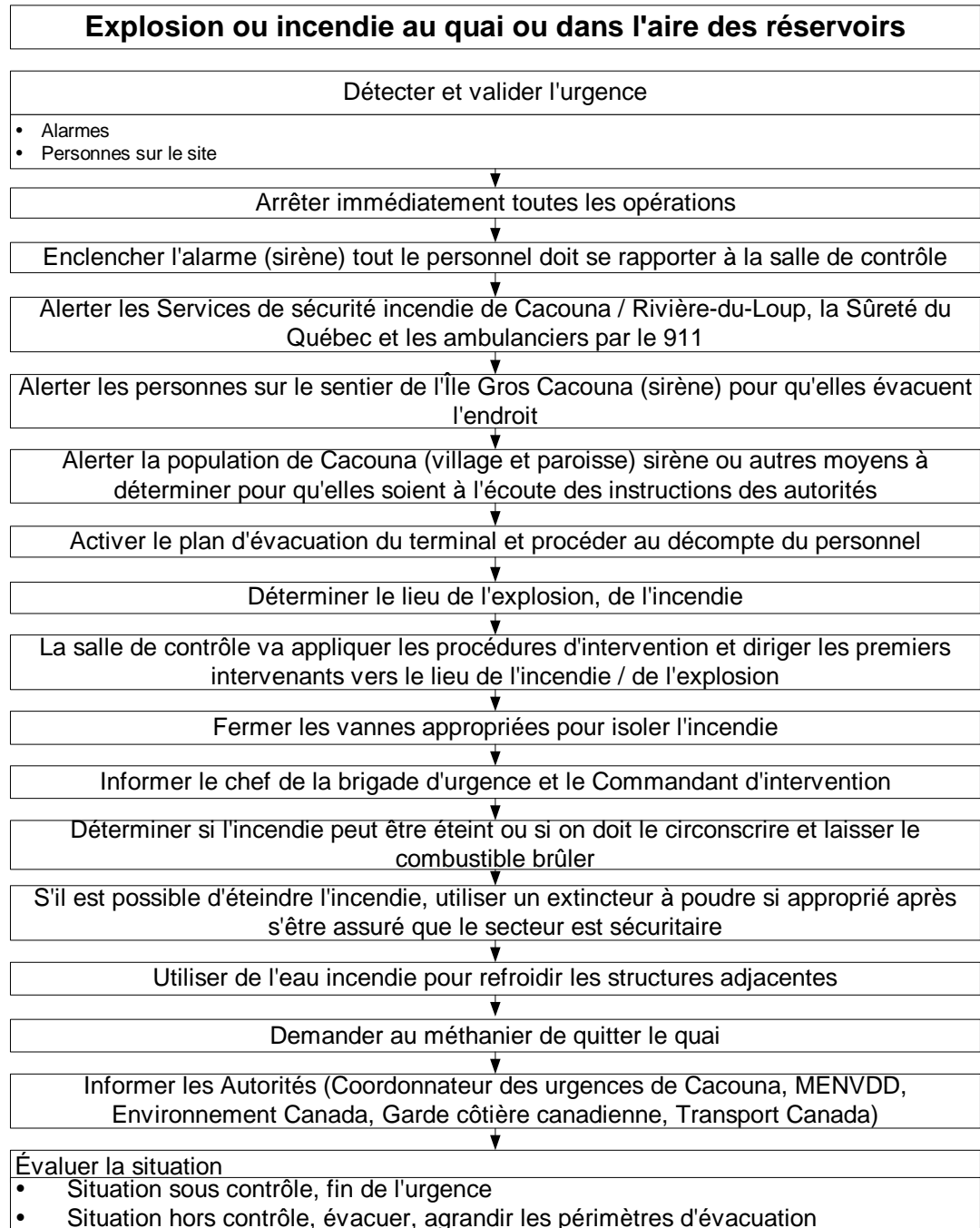
8.4 Urgence navire échouement ou collision contre la jetée



8.5 Bris de canalisation, de collecteur, fuite



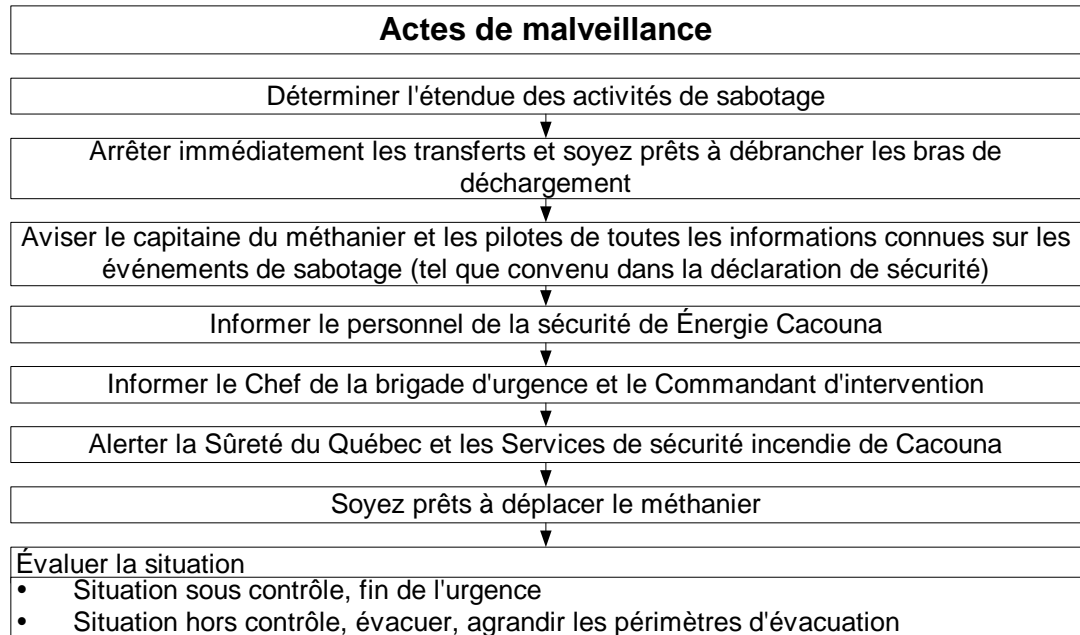
8.6 Explosion et ou incendie sur la jetée ou dans l'aire des réservoirs



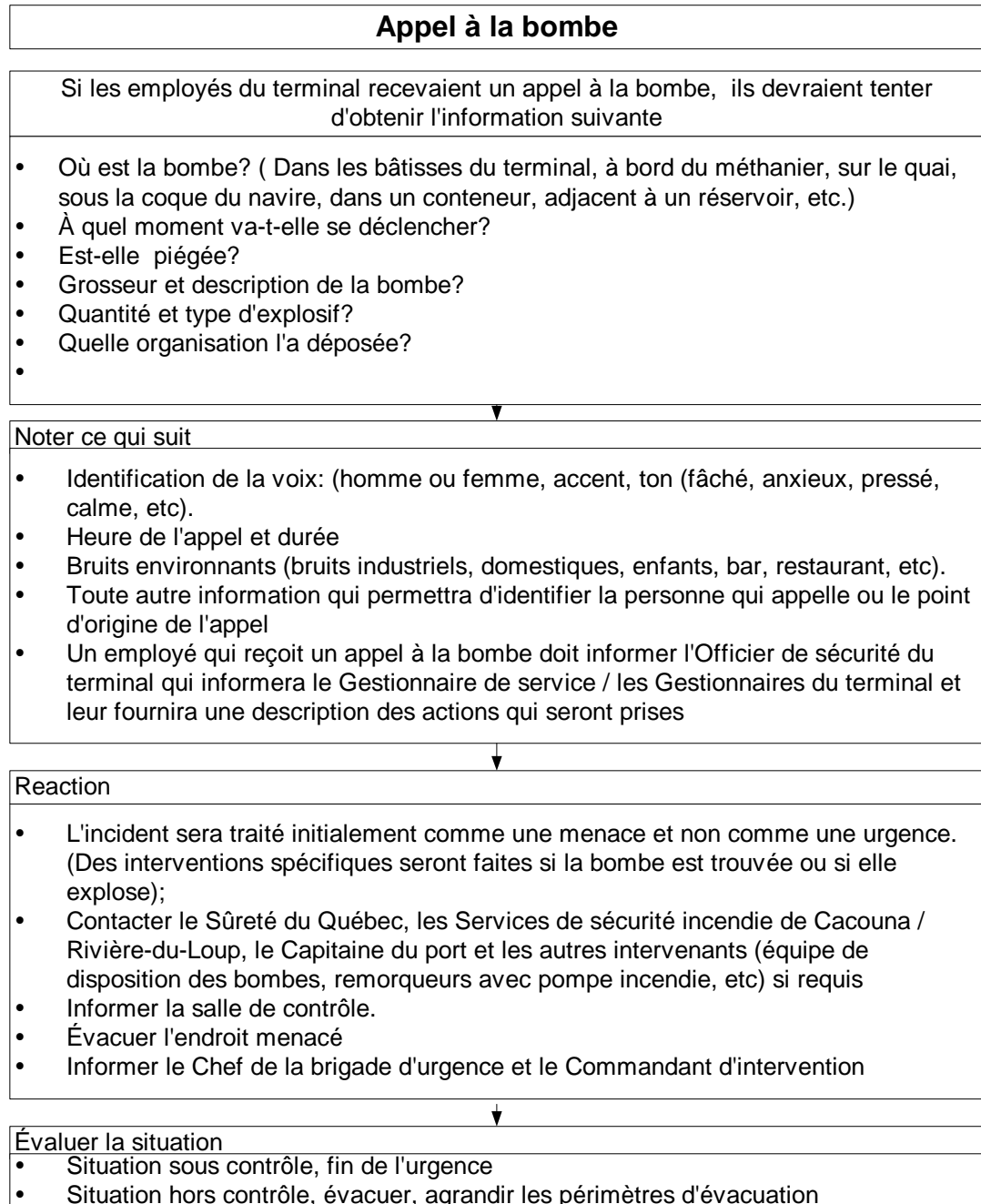
8.7 Explosion ou incendie sur le méthanier



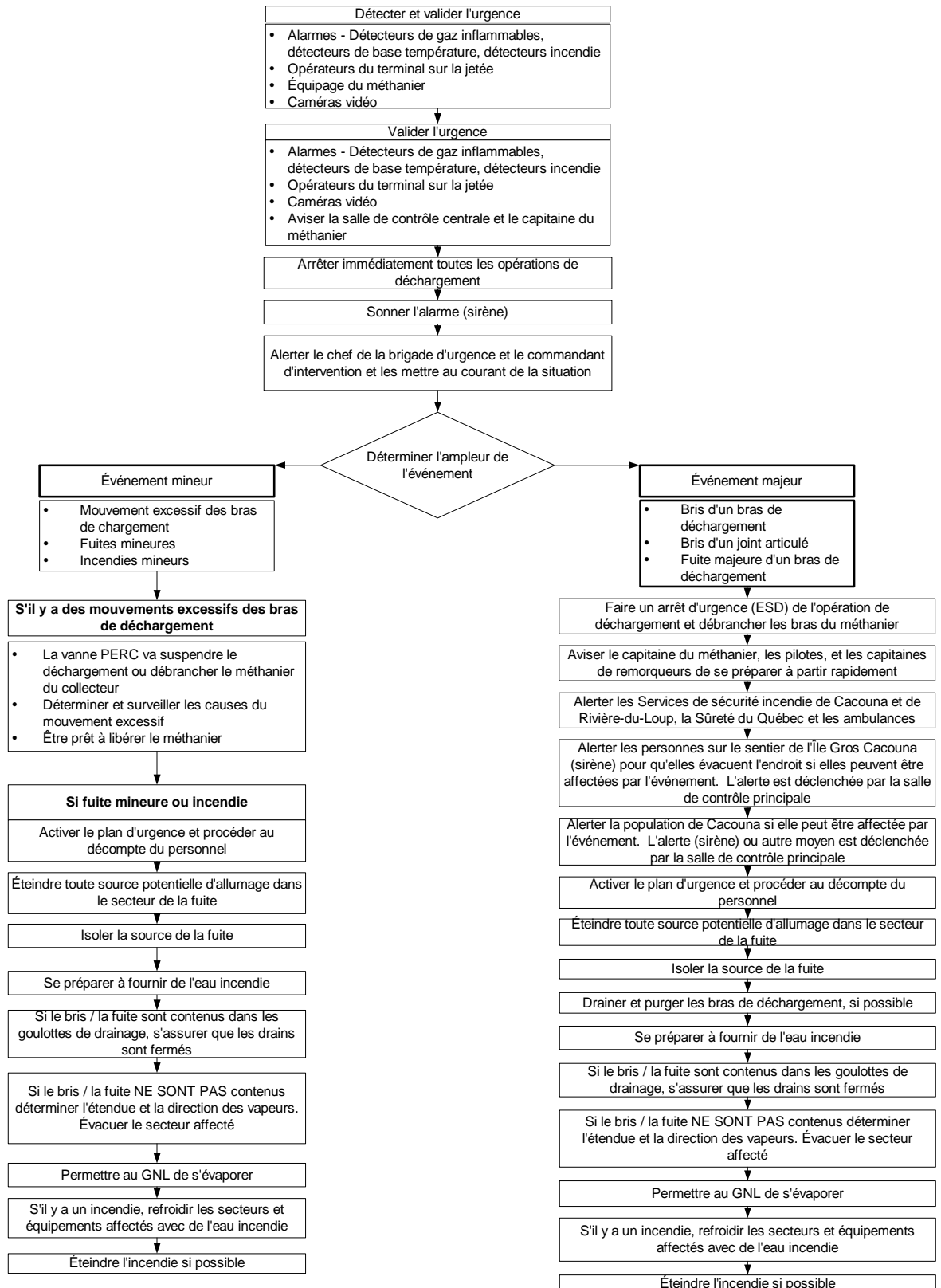
8.8 Sabotage, acte de malveillance pendant que le méthanier est à la jetée



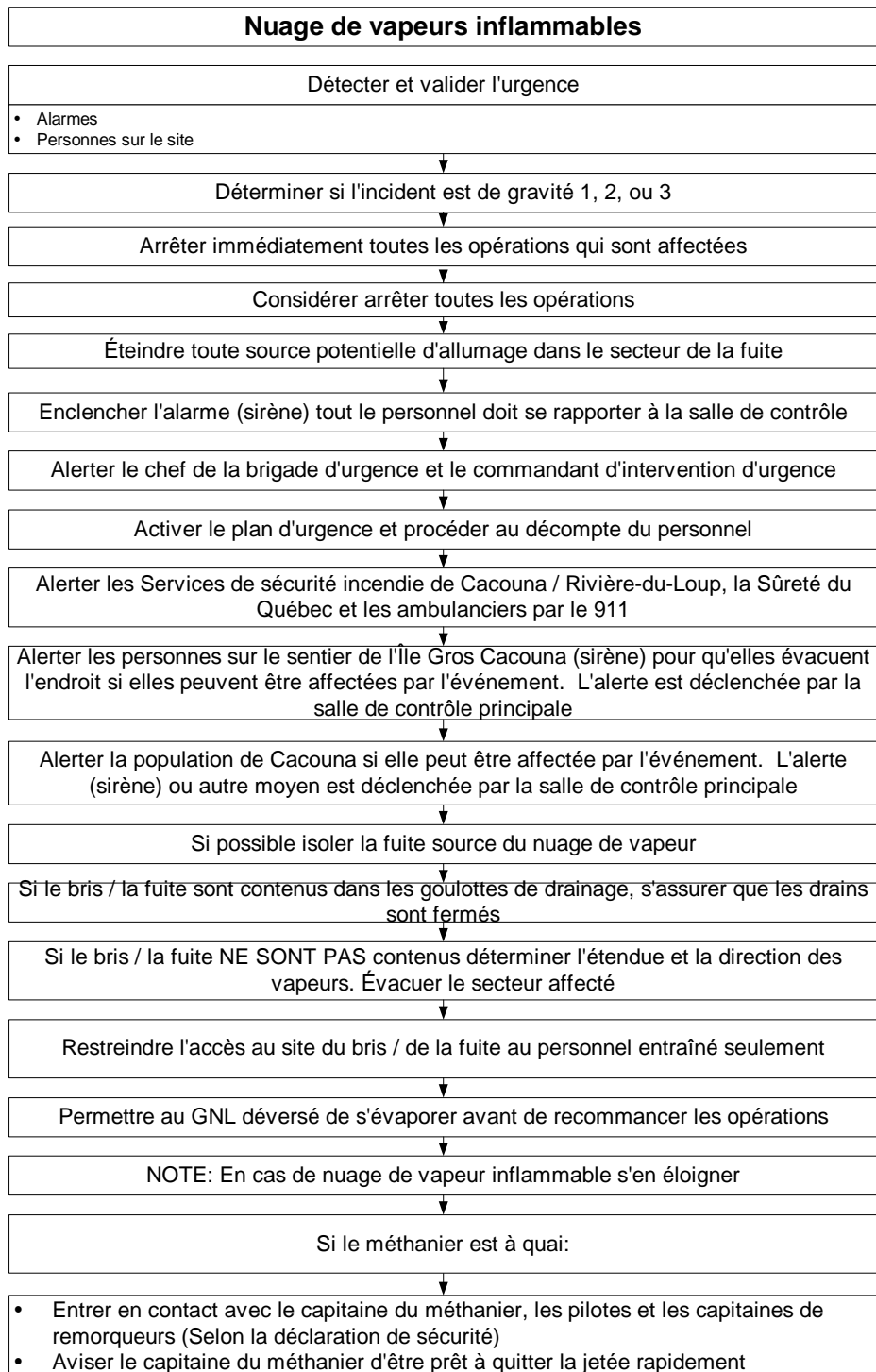
8.9 Appel à la bombe



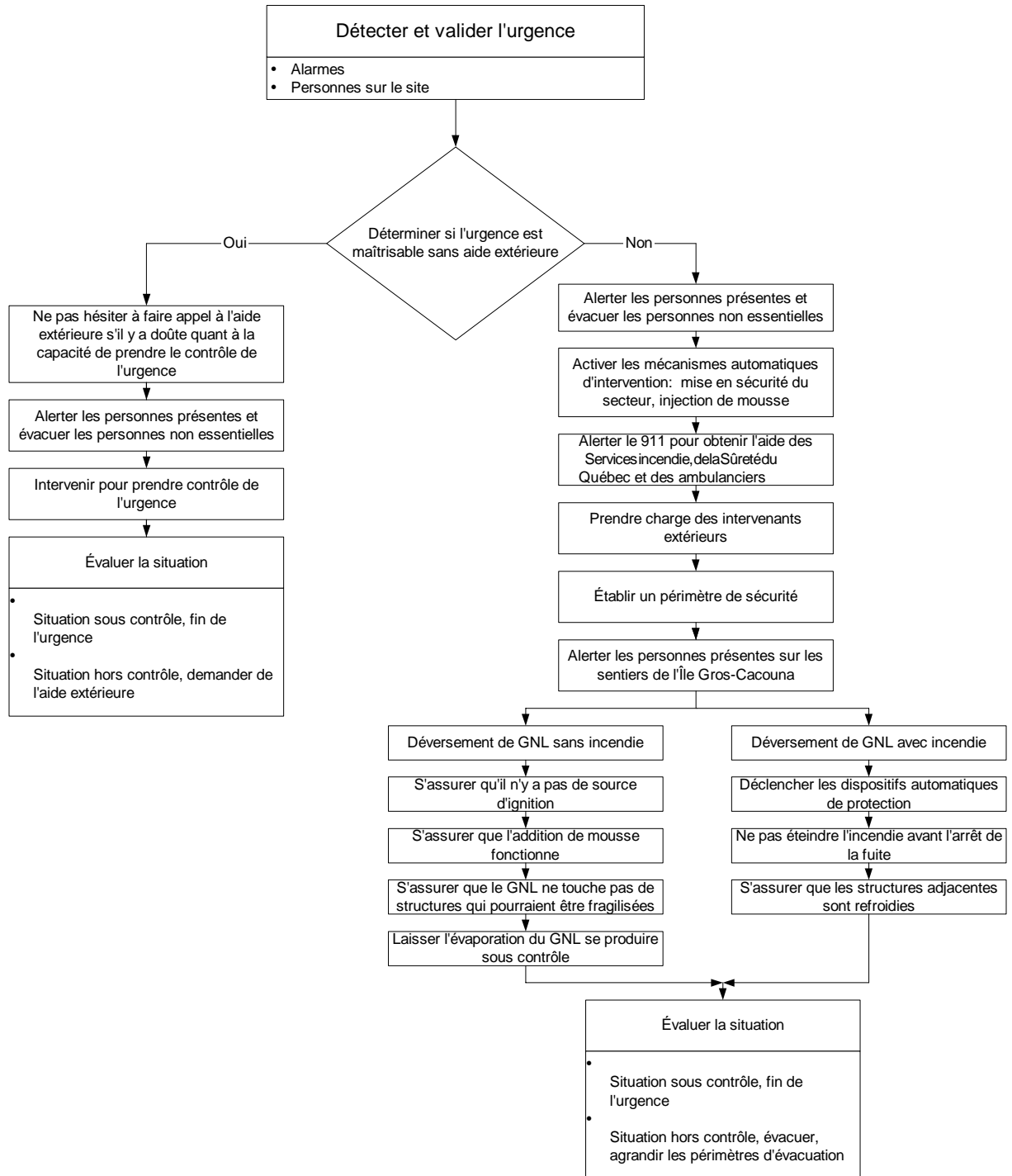
8.10 Bris d'un bras de déchargement



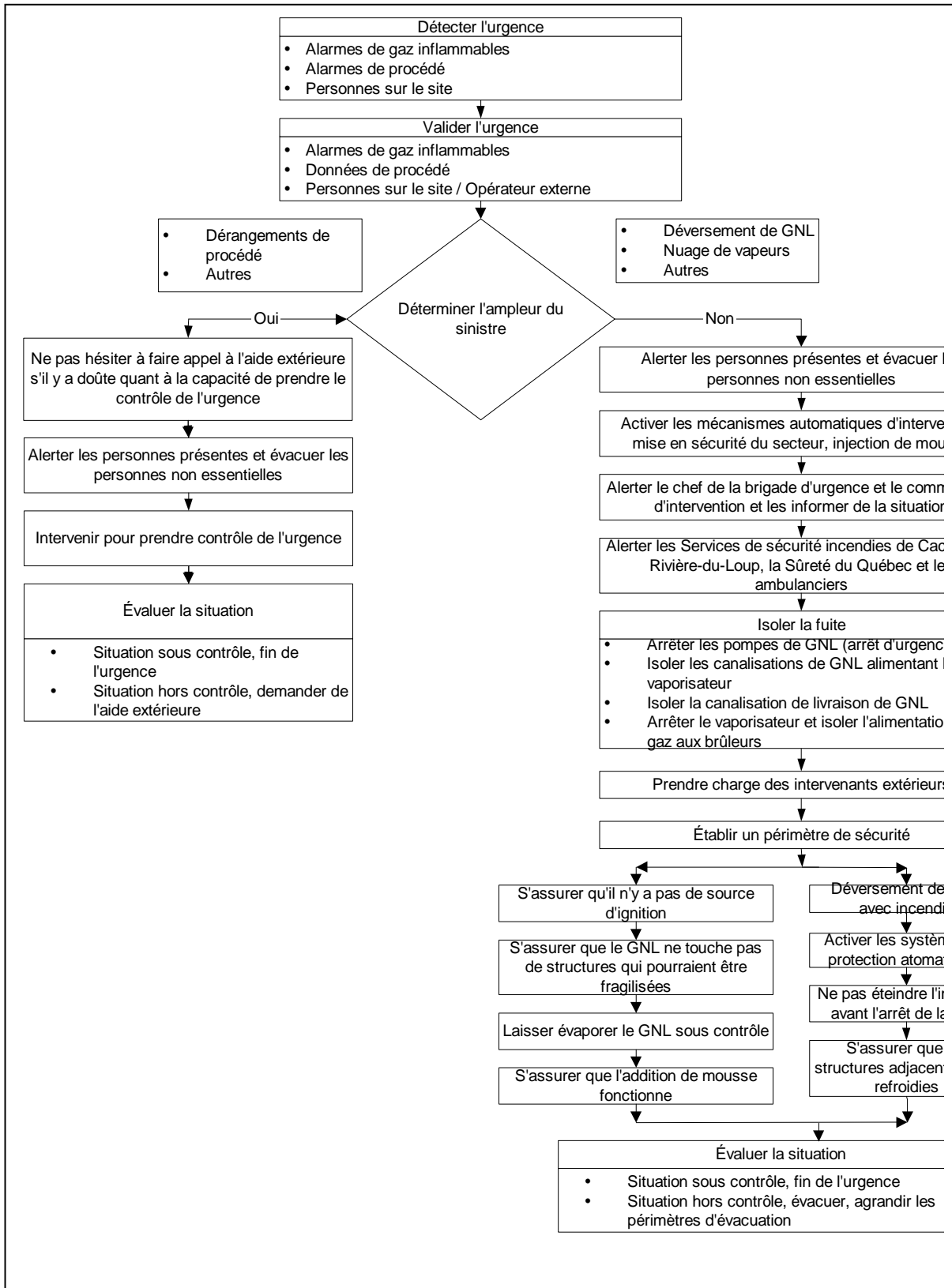
8.11 Nuage de vapeurs inflammables



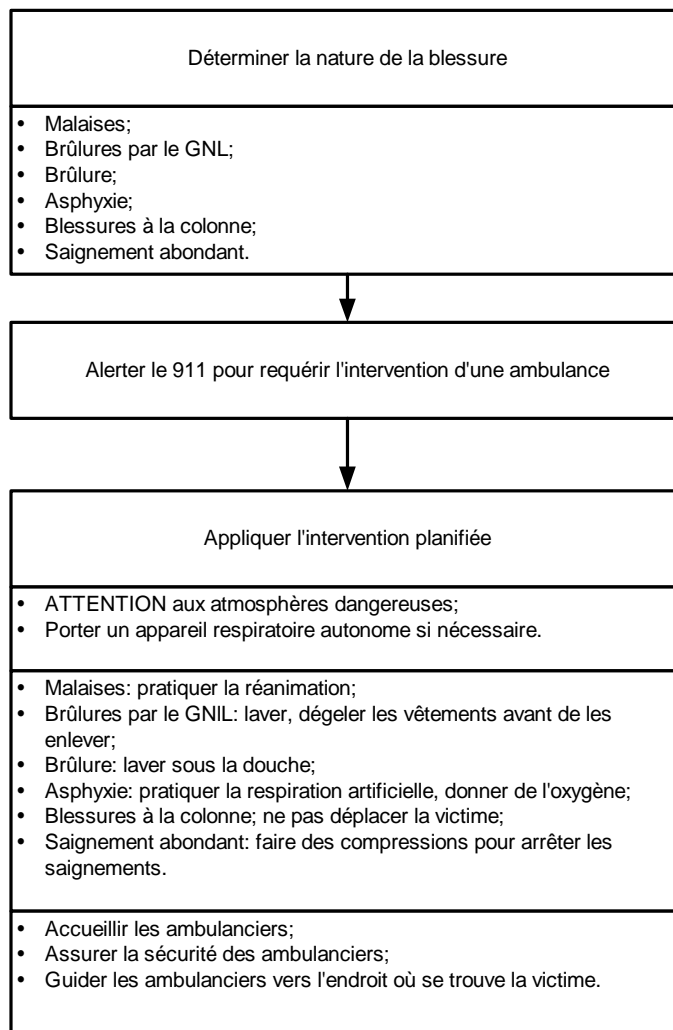
8.12. Fuite à l'entreposage, débordement



8.13 Urgence aux vaporisateurs



8.14 Urgence médicale majeure



9. Suivre l'évolution et ajuster les stratégies et ressources

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU SINISTRE

- Ajuster les stratégies d'intervention
- Ajuster les périmètres de sécurité
- Obtenir des ressources supplémentaires

10. Déclarer la fin de l'urgence

ÉVALUER LA SÉCURITÉ DES INSTALLATIONS AVANT DE DÉCLARER LA FIN DE L'URGENCE ET DE PERMETTRE LA RÉINTÉGRATION DES LIEUX

RÉCUPÉRER LES DÉVERSEMENTS, DÉCONTAMINER LE SITE AU NIVEAU REQUIS POUR LA PROTECTION DU PERSONNEL ET POUR RENCONTRER LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

PRENDRE LA DÉCISION DE FIN DE L'URGENCE EN ACCORD AVEC L'OFFICIER COMMANDANT LES POMPIERS ET LES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX (GARDE CÔTIÈRE, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT CANADA) S'IL Y A LIEU

11. Faire le debriefing et l'enquête

PROCÉDER À LA RÉUNION DES INTERVENANTS AFIN DE RECUEILLIR L'INFORMATION SUR L'ACCIDENT

PROCÉDER À L'ENQUÊTE DE L'ACCIDENT POUR EN DÉTERMINER LES CAUSES ET IDENTIFIER LES CORRECTIFS.